

Delphine FAURE

Thèse Professionnelle
Mastère Spécialisé Technologie, Culture et Patrimoine

**Etude et propositions pour la mise en sécurité et
la valorisation culturelle et environnementale
d'un site clunisien I.S.M.H
- PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON -**



**Le Pouzin
Ardèche**

Tuteur : Madame de Crécy-Koch
Avril – Septembre 2006
Exemplaire : Dossier d'annexes

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : PROPRIÉTAIRE : LAFARGE GRANULATS RHÔNE AUVERGNE (L.G.R.A)	3
ANNEXE 2 : SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ACCESSIBILITE DU PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON	5
ANNEXE 3 : HISTORIQUE DU PRIEURÉ DE ROMPON	8
ANNEXE 4 : CONTEXTE ARCHEOLOGIQUE DU PLATEAU DE ROMPON	20
ANNEXE 5 : HISTOIRE DE CLUNY ET DE L'ORDRE CLUNISIEN	23
ANNEXE 6 : CONTEXTE ARCHITECTURAL	26
ANNEXE 7 : CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	34
ANNEXE 8 : CONTEXTE TOURISTIQUE	41
ANNEXE 9 : ETUDE DE MISE EN SÉCURITE DU PRIEURÉ	44
ANNEXE 10 : CAHIERS DES CHARGES	56
ANNEXE 11 : ATOUTS ET POTENTIALITÉS DU SITE	63
ANNEXE 12 : SCÉNARIO 1	68
ANNEXE 13 : SCÉNARIO 2	69
ANNEXE 14 : SCÉNARIO 3	78
ANNEXE 15 : BUDGET DES TRAVAUX	98
ANNEXE 16 : RECHERCHES DE FINANCEMENTS ET MECENAT	101

ANNEXE 17 : PATRIMOINE, TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....
110

**ANNEXE 18 : LISTE DES CONTACTS PRIS POUR L'ETUDE ET A REPENDRE LORS DE LA MISE
EN ŒUVRE DU PROJET**
114

ANNEXE 19 : BIBLIOGRAPHIE.....
124

ANNEXE 20 : REVUE DE PRESSE SUR LE PRIEURE.....
128

ANNEXE 1

PROPRIÉTAIRE : LAFARGE GRANULATS RHÔNE AUVERGNE (L.G.R.A)

A. PRÉSENTATION DE LAFARGE GRANULATS

LAFARGE GRANULATS est une filiale **100 % du groupe Lafarge**. Le groupe regroupe plus de 85 000 personnes dans 75 pays. Les 5 principales branches d'activité sont les ciments, les bétons et granulats, les matériaux de spécialité, les plâtres, les toitures.

Le granulat est l'une des activités majeures du groupe Lafarge, leader mondial des matériaux de construction. Fin 2005, cette activité représentait 240 millions de tonnes de granulats vendues à travers 568 carrières dans le monde. Lafarge est leader en France avec 48,5 millions de tonnes de granulats vendues en 2005 dont :

- ❖ 55 % de roches meubles,
- ❖ 25 % de calcaires,
- ❖ 20 % d'éruptifs.

L'activité granulats de Lafarge en France, c'est aussi :



- ❖ 2 630 salariés,
- ❖ un chiffre d'affaires de 575 millions d'euros,
- ❖ 20 000 clients en direct.
- ❖ la première flotte fluviale privée de France.

Cette activité s'organise autour de **52 sociétés locales qui gèrent plus de 200 sites** (carrières, sablières, ports et dépôts)

Ces sociétés sont :

- réparties sur tout le territoire national, à travers 59 départements,
- contrôlées par 5 sociétés régionales : Lafarge Granulats Vallée de Seine, Lafarge Granulats Est, **Lafarge Granulats Sud Est**, Lafarge Granulats Sud Ouest et Lafarge Granulats Ouest,

Pour en savoir plus : <http://www.lafarge-granulats.fr/>

B. PRÉSENTATION DE LAFARGE GRANULATS RHONE AUVERGNE : COMMANDITAIRE ET MAÎTRE D'OUVRAGE

LAFARGE GRANULATS RHONE AUVERGNE (L.G.R.A) fait partie de la société régionale Lafarge Granulats Sud Est.

Avec un effectif de **50 personnes**, L.G.R.A est spécialisée dans **l'extraction et le traitement des matériaux naturels destinés à la fabrication de granulats utilisés par les industries du bâtiment, des routes et des travaux publics.**

L.G.R.A possède de nombreuses carrières dans la zone géographique Rhône- Auvergne et plus spécialement le long de la Vallée du Rhône, où se trouve celle du Pouzin. Celle-ci est la seule carrière de roches massives de L.G.R.A parmi ses carrières du secteur (les autres sont des carrières d'alluvionnaires : sables...)

Son siège administratif est commercial est situé à Mondragon (84 430), quartier Le Pontet. Ce siège est également la direction du secteur Vallée du Rhône.

C. LA CARRIERE DU POUZIN

L.G.R.A possède 73 ha au total sur le site du Pouzin. Les activités de la carrière se décomposent en deux phases :

- Exploitation de la carrière : Extraction de roches massives pour la confection de matériaux concassés ;
- Concassage et criblage des matériaux extraits.

La production moyenne annuelle actuelle est de 250 000 tonnes de roches massives.

L'autorisation d'exploitation est délivrée pour une durée de **30 ans**. Au Pouzin, elle a été accordée en 2002, elle est donc valable jusqu'en 2032.

L'exploitation est menée à ciel ouvert. Le décapage et le traitement des zones superficielles sont réalisés à l'aide d'une pelle hydraulique avec un minage partiel (tirs d'ébranlement) de la roche.

Les matériaux calcaires sont exploités sur une profondeur maximale de 100 mètres (par des gradins de 15 mètres de haut). L'extraction des matériaux est réalisée à l'explosif en mines profondes verticales afin d'obtenir une succession de gradins. L'exploitation est organisée en 10 phases. Ce phasage permet de procéder à un réaménagement progressif des fronts de taille, conformément aux conditions de remise en état.

ANNEXE 2

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ACCESSIBILITE DU PRIEURE SAINT-PIERRE DE ROMPON

A. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Pays : France

Région : Rhône-Alpes

Département : ARDÈCHE

Commune : Le Pouzin

Lieu-dit : «Couvent des Chèvres»

Cadastre : A 66-35

Coordonnées Lambert : **X** : 790,900 **Y** : 3277,250 **Z** : 300

Pont-Saint-Esprit : 63 km

Cluny : 209 km



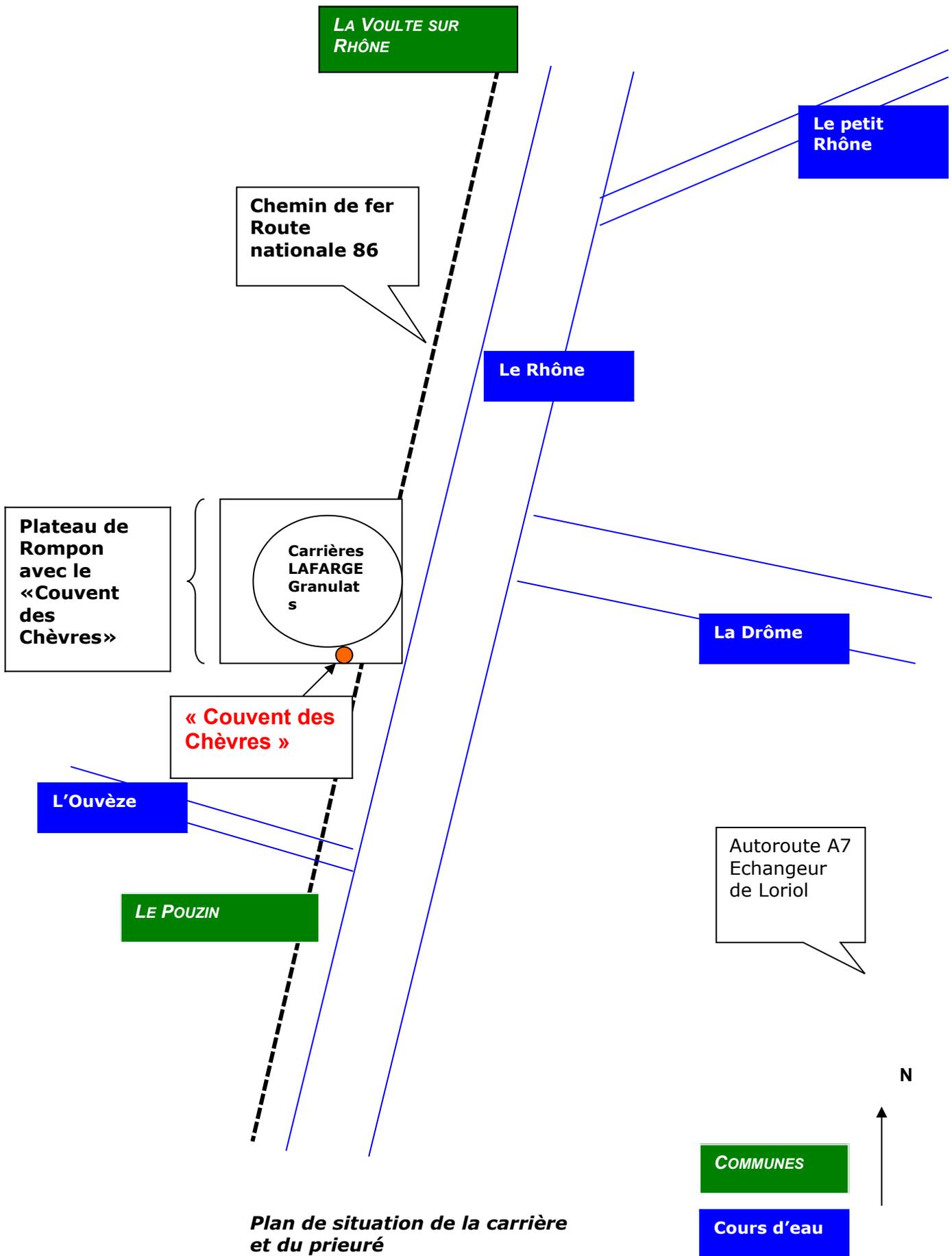
Le site du «Couvent des Chèvres» est situé, en **Ardèche**, sur un **plateau calcaire, rocheux et désert entre La Voulte et le Pouzin**. Il représente une sorte de quadrilatère entouré de 4 vallées : le Rhône, l'Ouvèze, le Monteillet, le Chambaud sur deux communes, le Pouzin et Rompon. La montagne de Rompon appartient au cordon calcaire qui borde la rive droite du fleuve le Rhône. Elle est située exactement en face du confluent de la rivière de la Drôme et de l'Ardèche.

Les vestiges du prieuré surplombent le Rhône devant un très beau panorama (300 mètres d'altitude) Ils sont assis sur un plateau en éperon, position facile à défendre par l'étranglement dit le col de Rompon. Au nord et au sud, l'endroit est défendu par des ravins. Naturellement, ce lieu a donc une **vertu stratégique sur le couloir rhodanien**. Il n'existe aucun à priori pour installer un prieuré à l'écart du monde habité, sauf exception qui assimilerait celui-ci à une sorte d'ermitage. Les prieurés isolés sont assez fréquents, et leur éloignement de l'habitat se traduit souvent par l'absence de fonctions curiales. C'est le cas de Saint-Pierre de Rompon. La carrière LAFARGE est située à 2 km au nord du Bourg du Pouzin.

B. ACCESSIBILITÉ

I. LE POUZIN

Situé à **25 km au sud de Valence** et 25 km au nord de Montélimar, il suffit de repérer Loriol et Livron dans la vallée du Rhône pour venir au Pouzin. La ville est à six kilomètres à l'ouest de Loriol, sur la rive droite du Rhône, au débouché de la vallée de l'Ouvèze et de la bifurcation R.N. 86 et la R.N. 304. Les deux localités sont reliées par la R.N. 304 et un pont sur le Rhône. L'échangeur (A7) entre Loriol et Le Pouzin est seulement à 5 km de la carrière.



II. LE «COUVENT DES CHÈVRES»

Le site n'est accessible que par l'ouest au-dessus de la R.N 86 et de la voie ferrée (la pente est trop abrupte à l'Est).

Pour accéder au «Couvent des Chèvres», il existe trois accès pédestres possibles :

- **Au départ de La Voulte** (par le Col de Viaux, Rondette, la Chapelle le Prédicant) : environ 8 km ;
- **Au départ du Pouzin** : sentier GR42A¹ ;
- **Accès à partir de la Chapelle romane le Prédicant²** (ci-contre) : environ 30 minutes de marche sur un sentier sans difficulté.

Il faut se garer :

- ❖ soit au parking situé en contrebas de la chapelle,
- ❖ soit dans le Vieux Rompon mais il n'y a aucun lieu désigné pour cette fonction là. Les promeneurs se garent souvent dans un champ à l'entrée du vieux village, sur la gauche. Or, c'est un champ privé...

Ensuite, le promeneur doit continuer à pied sur le chemin (difficile en voiture car le chemin est en pierres et assez étroit) et accède à mi-parcours au portail (rose) installé par l'ancien propriétaire. Puis, il doit poursuivre sa ballade sur ce même chemin, toujours aussi abîmé par endroits car les sangliers fouillent en surface (vermillis) ou plus profondément (boutis) pour trouver des larves, vers, ...



Dans l'ensemble des témoignages recueillis, les habitants du département trouvent le **site assez difficile d'accès**, mais les chemins pour s'y rendre restent aisément praticables. L'accès n'est toutefois pas possible pour tous (personnes âgées, personnes handicapées ...) car le temps de marche peut paraître trop long, le dénivelé trop important, ...

Aucune signalétique n'existe (ni au Pouzin, ni à Rompon) pour indiquer où se trouve le prieuré Saint-Pierre, ni comment s'y rendre. Les personnes, qui vont sur le site, ont entendu parler du «Couvent des Chèvres» par le bouche-à-oreille ou par le topo-guide du GR 42. Sinon, les promeneurs connaissent déjà le site depuis leur enfance, sont des habitués des lieux et dans la plupart des cas, habitent le Pouzin ou La Voulte.

Autrement, L.G.R.A possède un **accès privé** au plateau de Rompon par la carrière (en 4 x 4)...

¹ Le GR 42 : Au départ de Saint-Étienne, ce sentier traverse le Parc naturel régional du Pilat pour se rapprocher progressivement de la Vallée du Rhône et l'atteindre en Ardèche près de Tournon. Il suit alors la rive droite du fleuve jusqu'à Beaucaire (Gard).

² Pour monter à la chapelle du Prédicant et le Vieux Rompon, la route est sinueuse et étroite. Deux voitures ont du mal à se croiser et un car aurait une grande difficulté à prendre les virages.

ANNEXE 3

HISTORIQUE DU PRIEURÉ DE ROMPON

L'implantation du Prieuré Saint-Pierre est le **résultat, l'aboutissement d'une longue histoire de l'occupation** du plateau. Par sa situation géographique, au-dessus d'un site de confluences (du Rhône et de l'Ouvèze), le site a été favorable à l'implantation des hommes depuis toujours. **Aujourd'hui, l'histoire est visible par le prieuré et ses ruines**. Mais, une occupation remontant à l'Age du fer ou du Bronze a été vérifiée dans les environs du plateau puis, comme l'ont révélés les sondages archéologiques, un site de fortifié de hauteur se trouve tout autour du prieuré.

⇒ Origines du prieuré Saint-Pierre

Les origines du Prieuré³ sont sans doute plus anciennes qu'on ne le pense : vers le **VII^{ème}** siècle (peut-être une cella⁴) En effet, les **abbayes bénédictines⁵ étaient souvent construites sur des centres initiatiques religieux païens**. La montagne de Rompon située sur la grande voie de pénétration qu'était la vallée du Rhône, fut forcément des premières à connaître le christianisme. A l'aube du VII^{ème} siècle, les abbayes bénédictines étaient florissantes et très nombreuses. Malheureusement, en 712, les incursions des Sarrasins commencent et de nombreux monastères sont détruits et brûlés sur les deux rives du Rhône. C'était certainement le cas à Rompon puisque Le Pouzin (Poussin) a été détruit à cette période là. Certains prétendent qu'un fort arabe (une ribat) existait entre Le Pouzin et La Voulte mais aucun document d'archive n'en atteste officiellement, ce n'est qu'une « légende ».

⇒ Historique

IX^{ème} siècle

877 : Charles le Chauve, roi de France (de 840 à 877) donne le *Pulletum* (Le Pouzin) et tout ce qui est contenu dans le comté de Valence à l'évêque de Viviers⁶.

X^{ème} siècle

948 : Rodolphe (ou Rodulphe) donne à sa femme en se mariant des biens situés sur la montagne « *in pago vivariense seu albense in aice legernatence* » dans une villa appelée *Trocis* et dans une autre appelée *Vicaria*. Il est bien spécifié que l'église s'appelait Saint-Pierre et non Saint-Martin qui est l'église du village. Rodolphe construit également une église dédiée à Saint-Alban (il s'agit du village de Saint-Alban dans la vallée de l'Ouvèze, qui dépendait du prieuré de Rompon) C'est donc environ à cette époque que Rodolphe fit don à l'église de Viviers de deux églises situées sur la montagne de Rompon. La **Charta Vetus, rédigée par l'évêque de Viviers, Thomas II** sur les anciennes chartes qui tombaient en vétusté atteste de « *Moi, Rodolphe, j'ai doté l'église Saint-Pierre sur la montagne de Rumpone...* » Dans ce document, l'évêque consigne les plus anciennes donations faites à l'église de Viviers entre le V^{ème} siècle et le milieu du VII^{ème}.

Jusqu'à 977 : Il semble que la montagne avec ses églises, ait été usurpée par une famille de féodaux.

En 977, les terres furent restituées à Cluny, de manière camouflée, par un certain Sylvius (ou Silvius) de concert avec sa femme Gunilis et leur fils Guillaume. Ils donnent, à l'abbaye de Cluny, une partie de leurs biens situés au *pagus* de Viviers sur la montagne de « *Rumpone* », pour le salut de leurs âmes⁷ (la

³ Certains passages sont empruntés au mémoire de maîtrise d'histoire ancienne de Violaine Charrel, université Pierre Mendès-France (Grenoble II)

⁴ Lieu de culte (temple ?) avec une statue du Dieu vénéré.

⁵ L'ordre de saint Benoît (o.s.b), plus connu sous le nom d'ordre bénédictin, a été fondé en 529 par Benoît de Nursie.

⁶ Charles Martel, vainqueur à Poitiers en 732, reconquiert la vallée du Rhône sur les Sarrasins. Il recrée le pagus Vivariensis qui devient un comté. Le partage du pouvoir à Viviers entre l'évêque et le comte semble avoir duré jusqu'à la dissolution de l'empire carolingien. Le pouvoir des chanoines sur l'administration temporelle de la ville et du diocèse, qui durera jusqu'à la Révolution se dessine alors, avec ses implications sur la structure de la ville haute.

⁷ Les moines de Cluny étaient de véritables spécialistes de la mort. Garants de la mémoire par une célébration commémorative régulière, ils obtiennent dons et faveurs de la part des laïcs qui leur demandent de prier pour leurs âmes et, parfois, d'accueillir leur

montagne et les deux églises qui y sont construites avec les dîmes du presbytère ainsi que douze esclaves ou serfs qui demeureraient attachés à perpétuité *au service de la maison de Dieu*). Cette donation⁸ est faite à l'abbé Mayeul⁹, à condition que sa congrégation fasse construire en cet endroit un monastère et y envoie des moines. Cette donation n'était sans doute qu'une restitution camouflée, d'églises et de terres antérieurement usurpées par des laïcs à l'évêché de Viviers auquel elles appartenaient primitivement¹⁰. On date l'existence du prieuré de cette charte de la fin du X^{ème} siècle (sous le règne de Conrad¹¹). Il donne d'autres biens au lieu dit *Pulleteo*¹² (Le Pouzin) sur le Rhône. La restitution du prieuré s'est faite dans un **mouvement général de restitution des biens de l'Eglise au clergé**, l'ordre de Cluny a été choisi dans le cadre de ce mouvement là.

Charte de Fondation du monastère de Saint-Pierre-de-Rompon :

Cartulaire de Cluny, volume A, folio 171

Eglise sacro-saint construite en l'honneur des Apôtres Pierre et Paul, où dom Mayol préside. Au nom de Dieu, moi, Silvius et mon épouse Gulinis et notre fils Willelme, pensant à la miséricorde de Dieu et à l'effacement de nos péchés, pour que le Seigneur miséricordieux daigne diminuer le fardeau de nos péchés, et pour le rachat de nos âmes, par amour pour elle, nous donnons à la susdite Eglise placée sous le vocable des bienheureux Apôtres Pierre et Paul (et sise) au lieu appelé Monastère de Cluny, une partie de nos biens sis dans le pays du Vivarais, dans le territoire de Saint-Alban, dans le mont appelé Rompon, (à savoir) ce mont lui-même et les deux églises construites sur ce mont, avec les dîmes et les revenus presbytéraux. Ces biens ont pour frontières et pour limites : à l'est, le fleuve appelé Rhône ; à l'ouest la rivière appelé Chambeaud ; au nord la rivière appelé Montelier ; de l'autre côté, au vent, le cours d'eau dit Ouvèze. Tout ce qui se trouve inclus, à l'intérieur de ces frontières et qui m'appartient légalement, je le donne tout entier et intégralement à cette maison de Dieu. Et je donne à cette maison de Dieu, dans un autre lieu-dit Le Poulet, près du fleuve appelé Rhône, bois et terre, et pré et pâturages et rivières, eaux et cours d'eau, tout et absolument tout ce qui se trouve en ce lieu, pour que (cela) dépende du pouvoir de Saint-Pierre, de même qu'au mont Rompon ; je donne tout à cette maison de Dieu, à cette condition que l'abbé dom Mayol et sa congrégation construisent en cet endroit même un monastère et y envoient des moines. Et si nous-même ou quelqu'un voulait contester cette donation ou voulait vous inquiéter, qu'il ne puisse revendiquer ce qu'il réclame, mais qu'il vous paye une somme de tant et une autre somme de tant égale à la plus-value résultant éventuellement de l'amélioration des biens ; et qu'il ne revendique pas ce qu'il réclame, amis que (les choses) demeurent fermes, appuyées sur ce contrat. Je donne en outre douze serfs à cette maison de Dieu pour y servir éternellement. S(eing) de Silvius et de son épouse Gulinis et de leur fils Willelme, lesquels ont demandé que ceci soit fait et confirmé. S (eing) d'Alman, S (eing) de Rostain, S (eing) de Lambert, S (eing) d'Oduin, S (eing) de Bernard. Fait dans la maison d'Evrard, prêtre, sous le règne du roi Conrad, an 40.

984 : Bernard et sa femme Arimberge donnent à l'abbaye une vigne située à *Rocharotonda in pago vivarieuse*¹³. Cette terre était connue sous la dénomination de *Serre Rond* sur le territoire du Pouzin.

Au X^{ème} siècle, les bâtiments conventuels sont rapidement érigés, **une dizaine de moines habitent les lieux**. Le prieuré devait posséder tous les locaux nécessaires à l'observance de la règle¹⁴ (chapelle, cloître, réfectoire, dortoir...) Rien n'est parvenu de la campagne de construction du monastère. Les plans

corps dans l'enceinte monastique afin d'y reposer jusqu'au Jugement dernier. Dans le cas des établissements clunisiens, l'inhumation des laïcs est non seulement acceptée, mais recherchée et organisée. Le cimetière où sont ensevelis les laïcs est nettement séparé des moines.

⁸ Le texte latin de cette charte a été publié par M. L'Abbé Rouchier dans le tome I de son *Histoire religieuse et politique des Vivarais*.

⁹ Saint-Mayeul (910 – 994)

¹⁰ SAINT-JEAN (R.) *Le prieuré clunisien de Rompon au Moyen-Age*, Actes du XVI^{ème} congrès de la fédération historique de Privas, 1971, p° 81- 98.

¹¹ Charte datée de la 40^e année du règne de Conrad Le Pacifique, roi de Bourgogne (977)

¹² *Pulletum* signifie le poulet, le poussin d'où Le Pouzin.

¹³ A l'heure de la mort de nombreux laïcs n'hésitent pas à léguer une partie de leurs biens en échange de prières pour le repos de leur âme. D'autres se font enterrer parfois en habit de moines et prennent pour dernière demeure l'abbatiale.

¹⁴ Règle de Saint-Benoît d'Aniane. En 780, ce moine bénédictin fonda l'abbaye d'Aniane dans l'Hérault qui devint chef d'ordre de tous les monastères carolingiens. Il fut le grand conseiller de Charlemagne pour la réforme religieuse. En Vivarais, son action s'est surtout exercée sur les monastères de Ruoms et de Rompon.

devaient être préparés à l'avance. Si le gros œuvre est fait de pierre calcaire de pays, la décoration en pierre de molasse jaune¹⁵ est postérieure.

Grâce à des donations ultérieures, il va s'agrandir et se doter d'un **vaste domaine rural** débordant largement les limites du plateau initial et permettant l'approvisionnement des moines.

XI^{ème} et XII^{ème} siècles

L'apogée du prieuré sera entre 1112 et 1296. C'était l'époque de la lutte pour la restitution des églises rurales sous tutelle des laïcs. On compte 12 moines (et jusqu'à 13 et un prieur¹⁶ à la fin du siècle). Le prieuré, reçut à cette époque là, d'importantes donations de l'évêque de Viviers. Nombreux sont les liens de parenté qui existaient entre rois, seigneurs dominants, bienfaiteurs, évêques et prieurs.

C'est durant cette période d'apogée que se consolide la fortune du prieuré et son assiette foncière, avec des terres, des droits et redevances de toute nature et même au-delà du Rhône, sur lequel les moines possèdent un bac, jusqu'à Livron, Loriol et Romans. Le monastère était **important par l'étendue de ses possessions** et par les nombreuses cures et paroisses environnantes auxquelles le prieur nommait les prêtres. Ces possessions allaient devenir dans les siècles suivants la source d'ennuis et de procès interminables qui accableront le monastère déjà en difficulté¹⁷. **Riche, le prieur peut procéder à des agrandissements et surtout l'édification de la chapelle romane dont les ruines sont encore visibles aujourd'hui.**

Sur le point spirituel, le monastère relevait directement de l'abbé de Cluny. Il était exempt de la juridiction épiscopale. De bonne heure, il fut donné en « commende »¹⁸ étant la « collation¹⁹ » du Saint-Siège. L'affiliation du monastère à la congrégation de Cluny est implicitement une **affirmation qu'il existait ou qu'il avait existé une communauté religieuse antérieure à cette affiliation.** S'il n'avait rien existé à cet endroit, Cluny qui composait sa future grande puissance et ne tolérait pas d'abbayes, réduisant celles qui existaient au rang de prieuré, n'y aurait rien créé. Le prieuré Saint-Pierre de Rompon devait annuellement à l'abbaye de Cluny, en cens : 40 sous valentinois, un sac, un âne, une bride et une pièce de feutre.

Sur le point temporel, les prieurs rendaient hommage au seigneur de Poitiers avec lequel ils avaient du accepter un accord en 1195 pour la juridiction du Bourg du Pouzin, le port Folbert²⁰ sur le Rhône sous le prieuré, les tailles (impôt) et chevauchées des hommes de Saint-Alban.

L'histoire et la situation financière du prieuré nous ont été rapportées par les **procès-verbaux dressés par les visiteurs de l'Ordre de Cluny (textes d'inspection)**. On sait que les chefs d'ordres religieux faisaient visiter périodiquement les prieurés ou monastères placés sous leur direction, afin de s'assurer que tout s'y passait bien et conformément aux règles. Ces procès-verbaux ont été établis à l'intention des Définiteurs du Chapitre général. Ils sont très précieux malgré leur laconisme et renseignent sur l'état matériel et spirituel des prieurés inspectés : effectifs des moines et des serviteurs, ressources, aumônes et hospitalité, état des églises et des bâtiments réguliers, tenue du service divin. Chaque prieur repart dans son Couvent avec les « définitions » générales proclamées ainsi qu'avec les remarques concernant son propre établissement, et les porte, à la connaissance de ses moines.

1112 : le prieuré de Rompon reçoit 8 paroisses, avec leurs revenus et leurs dîmes, comprises entre La Voulte, Le Pouzin et Privas (Ste-Marie de Exobredio, St-Etienne du Lac, St-Alban, St-Symphorien de Senec²¹, St Julien, St Gervais, St Cyrille et la chapelle du château de La Voulte) . **Le prieuré était de loin**

¹⁵ Semblable à celle employée dans l'édifice clunisien de Saint-André-Le-Bas de Vienne.

¹⁶ Religieux chargé de gouverner un prieuré, mais également adjoint de l'abbé dans une abbaye, il est chargé en priorité de la vie communautaire. Il était le seul supérieur de son prieuré et y jouissait de la pleine autorité, il devait résider dans le prieuré avec ses moines et est attentif à la qualité du recrutement.

¹⁷ SAINT-JEAN (R.) op cit.

¹⁸ Abbaye à laquelle on pouvait nommer un **ecclésiastique séculier**.

¹⁹ Désigne un acte juridique qui attribue un bénéfice ecclésiastique. Le principe canonique voulait que tout clerc vive de l'autel. Toute fonction ecclésiastique était associée à une dotation économique pour former le bénéfice ecclésiastique (évêché, paroisse, canonicat et prébende de chapitre).

²⁰ Au pied de la montagne de Rompon, existait sur le Rhône un bac appartenant au prieuré appelé le port Folbert. Par ailleurs, le prieuré percevait un péage sur terre et sur eau entre Le Pouzin et La Voulte au XI^{ème} siècle.

²¹ Aujourd'hui, Saint-Symphorien-sous-Chomerac.

la maison la plus importante de l'ordre dans le diocèse de Viviers. C'est durant cette période de prospérité que l'on construit la grande église romane qui a du remplacer dans la première moitié du XII^{ème} siècle la modeste église du temps de Saint-Mayeul.

1114 : Adhémar est prieur, c'est le plus ancien connu (par le Terrier²² de Rompon).

Le prieuré de Rompon devait à Cluny au XII^{ème} siècle, un **âne, une bride et une pièce de feutre** chaque année²³.

XIII^{ème} siècle

1228 : achat, par Aymard II, de Poitiers-Valentinois, d'une partie de la seigneurie du Pouzin²⁴. Désormais, le prieur de Rompon sera contraint de composer avec le grand féodal et d'accepter pour lui et ses successeurs la protection et la suzeraineté exigeante et onéreuse des comtes de Valentinois.

1260 : les visiteurs de Cluny ne font pas un rapport élogieux du prieuré de Rompon ; le prieur est cité au chapitre et accusé d'avoir été négligent pour défendre et revendiquer les affaires spirituelles et temporelles.

1278 : La situation du prieuré n'est toujours pas brillante cette année là. Le procès-verbal de visite s'exprime ainsi : « *Le 5 nous sommes venus à Rompon et avons trouvé là 13 moines avec le prieur. La maison doit 195 livres et 5 deniers ; et il faut savoir que le seigneur Girard a laissé la maison si démunie de blé pour nourrir les habitants dudit prieuré, ni de vin, depuis la Saint-Jean, ni de bœuf pour pouvoir cultiver et labourer les terres. Il est certain que le seigneur ci-devant prieur a été pris de nuit avec une femme : on en a la preuve*²⁵ »

1279 : les visiteurs constatent un redressement spirituel mais une situation matérielle déplorable.

1282 : c'est le sous prieur qui se conduit avec négligence en ce qui concerne sa charge, les visiteurs réclament sa punition par le chapitre général²⁶.

1285 : le prieur Dalmace de Taulignan devait, au terme d'un véritable traité, reconnaître le Comte de Poitiers Aymard III pour suzerain et partager avec lui la juridiction du Pouzin et des terres du prieuré. Peu après, il céda en pariage²⁷ au seigneur de La Voulte le port Folbert qui commandait le passage sur la rive droite du Rhône entre La Voulte et Le Pouzin, avec toutes les dépendances tant en deçà qu'au-delà du fleuve²⁸.

1287 : les visiteurs constatent que les revenus sont entre les mains de divers créanciers et que les dettes sont si importantes qu'on ne trouve **pas un moine qui veuille en recevoir la direction.**

1288 – 1289 : le prieuré est tenu en commande par l'archevêque de Vienne, Guillaume II de Valence. Tout le monde espère qu'il éteindra les dettes et vêtira correctement les moines. L'année suivante, l'ordre de Cluny décida de le lui enlever.

1296 : à son retour du Dauphiné, le visiteur Barnavi passe le Rhône et vient à Rompon où cohabitent 8 moines.

²² Un livre terrier est un registre contenant les terres et usages d'une seigneurie, la description des biens-fonds, les droits et conditions des personnes, ainsi que les redevances et obligations auxquelles elles sont soumises.

²³ Bruel, *Chartes de Cluny*, n. 4295.

²⁴ Archives de l'Ardèche, Fonds Mazon, Encyclopédie, p. 103 – 105.

²⁵ Dom Charvin : Statuts, *Chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, t.1, p.377.

²⁶ Dom Charvin, op cit, t.1, p.412.

²⁷ Convention conclue entre deux seigneurs à propos d'une seigneurie, l'un, en général plus puissant, accordant sa protection, l'autre, plus faible, seigneur ecclésiastique notamment, abandonnant en échange la moitié des revenus seigneuriaux.

²⁸ *Pouillé général de l'abbaye de Cluny*, cité par Rouchier, Inst. Monast. P.114. Cours des comptes de Grenoble : Registre « Nihil pro causa comitibus » fol. 183.

1298 : l'archevêque de Vienne détient à nouveau le prieuré, il fait réparer les bâtiments et les dettes s'éteignent, la situation financière est assainie.

A la fin du XII^{ème} siècle, une crise s'amorce donc avec l'apparition d'un redoutable voisin : la famille Poitiers-Valentinois. Le prieuré va être secoué entre les querelles des d'Anduze de La Voulte et des Poitiers. Le monastère va connaître une **décadence matérielle à cause d'une conjoncture économique difficile²⁹, de la voracité de la famille de Poitiers, et d'une mauvaise gestion**. Le prieur est contraint de demander la protection onéreuse et intéressée du comte de Valentinois. Le chanoine Rouchier (Histoire du Vivarais) résume ainsi la situation : « *Le monastère de Rompon bâti sur le sommet de la montagne qui sépare le vallon sauvage de Celles-Les-Bains de la riche Vallée du Rhône, entouré de vastes domaines qui s'étendaient des deux cotés de la montagne jusqu'au fleuve. La seigneurie directe du Pouzin et des îles adjacentes avec le droit de péage par terre et par eau appartenait au prieur. Il en fut seigneur dominant jusqu'en 1285 que Dalmas de Taulignan contraint, comme l'Abbé de Cruas et le prieur de Vernoux, d'accepter pour lui et ses successeurs la protection onéreuse du comte de Valentinois reconnu le trop puissant baron pour son suzerain et partagea avec lui la juridiction du bourg supérieur du Pouzin et les terres du prieuré. (...) A en juger par les ruines, les bâtiments du monastère étaient très spacieux. Le couvent comportait 14 moines. »*

Malheureusement, malgré une bonne gestion, le prieuré ne parvient toujours pas à éviter de s'endetter...

XIV^{ème} siècle

1305 : Le prieuré est **encore endetté** (180 livres tournois³⁰) et les rapports de visites ne sont pas positifs : « *Parce qu'au Prieuré de Rompon, d'après ce qu'on rapporté les visiteurs, les moines ne sont pas vêtus et chaussés selon la règle, qu'ils ne portent pas de froc et qu'ils ne couchent pas au dortoir vêtus selon la Règle, les « juges » décident que les moines dudit lieu, selon les corrections du visiteur, soient surveillés sur l'observance de la Règle ».*

1340 – 1341 : le prieuré est endetté pour 240 florins dont 80 à intérêts.

1345 : La visite s'exprimait ainsi « *Dans le priorat de Rompon sont douze moines que le prieur dirige bien spirituellement et temporellement si bien qu'il faut le louer pour sa bonne administration. L'église dudit lieu est découverte et il y a discorde entre le prieur et le sacristain pour savoir qui doit la recouvrir. »*

1346 – 1348 : la peste règne, le prieuré n'est donc pas visité par le seigneur abbé.

1350 : Son effectif est de douze moines avec le prieur.

1354 : le rapport est positif sur la gouvernance du prieuré.

1356 : Sur un effectif habituel de 10 religieux, les visiteurs n'en trouvent que 6 résidant au prieuré. Ceci sans doute dans le but de réduire les dépenses et de rembourser les dettes.

1384 : Suivant le rapport de visite : « *il y vit 8 moines dont le prieur ; tous sont prêtres sauf un jeune qui sert bien et honorablement dans les choses divines ; trois autres moines sont dans les écoles ».* Le prieuré est à ce moment là en commende aux mains du Cardinal de Grandmoutier.

1386 : Le rapport de visite est beaucoup plus détaillé : il n'y a que dix moines au lieu de douze habituellement, l'office est bien desservi, la charité bien faite. Or, l'hospitalité n'est guère observée et l'édifice menace de tomber en ruine.

Au début de la guerre de Cent Ans, la visite effectuée par les inspecteurs indique que les **bâtiments sont détruits, qu'on y vit difficilement et dans la crainte**.

²⁹ Cette dépression économique commence à partir de 1320 / 1330, elle va durer plus d'un siècle.

³⁰ Monnaies frappées par l'abbaye de St Martin de Tours. Puis devient la référence de tout le royaume l'emportant sur la monnaie Paris. Système Tournois : 1 livre = 20 sous et un sou = 12 deniers.

Lorsque le Dauphiné et l'héritage des Poitiers sont réunis à la couronne, les prieurs rendent hommage au roi comme dauphin et seigneur de Poitiers-Valentinois. Dès le XV^{ème} siècle, un certain Jean Marquet passe un bail « d'assensement » des lieux.

1402 – 1403 : la vie au prieuré est pénible, le prieur dirige d'une main de maître les choses spirituelles et temporelles mais se plaint des charges. Il ne peut pas réaliser ses missions puisque les disponibilités financières sont insuffisantes. **Les charges sont très lourdes pour des établissements dont les revenus, constitués de rentes foncières, ne cessent de diminuer aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles à cause de la dévaluation constante de l'argent³¹.**

1410 : 9 religieux sont présents au lieu de 12, le bâtiment de l'infirmerie tombe en ruine, le sacristain ne tient pas bien en état les livres, l'office du chambrier est de piètre valeur.

1429 : il y a le prieur avec 8 moines, qui célèbrent bien et louablement le service divin ; le prieur est digne d'éloges car il gère bien au spirituel comme au temporel. Cependant, il pleut dans l'église par suite de l'absence du sacristain tenu aux réparations et qui s'attarde à Cluny³².

1435 : les visiteurs trouvent 6 moines et un prieur.

1443 : les visiteurs trouvent une situation plus critique : c'est le prieur de Saint-Martin d'Aps (aujourd'hui, Alba-La-Romaine) qui gère le prieuré en l'absence du prieur conventuel retenu à Cluny. Il n'y a plus que 5 moines résidents et le « *prieuré réclame de nombreuses réparations tant dans l'église que dans les autres lieux, ceci par la faute du prieur défunt, mais le nouveau prieur a commencé lui-même les réparations³³* ».

1446 : les visiteurs constatent avec satisfaction que *l'église et ses ornements sont en bon état, et bien qu'il n'y ait que six moines, le service divin, les aumônes et l'hospitalité sont correctement assurés. Les bâtiments monastiques sont décents et en bon état.* Seule critique : il pleut dans deux chapelles car les hommes d'armes en ont emporté les poutres ; les visiteurs ordonnent dans l'année, la réfection des toitures.

1456 : douze moines vivent au prieuré. Le prieuré réclame de nombreuses réparations.

1457 : le prieur est Antoine de Fissac.

1461 : le prieur est Bernard de Taulignan.

1470 : Cinq à six religieux et un prieur habitaient le prieuré. Aucune réparation n'est faite, les défaillances sont nombreuses.

1472 : le prieur est Antoine de Faugier.

1476 : le prieur est Guillaume de Faverge.

1489 : le prieur est Antoine de Faverge.

Les siècles suivants, le prieuré va connaître une situation matérielle déplorable et l'édifice menacera plusieurs fois de tomber en ruine. Le prieuré a souvent des dettes et est mal géré. Les rapports de visites ne sont pas élogieux. Toutefois, l'office divin restera toujours bien desservi, la charité bien faite. Il va recevoir en moyenne 8 à 14 moines.

³¹ Pierre Caillet, *La décadence de l'Ordre de Cluny au XV^{ème} siècle*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1928, p. 184-185.

³² SAINT-JEAN (R.) op cit.

³³ Dom Charvin , op cit., t.5, p.197.

Néanmoins, la vision du prieuré à la fin du Moyen-Age n'est pas pessimiste : il apparaît déjà **moins touché par la décadence matérielle et morale que les autres prieurés clunisiens**, la vie conventuelle y est toujours possible, l'office divin est toujours assuré, ce qui n'est pas partout le cas. En outre, si la maison est pauvre, elle reste quand même bien gérée : il n'y a pas de dettes, l'infirmerie reste ouverte et les bâtiments sont entretenus ou réparés. **Dans son isolement relatif au sommet de la montagne, le prieuré put conserver intact, plus longtemps qu'ailleurs, l'idéal de la vie clunisienne.**

XVI^{ème} siècle

Le prieur de Rompon est souvent mentionné dans les chapitres généraux de l'abbaye de Cluny comme « visiteur » et « définitiveur » de la province. Le prieuré semble prospère, l'effectif est complet, les prieurs changent et les actes d'affaires sont très fréquents.

A la fin du siècle, le prieuré est définitivement **laissé à l'abandon à cause des Guerres de Religion**. Ces guerres qui ont affecté la France aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, n'ont pas épargné le Vivarais, très tôt converti à la Réforme. Elles ont fini tragiquement dans la région de Privas : destructions répétées du Pouzin, siège et anéantissement de Privas, persécutions et dragonnades avant et après la révocation de l'Édit de Nantes.

Les établissements religieux de Cluny en Vivarais eurent beaucoup à souffrir des guerres de religion du XVI^{ème} siècle.

Dans la première moitié du XVI^{ème} siècle, les Réformés deviennent un parti politique. De nombreux combats locaux opposent les seigneurs, souvent convertis par opportunisme. Une main mise protestante s'effectue sur les grandes villes : Privas, Aubenas, Annonay. **On se dispute principalement les nœuds routiers comme Le Pouzin et Baix**. Les états du Vivarais se scindent en États catholiques et États protestants. Deux gouverneurs se partagent le pouvoir. En 1569, les protestants occupent la moitié du Vivarais.

A cause de sa situation géographique dominant le Rhône à l'est et au sud, Le Pouzin (plate forme Huguenote³⁴ de grande valeur stratégique), les bâtiments eurent beaucoup à souffrir. Le prieuré Saint-Pierre de Rompon fut ruiné d'une part par les aliénations et ventes royales de biens d'églises et d'autre part par ces luttes religieuses nées de la Réforme.

1503 : le prieur est Louis de Joyeuse.

A partir de 1506, le prieuré est possédé en commende par la famille de Faverge. Le prieur sera toujours un membre de cette famille.

1550 : les revenus sont séquestrés.

1562 : le roi demanda 200 000 livres tournois aux églises catholiques, leurs chapitres, abbayes, prieurés. Puis un édit parut autorisant le rachat.

1562 – 63 : Première guerre de religion.

Est-ce à cette date que le prieuré fut détruit par les Huguenots ? C'est ce que pensent les historiens du Vivarais car le grand saccage des églises se déchaîna aussitôt après l'affaire de Vassy³⁵, dans les derniers jours d'avril. Comme le note A. Mazon³⁶, « *ce fut très probablement en 1562, puisque par un transaction conclue en 1563 entre les Augustins de La Voulte et Gilbert de Lévis. Celui-ci confia à ces religieux le service de l'église paroissiale de La Voulte dont le curé était nommé par le prieur de Rompon : preuve qu'il n'y avait donc plus de prieur à Rompon* ».

³⁴ Ancienne appellation des protestants français pendant les guerres de religion.

³⁵ Le Parlement de Paris refusa de ratifier l'Édit de Janvier. Protestants et catholiques se tiennent sur le qui-vive, prêts à en découdre. Quelques semaines plus tard, le 1er mars 1562, le duc François de Guise et sa troupe d'archers surprennent dans le village de Vassy (ou Vassy), en Champagne, 200 protestants en train d'écouter un prêche dans une grange, à l'intérieur de la ville close et dans des conditions donc illégales. Le duc s'irrite de cette violation de l'Édit de Janvier. Sur son ordre, la troupe massacre sauvagement les protestants. On compte une trentaine de morts et une centaine de blessés. C'est le début des **guerres de religion**.

³⁶ A. Mazon : *Sauvetage de La Voulte*, VII, (1902), p.19.

1567 – 68 : deuxième guerre de religion

1567 : toutes les cures dépendant du prieuré figurent dans la liste des bénéfices du diocèse de Viviers, détenus et occupés par les rebelles.

1568 – 70 : troisième guerre de religion.

Aux prises avec le protestantisme, l'argent leur faisant défaut, les Rois de France sollicitent du Saint-Siège, l'autorisation d'exiger quelques subsides du clergé. Le Pouzin est pris, repris plusieurs fois.

1572 – 73 : quatrième guerre de religion. Après le massacre de la Saint Barthélemy (1572), le pays s'épuise en luttes, pillages, massacres. Guerre, peste et famine se succèdent. Henri IV, au pouvoir en 1589, ramène une période de prospérité dans les campagnes, avec l'aide d'Olivier de Serres. Il proclame l'Édit de Nantes (1598) qui accorde aux protestants le droit de célébrer le culte là où il était autorisé en 1596-97, des chambres de justice mi-parties, et des places de sûreté : **six en Vivarais dont Privas et Le Pouzin, places particulières confiées à leurs seigneurs**, et Baix, place de mariage à garnison mixte. Mais Henri IV est assassiné en 1610. Le Pouzin, aux mains des protestants, subit un premier siège en 1573 par le dauphin d'Auvergne.

Le prieuré est plus ou moins abandonné.

1574 : cinquième guerre de religion.

1576 – 1580 : sixième et septième guerre de religion. Le prieuré est sans vie. Désormais, les prieurs luttent pour recouvrer biens et revenus du monastère.

1582 : Le Pouzin devra être démantelé.

1583 : Nicolas de Vesc, grand prévôt de Viviers, constate qu'au « *prieuré de Rompon, où il y avait autrefois sept moines et un prieur, l'office divin ne s'y célèbre plus parce que l'église est par terre comme celle du Pouzin. Ce prieuré dépend de Cluny ; le prieur est F. Joly, moine de cette abbaye, et M. de Cugis, gentilhomme, commis dudit prieur, lève les revenus qui s'arrentent à 500 francs* ³⁷ ». **Désormais, l'église ne vivra plus que par son titre** et ses revenus seront affectés à divers offices comme de simples bénéfices ecclésiastiques.

1584 : les huguenots attaquent Le Pouzin. Le prieur réside à Fribourg...

1585 – 1594 : huitième guerre de religion. Ces guerres civiles auront durées trente ans. L'église et les autels ont été démolis et brisés. Le prieur dit dorénavant la messe à La Voulte.

1622 : second siège au Pouzin par Lesdiguières, commandant des troupes royales. Reprise par Brison qui la vend au roi en 1626, elle se rend au duc de Rohan en 1628. Mais elle est alors assiégée et détruite pour la troisième fois par le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc.

XVII^{ème} siècle

Le XVII^{ème} siècle représentera pour les prieurs commendataires du prieuré de Rompon des **moments difficiles de procès pour recouvrer des biens aliénés, des poursuites contre les accapareurs** et un procès contre les Augustins, intrus dans le paysage ecclésiastique de La Voulte.

De nombreux sièges eurent lieu sur la montagne de Rompon à cause de conflits entre protestants et catholiques.

1676 : l'ordre de Cluny eut la satisfaction de voir la cure de La Voulte lui revenir.

³⁷ A. Mazon, *Quelques notes sur l'origine des églises*, t. 2, p.17.

En 1692, les visiteurs de l'ordre (Dom Symon et Dom Morel) déclarent dans leur rapport que le prieuré est en ruines, les **vestiges des cloîtres y restent bien marqués en carrés** « *estant monté sur la montagne où est le dit prieuré qui fut renversé dans le siècle passé par les huguenots, et ayant fait notre prière dans les ruines de l'église nous y avons vu les démolitions des logements et officines des religieux (...) les vestiges des cloîtres y restent bien marqués en carrés, et au milieu d'eux se voit une **belle citerne, par-dessus quoi on observe un grandissime enclos fermé autrefois de bonnes murailles, dans lequel on entrait et dans la basse-cour qui était devant les lieux réguliers, par un beau portail flanqué de deux grosses tours, et lesdites murailles garnies de plusieurs redoutes qui marquaient une espèce de citadelle ou forteresse** »*

Malgré sa destruction, le monastère **continua de vivre par son titre, ses offices et ses biens**. Désormais, il n'est plus qu'un « **bénéfice**³⁸ » **ecclésiastique**. Les moines n'y sont déjà plus.

XVIII^{ème} siècle

On construit la route le long du Rhône. Les disputes continuent avec les Augustins. Une gravure³⁹ du XVIII^{ème} siècle représente le prieuré fortifié déjà ruiné.

1786 : le dernier prieur passe à nouveau un bail d'assensement à Monsieur Marquet de Pommier.

1790 : le département de l'Ardèche est créé.

Jusqu'à la Révolution : des prieurs sont nommés, des offices claustraux pourvus (sacristain, réfectoier). Les mises en possession se font dans des lieux ruinés et par procuration. Les terres sont affermées⁴⁰. Les prieurs cherchent à racheter les biens vendus, à recouvrer ceux indûment appropriés. Une légende prétend qu'à la Révolution, les moines avaient été précipités dans le Rhône, enfermés dans des tonneaux tapissés de clous. On a retrouvé cette légende, plus tôt, lors des Guerres de religion, où l'on a prétendu que le baron des Adrets⁴¹ les avait fait périr de la même façon. Cette histoire avait déjà été mise en circulation pour les moines du prieuré Saint-Michel de Charray.

La Révolution supprima les ordres religieux. Le besoin d'argent fit nationaliser et vendre les biens. **Lorsque les terres du Prieuré furent mises en vente, la commune de Rompon se porta acquéreur**. Mais Marquet fit valoir ses droits et le Directoire du district, observant que le bail à « cens⁴² » dont il jouissait était revêtu des formalités requises par les lois, par son délibéré du 10 janvier 1791, et Marquet de Pommier pu garder ses « *ruines, terres d'entour par acquisition du 14 décembre 1791* ». **Il était l'ancêtre (par les femmes) de la famille Barrier qui fut propriétaire du prieuré et de Celles-les-Bains au XIX^{ème} siècle**. Isaac Marquet du Pommier fut avocat au parlement de Toulouse et a activement participé à la vie politique de Rompon ainsi qu'à la définition de ses limites administratives. Sa femme était catholique et lui protestant, il s'est converti par la suite au catholicisme. Madame Bertrand⁴³ possède une copie de son acte de mariage⁴⁴ et a retracé son arbre généalogique⁴⁵. La fille de Monsieur Marquet du Pommier a épousé le docteur Barrier^(1795- 1858) qui a fondé l'établissement thermal de Celles les Bains (1833), renommé pour son époque⁴⁶.

³⁸ Dans la société médiévale, sous le régime féodal, un bénéfice est une terre, une charge ou un honneur concédés à un aristocrate, un évêque ou un monastère, pour une période limitée ou non, en échange de services ou de soutien. Le terme est fréquemment utilisé dans l'Église chrétienne de la même période pour désigner une charge ecclésiastique à laquelle est attaché un revenu.

³⁹ De la série des *Gravures des guerres de religion* par Jacques Tortorel (Actif entre 1568 et 1590) et Jean-Jacques Perrissin (Lyon (?) 1536 – 1617)

⁴⁰ Type de contrat dans lequel le propriétaire (bailleur) d'un bien en confie l'exploitation à un fermier. Celui-ci tire sa rémunération du produit de la ferme et verse au propriétaire un fermage (loyer) dont le montant est convenu à l'avance et indépendant des résultats d'exploitation.

⁴¹ François de Beaumont, baron des Adrets (1513-1587) était un capitaine dauphinois et l'un des protagonistes des [guerres de religion](#).

⁴² Redevance fixe en argent payée par les paysans au seigneur pour l'exploitation de la terre.

⁴³ Membre de l'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin.

⁴⁴ Ils se sont mariés à Viaux, hameau près de Rompon dans lequel était exploité au XVIII^e siècle du minerai de fer.

⁴⁵ Disponible également sur <http://perso.wanadoo.fr/rompon.nature/>.

⁴⁶ Elle comptait huit sources, dont l'usage remonte sûrement à l'Antiquité. Au XIX^{ème} siècle, les eaux étaient utilisées en boissons et en bains, pour guérir les gastro-entérites invétérées. Elles guérissaient même, d'après le docteur, la tuberculose et le cancer. Détruite à la fin du XIX^{ème} siècle, il ne reste plus que le cèdre planté par le docteur lui-même, emblème de l'établissement.

Selon Paul d'Albigny⁴⁷, M. Barrier avait trouvé au Prieuré des **objets en métal, pour l'usage du culte et des urnes (dont un calice)**. Apparemment, il aurait offert celui-ci à un haut fonctionnaire en visite chez lui, probablement un préfet. Il semblerait que ces objets ont été trouvés dans la sépulture d'un prieur ou dans le flanc d'une muraille en démolition.

XIX^{ème} siècle

Le site va continuer à être pillé, abandonné ou racheté par des propriétaires qui le démantèlent ...

La carrière du Pouzin a été ouverte à la fin du XIX^{ème} siècle pour la construction de la ligne de chemin de fer, elle était appelée la carrière Pélissier, du nom de son ancien propriétaire.

Au XIX^{ème} siècle, trois chemins permettaient d'accéder au Prieuré⁴⁸, dont certains existent toujours :

- Un qui passait au sud, à gauche de la carrière « *ouverte depuis longtemps pour purger la colline des massifs calcaires fissurés dont le glissement menaçait un quartier du bourg* » Il semble que ce soit un chemin qui passe près de la Vierge, près de l'ancienne carrière Buffat.
- Le second, le plus commode lorsque l'on vient de la vallée de l'Ouvèze par la route de Privas qui passe par les Fonts du Pouzin et le village de Rompon. « Ce chemin est plus long, mais de pente plus ménagée, et l'on parvient aux ruines sans trop d'efforts, en le suivant jusqu'au point où il aboutit précisément au prieuré ». C'est celui qui passe par la chapelle le Prédicant et là, où se trouve le chemin communal.
- Le troisième, « plus court et plus pentueux et rocailleux, s'ouvre entre quelques maisons, à l'extrémité nord du Pouzin, en face du débarcadère de la navigation du Rhône ».

XX^{ème} siècle

1996 : un dossier est monté par l'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin car le prieuré Saint-Pierre est à vendre par la famille Cuminal (dont elle en avait héritée des ancêtres Barrier). Ce dossier a été constitué pour un achat éventuel du prieuré par le département.

1998 : la voûte en cul-de-four du chœur s'écroule à cause de la neige. Un mois après, des élus du Conseil Général viennent visiter le site, aucune suite favorable n'est donnée ...L'ancien propriétaire proposait même un prix allégé pour les collectivités.

1998-1999 : Monsieur X achète le site du «Couvent des Chèvres». Les dégradations du prieuré Saint-Pierre redoublent...

Il désirait aménager la bergerie en **centre de remise en forme** et en lieu de loisirs avec location de quads (dont la réglementation pour la circulation est extrêmement exigeante, même dans les propriétés privées⁴⁹). Lors des travaux de terrassement entrepris, il a raclé le sol avec des machines, notamment dans un talus entre la bergerie et les ruines. Par conséquent, des ossements, pierres gravées...ont été mis au jour⁵⁰, mais volés dès le lendemain par des pilleurs⁵¹. Ces faits ont été rapportés par Madame Simone Bertrand.

⁴⁷ Dans la Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais, Aubenas, Lienhart, 1986, reprint du tome VI, année 1898.

⁴⁸ Op cit, Selon Paul d'Albigny lorsqu'il raconte son excursion au Prieuré le 23 septembre 1896.

⁴⁹ - Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du Code des communes,

- circulaire Olin - 6 sept 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.

⁵⁰ Les moines étaient enterrés sur place et les conflits durant les Guerres de religion ont également dû laisser des traces de présence humaine.

⁵¹ Des pilleurs avec des détecteurs de métaux mais aussi les touristes et groupes scolaires se servent sur le site. Etant donné son état ruiné et le non-respect des vestiges par les visiteurs, ils se sentent presque encouragés à partir avec un objet « souvenir » et à le sauver. Certains objets ou fragments sont souvent revendus sur les marchés aux puces dans la Vallée du Rhône.

Ce site a toujours été **convoité, pillé et cambriolé**. Ses propriétaires précédents, qui ne venaient qu'en vacances, ont également eu des problèmes. On peut voir encore aujourd'hui, les volets en fer de la bergerie servant à empêcher à ces vols.

Même Monsieur X, n'habitant pas sur place, s'est fait cambrioler plusieurs fois le matériel qu'il avait entreposé.

Cet ancien propriétaire, ne supportant pas le passage des touristes et promeneurs chez lui par **le chemin communal**, a fait construire un portail rose et violet⁵² à 1,5 kilomètres du prieuré (lorsque l'on parvient sur le site par le Vieux Rompon et la chapelle du Prédicant). Il y eut de nombreux problèmes liés à l'interdiction du passage sur le GR, par ce propriétaire. Une plainte avait été déposée, un accès piéton sur le côté gauche du portail a été créé par la suite.

Une pétition avait été également rédigée par l'Association Cévennes Terre de Lumière et recueillit de nombreuses signatures. La pétition fut la suivante:

Les membres de l'association Cévennes Terre de Lumière soussignés s'élèvent avec indignation contre la fermeture du chemin d'accès aux vestiges du prieuré Saint-Pierre-de-Rompon, dit communément « Abbaye aux chèvres ». Ancien itinéraire de La Voulte au Pouzin, ce chemin, communal à notre connaissance, bénéficie, depuis la nuit des temps, d'un droit de passage et fait partie de notre patrimoine, au même titre que les vestiges eux-mêmes. En plus de l'impossibilité d'accéder à ces derniers, sa fermeture entraîne la disparition du sentier de Grande Randonnée GR 42A. C'est pourquoi les soussignés tiennent à apporter tout leur soutien aux divers organismes qui interviennent pour faire rétablir l'état de choses antérieur. Ils insistent aussi pour que les autorités compétentes se montrent particulièrement vigilantes et sachent faire respecter la loi en ce qui concerne le maintien en état des vestiges du prieuré.

Le préfet de l'Ardèche, auquel leur président avait transmis cette pétition, en a accusé réception par une première lettre du 27 décembre 2000, en précisant qu'il saisissait le procureur de la République pour délit d'entrave à la circulation sur une voie publique. Une deuxième lettre du préfet, en date du 13 mars 2001 venait confirmer que leur démarche était bien perçue par l'administration et que l'affaire était entre les mains de la justice.

Les **piles du portail sont surmontées de deux pierres de dallage du cloître retailées**⁵³ (ci-dessous).



Aucunes démarches de demande de permis de construire, ni d'autorisation de travaux n'ont été entreprises par cette personne.

⁵² Le premier portail qu'il avait construit avait été vandalisé et détruit...

⁵³ Sous ces grandes dalles (50 x 80 cm), les archéologues sont persuadés que se trouvaient certaines sépultures (un petit pot d'eau bénite a été trouvé il y a quelques années).

Des responsables de la D.R.A.C (Service Régional de l'Archéologie) avaient demandé à ce que ces dalles reviennent à leur emplacement d'origine mais elles n'ont pas bougées. Aujourd'hui, elles sont toujours en place mais sont également très bien fixées donc elles ne courent pas le risque d'être volées. D'autres dalles ont été soulevées et déplacées car le détecteur de métaux (formellement interdit sans autorisation préalable) indiquait la présence d'objets métalliques. Selon Madame Bertrand, certaines dalles ne renfermaient pas toujours la présence d'objets de valeur mais comportaient des scellements en plomb, cela expliquant pourquoi le détecteur sonnait. Sous ces dalles se trouvaient des ossements (les moines étaient souvent enterrés dans le cloître).

Aujourd'hui, certaines couches archéologiques ont été mélangées, endommagées voire détruites, dans le cloître et sur le site, cela ne facilitera pas les futures fouilles, ni la conservation du sous-sol archéologique.

Cet ancien propriétaire a également fait installer un **réseau de fibre optique** (1999) **ainsi que l'eau de la ville et l'électricité**. Pour cela, une tranchée a été creusée de la chapelle du Prédicant jusqu'au «Couvent des Chèvres». Des barres rocheuses ont été cassées, et des tuiles, ossements, ont été encore mis au jour, puis de nouveau pillés.

Ces services sont toujours sur le site, L.G.R.A n'a plus qu'à les raccorder aux réseaux pour qu'ils soient utilisables.

Malgré les travaux entrepris et l'argent investi, le «Couvent des Chèvres» est remis en vente et Monsieur X arrêté pour malversation dans une autre histoire...

XXI^{ème} siècle

2001 : Lafarge Granulats Rhône Auvergne rachète le site.

D'après les habitants des environs et les élus, beaucoup d'entre eux ont été soulagés de voir l'entreprise acquérir ces terrains. Cela a résolu beaucoup de problèmes (droit de passages, chasseurs qui ne pouvaient plus venir sur le site...)

2002 : Lafarge fait une demande **d'extension de carrière**, en direction du Couvent de Chèvres. A chaque extension du site des études paysagères sont menées en prenant en compte les impacts visuels du projet sur la vallée du Rhône mais aussi pour le «Couvent des Chèvres».

2003 : Suite à cette demande d'autorisation, un diagnostic archéologique est réalisé par des archéologues de l'I.N.R.A.P (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), sur le site du «Couvent des Chèvres», dans l'emprise actuelle de la carrière du Pouzin. Cette démarche a été entreprise suite à l'obtention, par L.G.R.A, de son arrêté préfectoral d'autorisation de carrière en date du 9 octobre 2002, et conformément aux dispositions de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive.

2003 : la commune du Pouzin ainsi que L.G.R.A adhèrent à la **Fédération des Sites Clunisiens**.

ANNEXE 4

CONTEXTE ARCHEOLOGIQUE DU PLATEAU DE ROMPON

A. LAFARGE GRANULATS ET L'ARCHÉOLOGIE

La réalisation des opérations de fouilles d'archéologie préventive incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux ayant donné lieu à une prescription (art. L.523-8 C. patr. et article 37 du décret n° 2004-490). Ces deux articles font de **l'aménageur le maître d'ouvrage de toutes les opérations d'archéologie préventive à réaliser sur le terrain du projet d'aménagement**. Cependant, la loi a tenté de minimiser le risque archéologique en mettant sur pied des « zones » où le potentiel archéologique est supposé connu ou probable (Carte archéologique et zonages). C'est le cas du plateau de Rompon.

Sur la carrière, conformément à la loi validée du 27 septembre 1941, la Société L.G.R.A s'engage à :

- Signaler toute découverte fortuite, par l'intermédiaire du maire du Pouzin, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes ;
- Conserver les objets et les tenir à la disposition de ce service ;
- Autoriser les visites de ses représentants mandatés et à permettre les prélèvements scientifiques.

B. LE PLATEAU DE ROMPON : UN SITE ARCHÉOLOGIQUE RICHE

L'occupation du plateau de Rompon reste mal connue. Si des occupations en grotte (grotte de Granouly, grotte des Clos, grotte du Chat Gourmand au Pouzin) certifient une présence humaine dans les environs immédiats dès l'époque solutréenne (-22 000 à - 17 000 ans), aucun élément datant de la préhistoire, n'est pour l'instant répertorié sur ce site (d'autres ont été découverts dans la commune ou non loin).

Il est facile de remarquer la présence, autour du prieuré et dans les éboulis pierreux parsemant le plateau, de nombreux fragments de grandes tuiles plates à rebord, d'un beau rouge vif, dites tuiles sarrasines, qui sont des tuiles de fabrication romaine et gallo-romaine.

⇒ Diagnostic archéologique

Un diagnostic archéologique a été réalisé par l'I.N.R.A.P (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), en 2003, sur le site du «Couvent des Chèvres», dans l'emprise actuelle de la carrière du Pouzin. Cette démarche a été entreprise suite à l'obtention, par L.G.R.A, de son arrêté préfectoral d'autorisation de carrière en date du 9 octobre 2002, et conformément aux dispositions de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive. Le **prieuré étant exclu du périmètre d'exploitation**, il n'a pas fait l'objet des travaux de diagnostic.

Le Service Régional de l'Archéologie (D.R.A.C Rhône-Alpes) a souhaité la réalisation d'une campagne de sondages et de prospection sur l'ensemble de la zone concernée par le projet d'extension de la carrière, afin de déterminer le potentiel archéologique du terrain. Celle-ci a été effectuée entre le 20 octobre et le 4 décembre 2003. La majorité des résultats qui suivent proviennent du rapport de fouilles⁵⁴ produit à l'issue des sondages. Ce qui a été mis au jour n'était pas du tout ce que le S.R.A pensait découvrir (à savoir une enceinte protohistorique)

Le site du «Couvent des Chèvres» était jusqu'à présent surtout connu pour son occupation médiévale : le lieu est cité dans la *Charta vetus*, ce qui pourrait indiquer qu'une église était déjà établie à cet endroit dès le VII^{ème} siècle⁵⁵.

15 sondages⁵⁶, à l'intérieur du périmètre d'autorisation, dans les terrains non encore investis par les travaux d'exploitation, ont mis en évidence l'existence d'un site fortifié (daté du Bas-Empire romain)

⁵⁴ FERBER (E.), FERBER (F.), RIGAUD (P.), *Le Pouzin, «Couvent des Chèvres»*, DFS mars 2003, 6 p., 5 pl.

⁵⁵ Le conditionnel s'impose quand on cite le *Charta Vetus*. L'original a disparu et c'est une copie du XVII^e siècle qui tient lieu de référence. Ce texte établit les droits de propriétés de l'évêque de Viviers. On peut alors craindre que certains domaines aient été ajoutés au texte originel (et par là même « vieilliss ») pour justifier de leur possession.

⁵⁶ Par prospection pédestre, sondages mécaniques et sondages manuels.

couronnant le plateau du «Couvent des Chèvres».

Les **murs de rempart d'une enceinte fortifiée ont ainsi pu être suivi sur 440 m** permettant, dans la partie concernée par le projet, d'établir un plan des vestiges conservés et d'en définir la chronologie. Ils sont larges d'environ 1,80 m et sont composés de deux parements (composés de moellons de calcaires grossièrement équarris placés en lits de hauteurs variables et liés au mortier de chaux. Les joints externes sont beurrés au mortier de chaux. Un blocage d'éclats de calcaire, contenant peu ou pas de mortier, forme le cœur de la muraille).

Un des remparts possède deux tours flanquées quadrangulaires (dont une tour d'angle). L'ensemble de la forteresse peut-être estimé à 5,1 hectares. La place connaît une extension de ses défenses sur sa partie sud-ouest, dans le seul secteur où le relief naturel est insuffisant pour donner au rempart une position dominante.



Des structures spectaculaires ont pu être observées telles que l'**escalier** (dont les 4 premières marches sont encore visibles) permettant l'accès au chemin de ronde du rempart ou encore la porte de la tour nord conservée sur 1,90 m qui représente un ouvrage d'art monumental.

Quelques éléments de céramique découverte en prospection ont laissé penser qu'il pouvait s'agir d'un site fortifié de l'Age du Fer (Hallstatt ou premier âge du fer : 750 à 450 avant JC) Le mobilier recueilli lors d'une prospection pedestre effectuée en mars 2003 a été daté du V^{ème} siècle. L'ensemble du mobilier est homogène (produit entre le IV^{ème} et le début du VI^{ème} siècle de notre ère). Globalement, les types de céramique rencontrés révèlent, par leur texture et par leur forme, un contexte général encore empreint de l'univers antique. Il se trouve que la sigillée⁵⁷ paléochrétienne est bien présente. Une anse d'amphore orientale et quelques fragments d'amphore africaine indiquent que ce site était loin de vivre en autarcie et que le commerce entre provinces, même lointaines, persistait.



Monnaies trouvées sur le site

On sait donc aujourd'hui que le **site était déjà occupé au Bas-Empire romain et au Moyen-Age**. Un véritable artisanat de la métallurgie est présent à l'intérieur de l'enceinte. La présence d'une forge pourrait être envisageable.

Le degré de conservation des vestiges est variable suivant les zones. À l'intérieur de l'enceinte, les vestiges sont préservés de façon variable, et ce suivant le taux de recouvrement.

Le site fait partie des **forteresses rurales tardo-antiques**⁵⁸ dont l'apparition marque une nouvelle forme d'occupation du sol. Ce nouveau type d'établissement reflète manifestement des changements de mode de vie pour cette période (Modifications des habitudes agricoles ? Pastoralisation des collines ?

⁵⁷ On désigne de ce nom tous les vases décorés ou non, signés ou non, d'une pâte fine frittée le plus souvent rouge ou orangée (argile ferrugineuse).

⁵⁸ Ce genre d'établissement de hauteur se multiplie au V^{ème} siècle en Gaule méditerranéenne. Longtemps resté ignoré, leur étude prend aujourd'hui de l'ampleur. S'ils sont désormais bien connus dans le Languedoc et la Provence, ils sont aussi implantés en Rhône-Alpes (Drôme et Ardèche)

Dégradations du climat ? Facteurs conjoncturels (effondrement de l'Empire, crise monétaire) ?

L'étude des sites fortifiés démontre cependant que des crises événementielles ne sont pas à l'origine de ces profondes modifications de mode de vie. **Le soin apporté à la construction du «Couvent des Chèvres» et l'ampleur de l'ouvrage semble incompatible avec la notion de site refuge, souvent accolé à ce genre d'édifice.** L'ampleur de l'investissement réalisé pour la fortification du site témoigne non seulement du **pouvoir économique de ses occupants mais aussi d'une volonté ostentatoire** (peut-être à des fins politiques) Ce site serait **un des mieux conservé en France.**

⇒ **Intérêt du site du point de vue archéologique**

Ce site est intéressant à plus d'un titre, notamment par :

- Son **remarquable degré de conservation** de certaines parties (ces sites sont généralement placés sur des éminences sujettes à l'érosion et possèdent de faibles recouvrements protecteurs. Leur conservation est souvent médiocre) ;
- **Sa typologie** : il fait partie des forteresses rurales tardo-antiques dont l'apparition marque une nouvelle forme d'occupation du sol.

⇒ **Conséquences sur l'extension de carrière**

Immédiatement après la production, par l'I.N.R.A.P, du rapport de diagnostic, une réunion entre M. Dumoulin, ingénieur du Service Régional de l'Archéologie à la D.R.A.C Rhône-Alpes (chargé du département de l'Ardèche) et L.G.R.A a été programmée. Il en est ressorti deux options pour le pétitionnaire :

- Soit **geler la portion de terrain** où ont été identifiés les vestiges ;
- Soit décider d'exploiter les matériaux que renferme ce secteur⁵⁹ et programmer au préalable et à ses frais une **campagne de fouilles préventives (entre 300 000 et 400 000 €)**. Dans ce cas là, la partie des restes du mur d'enceinte comprise dans le périmètre d'autorisation de carrière aurait été détruite.

Pour l'heure, Lafarge a **décidé de conserver le site** mais peut décider à tout instant de faire les fouilles de sauvetage et d'exploiter ensuite la zone.

⇒ **Un site similaire : le Roc de Pampelune**

Le site du «Couvent des Chèvres» possède **beaucoup de points communs** avec le site du Roc de Pampelune à Argelliers, dans l'Hérault (34).

Le Roc de Pampelune est une agglomération de hauteur créée dans le dernier tiers du V^{ème} siècle de notre ère et occupée au moins jusqu'à la fin du VII^{ème} siècle. On retrouve le principe d'une enceinte soignée, maçonnée (avec des joints beurrés) et flanquée de tours. Dans les deux cas, l'ouvrage épouse le rebord du plateau pour posséder la surface défensive la plus adaptée. Le mobilier mis au jour est comparable : outre la période d'occupation, on observe que les mêmes signes d'un commerce vigoureux (sigillée grise, céramique orientale...) sont présents. Sur ces deux sites, une installation d'atelier de métallurgie du fer est présente.

Une des caractéristiques du site de Pampelune est la **présence d'un édifice religieux implanté à l'extrémité occidentale**. Une église dès cette période sur le site du «Couvent des Chèvres» est envisageable même si elle n'est mentionnée par la *Charta vetus*, qu'à partir du VII^{ème} siècle. Contrairement à Pampelune, aucune zone d'habitat n'a été mise en évidence au «Couvent des Chèvres». Cependant seule une faible zone le long du rempart a fait l'objet d'investigation, et ce type d'occupation peut aisément se situer hors de l'emprise du projet. Ce site est actuellement fouillé.

⁵⁹ C'est précisément à cet endroit là que se trouve un des meilleurs gisements calcaires de la carrière !

ANNEXE 5

HISTOIRE DE CLUNY ET DE L'ORDRE CLUNISIEN

A. L'ABBAYE DE CLUNY ET L'ORDRE CLUNISIEN



L'abbaye de Cluny (Saône-et-Loire) joua un rôle majeur dans le **renouveau monastique français et européen des X^{ème} et XI^{ème} siècles**. D'un point de vue architectural, l'église de Cluny fut la **plus grande église romane de la Chrétienté**. Cluny fut **fondée en 910** grâce à un don de Guillaume d'Aquitaine. L'abbaye fut donnée à Bernon, abbé de Baume, pour y fonder un monastère de douze moines vivant sous la règle de saint Benoît. La nouvelle abbaye dépendait directement du Saint-Siège, échappant ainsi à toute autorité seigneuriale ou épiscopale. L'abbé était élu en

toute indépendance par les moines. Cette autonomie ainsi qu'une lignée d'abbés de tout premier plan : **Mayeul (948-994)**, Odilon (994-1059) tous les deux enterrés à Souvigny et Hugues (1049-1109) permirent à Cluny de prospérer. L'abbaye interpréta la **règle de saint Benoît⁶⁰** en donnant la première place à l'Office divin, avec une insistance sur la beauté de la liturgie et de son cadre architectural, ainsi qu'à **l'hospitalité et à l'aumône**. Les travaux manuels et l'étude passèrent au second plan, ce qui n'empêcha pas les moines de Cluny d'être actifs dans l'université de Paris au XIII^{ème} siècle.

Le succès de Cluny ne cessa de grandir aux X^{ème} et XI^{ème} siècles. Au début du XII^{ème} siècle, Cluny était à la tête d'un ordre qui comptait **1184 monastères, disséminés dans toute l'Europe occidentale** (dont 883 en France) **et disposait de 800 "filiales" et "succursales" dans toute la chrétienté**. L'abbaye, qui attirait beaucoup de vocations, fut sollicitée pour de nombreuses fondations, et d'autres monastères l'appelèrent pour les aider à se réformer. L'abbé de Cluny fut alors un des personnages les plus puissants de la chrétienté. L'ordre exerça une grande influence sur la réforme de l'Église, apportant son aide à Grégoire VII pour renforcer l'autorité de la papauté en Occident. Mais le système clunisien avait ses lourdeurs en raison de la centralisation de l'ordre. La richesse de Cluny conduisit l'abbaye à entrer dans le système féodal. Aussi Bernard de Clairvaux, au XII^{ème} siècle, critiqua vivement Cluny pour son attachement à l'argent et au pouvoir, et proposa une interprétation plus austère de la règle de saint Benoît. L'abbaye de Cluny **disparut en 1790, lorsque les vœux religieux furent interdits par la Révolution française**.

⁶⁰ Au début du VI^{ème} siècle, Saint Benoît de Nursie rédige une règle, qui va s'imposer à la quasi-totalité des communautés monastiques au point de devenir la charte du monachisme occidental. Deux raisons expliquent ce succès écrasant : le contenu même de la règle et les appuis extérieurs qu'elle a reçus au cours des siècles tant de la part des autorités ecclésiastiques que de la part des autorités laïques.

Pour atteindre la sainteté, trois vertus sont essentielles : **le silence qui permet d'entendre la voix de Dieu, l'obéissance en particulier à l'abbé puisqu'il tient la place du Christ dans la communauté et l'humilité**. La règle définit également le cadre de vie du moine : son temps se partage entre le travail manuel, la prière et la *lectio divina* c'est à dire la lecture et la méditation de la Bible. La règle de Saint Benoît organise aussi la discipline communautaire : **un passage est consacré au dortoir où les moines dorment tout habillés, un autre aux pénitences infligées pour ceux qui ne respectent pas les prescriptions, un autre encore insiste sur l'interdiction de la propriété privée**. Après un an de noviciat, le moine s'engage à se consacrer au service de Dieu (profession) et le vœu de stabilité le lie définitivement à son abbaye. Popularisée par le pape Grégoire le Grand dès la fin du VI^{ème} siècle, la règle de Saint Benoît ne s'impose néanmoins qu'à partir du IX^{ème} siècle. Charlemagne et son successeur Louis le Pieux, par souci d'ordre et d'uniformité décident au terme de plusieurs conciles que cette règle serait la seule admise dans tous les monastères de l'Empire.

On évalue à plus de 20 000 le nombre d'abbayes et de prieurés bénédictins ayant fleuri en France (sur 100 000 en Europe)

B. LE DÉVELOPPEMENT DE CLUNY DANS LA RÉGION RHÔNE-ALPES ET DANS LA VALLÉES DU RHÔNE

L'une des richesses de l'Ordre de Cluny est celle de son rayonnement, c'est à dire de son action sur la vie religieuse, sociale, économique, voire artistique, des régions où il s'est établi.

L'expansion dans la vallée du Rhône s'y est faite au cours de la première phase de rayonnement de l'ordre, entre 910 et 1049, période que les historiens désignent sous le nom d'**époque « pré-grégorienne »**. Ce secteur fut privilégié de fondations, Cluny cherchant d'une part à nouer des liens avec le Languedoc méditerranée et avec l'Espagne, d'autre part à prendre pied en Provence et en Italie Lombarde.

La **vallée du Rhône représentait un lieu privilégié pour la fondation monastique** car elle représentait une étape importante vers :

- Le Languedoc ;
- La Lombardie ;
- L'Espagne.

Dans cette implantation rapide d'un ordre dynamique, le prieuré et plus particulièrement le prieuré conventuel, image réduite de l'abbaye mère, constitue au X^{ème} siècle un maillon essentiel. C'est grâce à lui que l'ordre va tisser au XI^{ème} et XII^{ème} siècles un réseau de monastères qui couvrira bientôt la plus grande partie de l'Europe.

Dès la fin du XI^{ème} siècle et pendant la première moitié du XII^{ème}, les prieurés de Cluny se trouvèrent à l'avant-garde du combat mené par la papauté et les évêques réformateurs pour soustraire les églises rurales à la main-mise des laïcs, en les confiant à des religieux, en l'occurrence l'ordre de Cluny. **Ce mouvement de récupération fut particulièrement net en Vivarais au début du XII^{ème} siècle, sous l'épiscopat de Léodegaire (Saint-Lager, 1096 – 1123)**. Ce prélat se montra très favorable envers les clunisiens qu'il avait pu connaître et apprécier dans l'entourage de Guy de Bourgogne, le futur pape Calixte II⁶¹. Cette politique va assurer pour un temps la prospérité et la puissance des prieurés conventuels de Ruoms et de Rompon. C'est ainsi que ce dernier reçut en 1112 huit paroisses avec leurs dîmes et autres revenus, toutes situées dans la région, entre La Voulte, Le Pouzin et Privas.

Au XII^{ème} siècle, outre les deux prieurés conventuels Saint-Pierre⁶² de Rompon et Saint-Pierre de Ruoms (donné à l'ordre en 944) , l'ordre de Cluny possédait en Bas-Vivarais les prieurés simples de Rosières, Vogué, Saint-Martin d'Aps, Saint-Pierre de Fonts et Saint-Georges les Bains. On trouvait également les Prieurés d'Eurre (fondé par l'ordre en 928)⁶³ et de Saint-Marcel-les-Sauzet dans la Drôme, le Prieuré de Saint-Saturnin du Port (Pont-Saint-Esprit, Gard) (donné à l'ordre en 948)

D'autres ont été détruits ou sont en ruines : ceux de Peaugres (07), Bozas (07), Mauves (07), Saint-Vincent de Barrès (07), Notre Dame des Fonts à Rochemaure (07), Tain (26).

⁶¹ SAINT-JEAN (R.) *Le prieuré clunisien de Rompon au Moyen-âge*, Actes du XVI^{ème} Congrès de la fédération historique de Privas, 1971, p° 81- 98.

⁶² On dédiait souvent les églises à Saint-Pierre en souvenir de la parole de Jésus : « Tu es Petrus ... » A Lubilhac, petit hameau très ancien doté de plusieurs édifices religieux qui dépendirent du prieuré Saint-Pierre-de-Rompon, l'église était également dédiée à Saint-Pierre et deux chapelles voisines l'étaient l'une à Saint-Martin, l'autre à Saint-Antoine. **De nombreux sites clunisiens ont pour nom Saint-Pierre en hommage au Saint patron de l'Abbaye Mère (Cluny)**

⁶³ Du Cartulaire de Cluny, il ressort l'existence d'un prieuré connu sous le vocable de Saint Baudille. La seigneurie n'appartint jamais à Cluny car les empereurs d'Allemagne en avaient gratifié les évêques de Valence.

C. QU'EST-CE QU'UN SITE CLUNISIEN AUJOURD'HUI⁶⁴ ?

⇒ Définition

Le «Couvent des Chèvres» est sans conteste un **site clunisien caractéristique**, il a été fondé par Cluny.

Selon la Fédération des Sites Clunisiens, un " site clunisien " est un **ensemble de bâtiments** - ou ce qu'il en reste aujourd'hui -, à condition que ce site ait **entretenu avec l'abbaye de Cluny des liens plus ou moins étroits à un moment de son histoire**. Ces relations pouvaient être d'affiliation formelle ou, plus simplement, d'influence lorsque ces maisons adoptaient les coutumes clunisiennes sans lien juridique avec l'abbaye.

Cette diversité de modes d'appartenance rend difficile la détermination du nombre exact des sites clunisiens.

Les historiens estiment aujourd'hui que le réseau des dépendances de Cluny regroupait un millier d'abbayes et de prieurés, à son apogée, soit au milieu du XII^{ème} siècle. On retrouve ces sites dans toute l'Europe occidentale : France, Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Grande-Bretagne, Portugal, Belgique.

Les statuts de la Fédération indiquent « **[qu'] est considéré comme site clunisien tout lieu où se trouve, où se trouvait, un ensemble de bâtiments témoins des liens entretenus par ce lieu avec l'abbaye de Cluny à un moment de son histoire** »

⇒ Typologie des « lieux clunisiens » (« loci Cluniacenses »)

L'héritage du patrimoine clunisien est aujourd'hui riche et multiple, car les sites ont des statuts historiques divers. On peut discerner :

- **Les monastères fondés par Cluny**
 - Des prieurés tentaculaires avec leur propre réseau d'influence (La Charité-sur-Loire) ;
 - Des prieurés « clones » de Cluny, fonctionnant selon le même schéma domanial (Romainmôtier) ;
 - Des prieurés modestes dépendant de leur environnement seigneurial (Vertemate) ;
 - Des monastères de femmes (Sölden)
 - **Des prieurés de taille moyenne comme celui du Pouzin avec 12 moines en moyenne et un prieur.**
- **Les monastères réformés par Cluny (les abbayes fondées avant Cluny et confiées à elle pour la réforme de leur mode de vie monastique)**
 - Des abbayes dont l'intégration au réseau clunisien fut heureuse (Moissac)
 - Des abbayes à l'intégration fortement mouvementée au cours de l'Histoire (Menat)
 - Des abbayes dont l'intégration fut de courte durée (San Benedetto Po)
- **Les monastères aux liens privilégiés avec Cluny**
 - Les abbayes ayant entretenu des liens particuliers avec des abbés de Cluny et ayant adopté sa réforme (Déols)
 - Les abbayes ayant adopté les coutumes clunisiennes et ayant amplifié l'influence de Cluny dans certaines parties de l'Europe (Hirsau)
- **Les doyennés, au centre du réseau seigneurial des moines, comme relais des monastères**
 - Les doyennés ayant en leur centre une église séculière (Saint Hyppolite)
 - Les doyennés avec un château (Toulon-sur-Arroux)
 - Les doyennés comme grosses fermes flanquées d'un oratoire (Berzé-la-Ville)
 - Les doyennés comme sièges d'un centre d'exploitation (Blanot)
 - Les doyennés comme lieux de justice et haut-lieu politique (Mazille)
- **Les lieux résidentiels (collège de Cluny, à Paris) et lieux de la mémoire clunisienne (château natal de saint Hugues de Semur-en-Brionnais)**

⁶⁴ Extrait du site de la Fédération des Sites Clunisiens : <http://fsc.cluny.free.fr/>

ANNEXE 6

CONTEXTE ARCHITECTURAL

A. PRINCIPES ARCHITECTURAUX

Le prieuré en tant qu'édifice architectural est la **manifestation tangible de la spiritualité et de la vie monastique**. Les prieurés font partie du **patrimoine culturel, c'est à dire de l'ensemble des biens et symboles hérités du passé que les sociétés souhaitent transmettre aux générations futures. C'est un lieu de mémoire**. Ce sont des lieux de référence communs à tous les catholiques, des supports identitaires qui dépassent les barrières nationales ou régionales. Espaces consacrés, ce sont des lieux saints et la procédure de classement introduit une seconde dimension sacrale.

Dans sa dimension fonctionnelle, le prieuré apparaît comme une cité idéale ; les bâtiments et leur agencement sont si bien pensés qu'ils permettent de mener une **vie communautaire, spirituelle et matérielle harmonieuse**.

Le prieuré devait répondre également aux **logiques d'une vie communautaire intégrale**. Ainsi, chaque bâtiment, **chaque espace est collectif**. Enfin, le prieuré se doit d'appliquer au mieux de manière architecturale la règle de St Benoît.

Pour reproduire sur terre la perfection du Royaume de Dieu, pour tenter de se rapprocher du divin, les moines choisissent d'abord un site. En périodes troublées, des **considérations liées au souci de défense peuvent faire élire un site escarpé ou insulaire**. Et l'acquisition de terrain est un autre facteur conditionnant l'emplacement. Ceci dit, en dépit de toutes ces contingences, il ne faut pas oublier qu'au Moyen-âge, période faste de fondation de monastères règne en souveraine absolue la pensée de Dieu.

L'espace où ils sont implantés se distingue de l'espace ordinaire, et des éléments tels qu'une source, une **montagne peuvent apparaître comme intrinsèquement sacrés** (abbaye de Saint Martin du Canigou au cœur des Pyrénées- Orientales à 1 065 mètres d'altitude, Mont-Saint-Michel, ...)

De nombreuses communautés monastiques s'implantent ainsi à **l'emplacement d'un sanctuaire préexistant** (comme c'est sans doute le cas ici) et parfois, les monastères s'élèvent à l'endroit « choisi » par un saint.

Après avoir choisi le site et fondé le prieuré, un **espace sacré est déterminé et jalonné** par des bornes tout autour de l'enclos monastique dont nul acte violent ne devra souiller l'« immunité et la sécurité ». A l'intérieur de cet espace existent des degrés du sacré ; l'église abbatiale, cœur et âme du prieuré est le lieu saint par excellence. De tous les édifices du monastère, c'est elle que l'on édifie en premier et qui reçoit le plus de soins. Considérée comme une reproduction du Royaume de Dieu mais aussi du corps humain, son plan et ses proportions sont savamment définis et calculés. Le plan cruciforme de nombreuses églises figure le corps du Christ sur la croix et la messe est célébrée à l'endroit de la tête où sont consommés le sang et la chair du Christ.

Une fois consacrée, l'église abbatiale devient le point de rencontre adéquat entre les hommes et Dieu et doit être protégée de toute souillure. Ainsi, les bénédictins considérèrent presque comme un scandale l'innovation cistercienne que représentait l'accès direct du dortoir à l'église, c'est à dire à la renonciation à un vide de purification ménagé entre les toxines de la nuit et l'abbatiale.

La clôture, partie réservée aux seuls moines est l'autre lieu sacré d'importance. Dans celle-ci, le cloître, **élément générateur du plan d'ensemble** est chargé d'un sens supérieur. La figure fermée du carré dirige la façade des bâtiments et les regards vers un centre intérieur. Le cloître exprime donc parfaitement l'état de ses habitants s'écartant du monde pour se centrer spirituellement sur la présence de Dieu.

Utilisant un certain nombre de symboles communs (choix du site, orientation, proportions, formes...), les moines ont tenté de recréer sur terre la perfection du Royaume de Dieu, et de faire du prieuré un lieu privilégié de dialogue avec l'Eternel. Ce lieu préfigurant la Jérusalem Céleste est un lieu sacré c'est à dire radicalement autre, un lieu que l'on a séparé du profane, " que les interdits protègent et isolent ", **un lieu qui suscite à la foi peur et fascination, c'est ce que l'on ressent lorsque l'on va sur le site du**

Prieuré Saint-Pierre. Quand le promeneur ou le touriste se retrouve au «Couvent des Chèvres», il est souvent subjugué par ce temps figé et fasciné par le cadre et la vue. Les ruines confèrent au site un caractère romantique et le lieu peut même devenir source d'inspiration, de recueillement, de détente.

Le prieuré Saint-Pierre ne représentait pas pour autant un monde clos. Il entretenait des rapports multiples avec la société civile car les monastères et prieurés étaient considérés au Moyen-âge (en particulier), comme de **puissants médiateurs entre l'ici bas et l'au-delà, ce sont également des centres économiques importants, des objets et des lieux de pouvoirs et des foyers culturels.**

Un prieuré conventuel comportait traditionnellement un lieu de culte réservé à l'usage des moines, un cloître, des bâtiments pour la vie commune (dortoir, réfectoire) et souvent des communs (grange dîmière ou simple grange, cellier, étable) qui abritent les activités économiques du prieuré. L'église dans son esthétique monumentale est le reflet des aspirations de la maison mère, des besoins liturgiques et de la foi d'une époque.

B. PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON ET SON ETAT ACTUEL

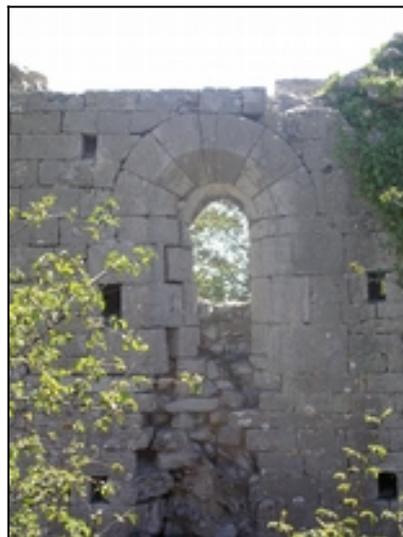
L'église romane⁶⁵ (X^{ème} siècle) occupait le coté nord d'un quadrilatère d'environ 40 mètres sur 30, le cloître étant situé au sud. Comme les prieurés monastiques de Sauveplantade de Larnas, de Veyrines en Ardèche, Saint-Pierre de Rompon possédait un **plan cruciforme**, avec une courte nef, un large transept et trois absides. La nef unique comportait trois travées voûtées vraisemblablement d'un berceau, d'épais contreforts extérieurs et des arcs de décharge latéraux à l'intérieur en témoignent.

Seule la muraille sud, sur une longueur de 15 mètres et une hauteur de 10 mètres environ, est encore debout. Construite dans un bel appareil allongé de pierres calcaires grises, elle est percée de deux baies en plein cintre. Celles-ci n'ont pas les mêmes proportions que celles encore existantes du transept. Ces remarques font penser que chœur et transept sont d'une époque antérieure à la nef, qu'il existait un édifice précédent et que c'est au cours d'une nouvelle campagne de construction que cette primitive chapelle fut augmentée d'une nef.



Muraille sud

⁶⁵ La même école romane aurait inspiré la conception de St Pierre de Rompon et de Saint-Marcel de Crussol (aujourd'hui ruinée), l'église de Soyons, l'église de Silhac sur le plateau de Vernoux.



Mais toutes les pierres de taille à l'intérieur ont été arrachées et elle est remplie de ses propres ruines sur deux à trois mètres d'épaisseur.

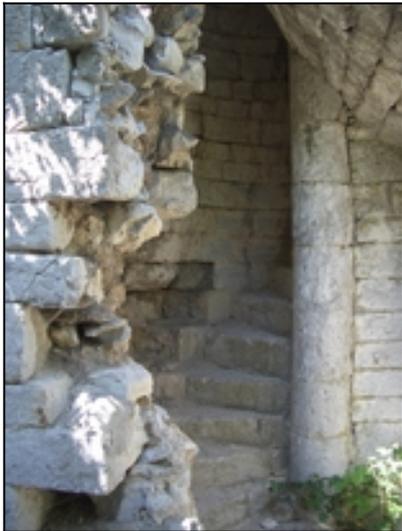


Entre le transept et la nef, un massif de maçonnerie⁶⁶ englobe un petit escalier en vis qui s'ouvre par une porte basse. Y avait-il une tribune au débouché de cet escalier ? Ou un clocher comme c'est le cas de Saint-Pierre-de-Ruoms, le second prieuré conventuel de Cluny en Vivarais⁶⁷ ? Paul d'Albigny, lors de sa visite sur le site, a été frappé par la ressemblance (orientation du bâtiment, dimensions...) du prieuré de Rompon avec le prieuré Saint-Michel de Charray⁶⁸. Ce petit escalier fascine beaucoup les promeneurs notamment les enfants, c'est pourquoi une mise en sécurité avec une rambarde s'impose pour cette partie de l'édifice.

⁶⁶ Leurs murs en moyen appareil calcaire sont très épais dans ces parties. Ils sont fait d'un double parement de pierres taillées dont l'intervalle est comblé avec de la blocaille liée dans un bain de mortier.

⁶⁷ Le clocher carré qui s'élève au-dessus du transept de Ruoms surmonte une coupole octogonale sur trompes ; en était-il de même à Rompon ? Paul d'Albigny signale, page 20 de son étude (*Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais*, Aubenas, Lienhart, 1986, reprint du tome VI, année 1898) qu'il a vu une carte hollandaise du XVII^e représentant le siège du Pouzin (1622 et 1626) sur laquelle le prieuré de Rompon « était pourvu d'une tour carrée ou clocher assez élevé »

⁶⁸ Charray (ou Charaix selon l'écriture adoptée du latin Carasio) a été fondé par l'évêque du Puy Adhémar de Monteil entre 1077 et 1096, près de Privas. Ce rapprochement est intéressant mais les deux établissements ne dépendaient pas du même ordre. Il dépendait de l'ordre de Saint Augustin. Dans ses murs se trouvaient entre 7 et 8 chanoines, se plaçant en seconde position derrière le prieuré de Rompon. Ce prieuré conventuel a été également détruit lors des affrontements avec les protestants.



La



muraille nord, très mutilée, offre quelques pans de murs informes sur toute la longueur de la nef. Un étaieement est même en place pour empêcher ces murs de s'écrouler.

Le transept était la partie la plus vaste de l'édifice, il correspondait au chœur des religieux.

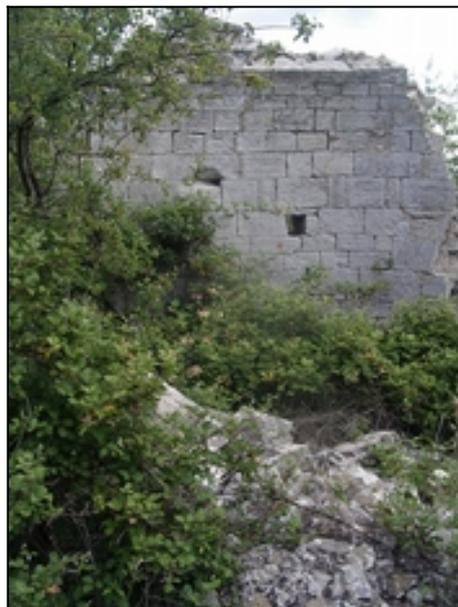
La **construction était de qualité**, nous pouvons en juger grâce aux murs du croisillon sud qui sont bien conservés. Les pierres de taille sont plus hautes que celles de la nef, ce qui laisse supposer que la nef n'était peut-être pas prévue, à l'origine avec le transept.

Une baie cintrée à double ébrasement⁶⁹ éclairait le transept. En dessous, sur le parement extérieur du mur, il est possible de distinguer les traces de toiture du bâtiment conventuel qui le prolongeait.

⁶⁹ Biais donné aux côtés de l'embrasement d'une baie pour faciliter l'ouverture des vantaux ou donner plus de lumière.



Voûte avant 1998



Voûte aujourd'hui

Des trois absides, seule celle du centre reste encore debout mais elle est largement éventrée. Elle comportait une voûte en cul-de-four dont la calotte de mortier témoignait de sa couverture d'origine. Malheureusement, cette voûte s'est écroulée sous le poids de la neige en janvier 1998. Les pierres des murs sont en très mauvais état (lézardes, déjoints, dislocation de l'appareil dans les angles...) Ces dégâts n'ont pas été reconnus, ni réparés à temps, et **l'édifice est aujourd'hui très fragile**. Certaines parties ont été reprises, il est facile de distinguer du ciment par endroits.

Quant au décor sculpté du prieuré, il est absent. Un chapiteau décoré de feuilles d'acanthé, un fragment de colonnette cannelée et un fragment d'inscription romane (peut-être une épitaphe⁷⁰) sont les seuls témoignages. **La voûte du chœur aurait été décorée de fresques romanes, de plaques d'enduit et le train brun caractéristique de ce style était encore visible, par endroits, il y a quelques années.**

Dans la cour intérieure (le cloître), une citerne⁷¹ se trouve à environ 3,50 mètres de la bergerie. Sa margelle est assez étroite, comme celle d'un puits ordinaire. Celle-ci n'est pas très haute par rapport au niveau de la cour. Apparemment, la citerne serait profonde d'au moins 6 à 8 mètres. Elle est alimentée par l'eau de pluie amenée par des chenaux en tuiles creuses, disposées en pente régulière sur le pourtour de la bergerie. Ces tuiles tiennent grâce à une corniche en fûts de basalte⁷² prismatique posés horizontalement sur le couronnement des murs, immédiatement au-dessous du toit. On sait par Paul d'Albigny, qu'au XIX^{ème} siècle, un sceau et une corde étaient placés à côté de la margelle.

Une autre citerne se trouve également sous le transept (XII^{ème} siècle)

Au début du XIX^{ème} siècle auraient été découverts dans les ruines du prieuré, un calice, des objets en métal et des urnes. Ils provenaient peut-être de sépultures médiévales mais leur trace a été perdue. Madame C. Perroud-Christophle signale la découverte d'une dalle paléochrétienne, d'un sarcophage et de débris de sépultures. De même, auraient été retrouvés autour du prieuré, des dalles posées sur chant constituant des caniveaux. Ceux-ci étaient destinés à alimenter en eau le fossé de défense servant de vivier à l'époque carolingienne (750 au X^{ème} siècle).

⁷⁰ Une épitaphe est une inscription funéraire, placée sur une pierre tombale ou un monument funéraire.

⁷¹ Peut-être antérieure au cloître, car elle n'est pas dans l'axe des bâtiments selon Madame C. Perroud-Christophle. Elle pense qu'elle date de l'*oppidum* gaulois.

⁷² Ce basalte, dont la teinte noire dénote avec les murs de la bergerie, provient sans doute de Rompon (non loin de la carrière, en direction du Vieux Rompon, se trouve un ancien volcan)

La bergerie⁷³, quant à elle, est en mauvais état. Les excréments de moutons⁷⁴ recouvrent le sol sur plusieurs centimètres et la couverture ainsi que la charpente ne sont pas du tout fonctionnelles (refaites par un des anciens propriétaires). La bergerie n'est mentionnée dans aucun texte, et une étude du bâti complète permettrait sans doute d'en savoir plus sur ce bâtiment. On sait que **l'édifice est postérieur au Prieuré** car l'on devine dans les murs de pierres de réemploi (dalles du cloître) Aucun éclairage n'est présent et l'intérieur est sombre. Il est difficile de s'attarder à l'intérieur puisque qu'il n'y a aucune lumière, beaucoup de poussière et une odeur et chaleur dégagées par les moutons intenable.

(Photographie prise du côté est)

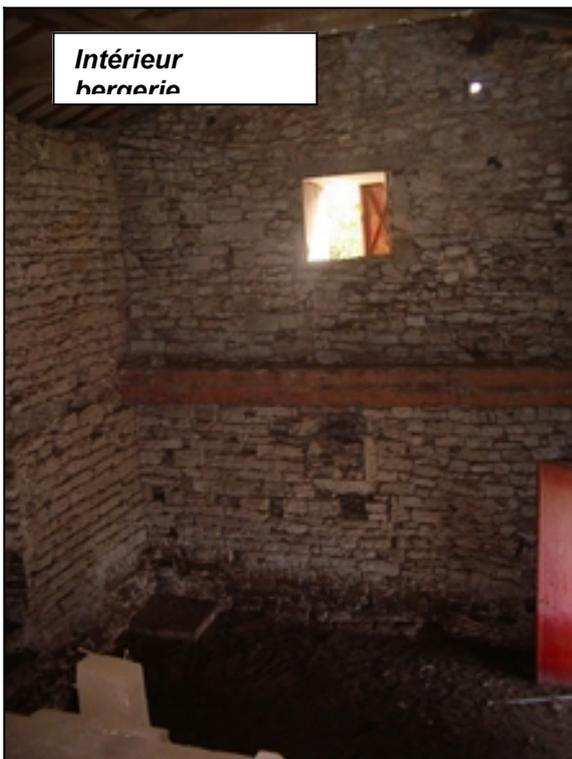


⁷³ Ce bâtiment est divisé intérieurement en plusieurs salles non voûtées, fort nues, l'une d'elles est pourvue d'une cheminée carrée.

⁷⁴ Les moutons et les chèvres sont un avantage pour le site car ils le nettoient un minimum.



Bergerie, coté ouest



*Intérieur
bergerie*



Selon Monsieur Christophe Voros, de la Fédération des Sites Clunisiens, ce qui différencie le prieuré Saint-Pierre avec les autres sites clunisiens, c'est que ceux-ci sont d'habitude :

- intégrés dans un tissu urbain ;
- encore debout.

Aujourd'hui, le **prieuré de Rompon est vide et constitue en lui-même un objet « muséifié »**. Son état est réellement délabré et il ne reste plus que des ruines.

C. SITE PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le « Couvent des Chèvres » est **Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (I.S.M.H)**, par arrêté du **31 mai 1927 (parcelles A 66 et A 69)**. La date de son inscription reflétait déjà l'importance et la volonté de protéger un édifice remarquable de par son histoire et son architecture. En effet, c'est à partir des années 1925 – 1930 que naît la notion d'inscription.

Cela entraîne des effets sur :

- **le monument lui-même** : Il ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être l'objet de restauration ou de réparation sans que le directeur régional des Affaires Culturelles (Monsieur Richard Lagrange) n'en soit informé quatre mois auparavant. Ces travaux sont soumis au **permis de construire du maire de la commune** (Monsieur Alain Martin). Le ministre pourra s'opposer à ces travaux en engageant la procédure de classement. Le permis de démolir ne peut être accordé qu'avec l'avis favorable de celui-ci. L'immeuble inscrit peut être cédé (donné, vendu, légué...) librement. Le directeur régional des Affaires Culturelles doit être informé du changement de propriétaire.
- **sur les travaux effectués sur le monument** : Les travaux autorisés sur un immeuble inscrit sont réalisés par le propriétaire avec l'aide de l'architecte et des entreprises de son choix. Les travaux exécutés sur un immeuble inscrit peuvent bénéficier d'une participation financière de l'Etat, lorsqu'il s'agit de travaux indispensables à la conservation de l'édifice.
- **sur ses abords** : toute construction, restauration, destruction effectuée dans le champ de visibilité de l'édifice classé monument historique (c'est-à-dire en règle générale dans un périmètre d'un rayon de 500 m. autour du monument) doit obtenir l'accord de l'architecte départemental des bâtiments de France (pour l'instant, il n'y en a pas dans le département de l'Ardèche)
- **et enfin sur sa fiscalité** : L.G.R.A, en tant que propriétaire d'un édifice inscrit monument historique bénéficiera de **déductions fiscales sur la part à sa charge des travaux subventionnés effectués sur le monument (100 %)**, sur les frais résultant de l'ouverture du monument à la visite (100 %), sur les autres charges foncières (100 ou 50 % en fonction de l'ouverture ou non à la visite), ainsi que de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit (succession ou donation) moyennant certains engagements et la passation d'une convention-type avec l'Etat.

ANNEXE 7

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

A. ETAT DES LIEUX

Le site s'inscrit à la rencontre entre les deux entités géomorphiques que sont la plaine alluviale de la moyenne vallée du Rhône et les premiers reliefs du massif sédimentaire ardéchois. Datant de l'ère secondaire et plus précisément du Jurassique supérieur, ces formations sont principalement constituées par des calcaires d'âge oxfordien, Kimméridgien, et Tithonique. De **nombreux cours d'eau** affluent avec le Rhône dans un périmètre rapproché du site : **le petit Rhône, la Drôme, l'Ouvèze et le ruisseau de Monteillet.**

Un **inventaire floristique et faunistique** exhaustif a été fait sur l'ensemble du site et de ses environs par la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (F.R.A.P.N.A). Cette étude a été faite pendant une saison complète pour avoir un inventaire le plus représentatif et fidèle à la réalité. La remise en état de la carrière prend en compte la diversité des milieux rencontrés sur le plateau de Rompon. La constitution d'éboulis, de vires et de falaises contribuera à diversifier le territoire et permettre à des espèces spécifiques à chacun de ces milieux ainsi recrées de s'installer. La proximité à l'Est de la réserve de Printegarde a également été prise en compte dans le projet. Les travaux d'extraction ne concernent pas cette zone, néanmoins les tirs de mines ne sont pas effectués une heure trente avant le coucher du soleil en période de chasse aux oiseaux d'eau pour éviter que ces derniers aillent se nourrir plus tôt dans les zones de gagnage et subissent les tirs des chasseurs.

⇒ Milieux

L'environnement naturel du plateau de Rompon est représenté par trois grands types de milieux :

- Les pelouses ;
- Les garrigues ;
- Les forêts.

Economiquement, la zone reste **délaissée de toute présence et activité humaines**. Le plateau de Rompon est constitué de sols maigres discontinus de faible valeur pour une utilisation agricole. La très grande majorité des surfaces sert de parcours aux **troupeaux (moutons)**.

L'environnement sonore immédiat du site⁷⁵ correspond à une ambiance de zone naturelle perturbée par des bruits de fond provenant d'une importante circulation dans les agglomérations environnantes et des axes routiers importants de la vallée du Rhône (autoroute A7)

⇒ Plantes et espèces autour du prieuré

Le tapis végétal qui recouvre les pentes de la montagne de Rompon et son plateau n'offre pas une grande variété de plantes. En effet, la couche de terre recouvrant la roche calcaire est mince et l'on constate également **l'absence de sources et de ruisseaux**.

Autour des ruines et même dedans, on trouve beaucoup de **prunelliers et églantiers**.

Il y a également de vieux amandiers et cerisiers, ainsi que des abricotiers, des mûriers blancs près de la bergerie.

On trouve également autour du site, du sureau yèble, des ronces, des viornes, de la pariétaire, du muflier jaune, du thym, des chardons (échinops ritro), de la potentille, de la vipérine, de la mauve, des germandrées, des euphorbes, de l'oseille (rumex), du plantain et des centaurées.

⁷⁵ Etude réalisée par le cabinet Pronetec (Prévention et produits nouveaux, études – Environnement – Conseil) en avril 2001.

Un peu plus loin, sur le plateau de Rompon, on trouve du **buis** au feuillage raide et vernissé.

⇒ Faune

Autour du prieuré de Rompon, on peut trouver de nombreux animaux dont des **lapins**, des **perdreaux sauvages** (en petite quantité), **des lièvres** (revenant progressivement grâce au lâcher annuel reproducteur de l'A.C.C.A), des **faisans** (lâchés), des **sangliers et chevreuils**.

⇒ Climat

Situé en bordure de la vallée du Rhône, le site présente les traits caractéristiques du bas Vivarais en subissant l'influence d'un **climat de type méditerranéen**. Les précipitations sont très tranchées, avec un hiver plutôt humide et doux. Les étés sont chauds et arides.

⇒ Panorama

Le panorama qui s'offre aux yeux des promeneurs est **unique et exceptionnel** puisqu'il présente une vue sur toute la Vallée du Rhône. Lorsque le ciel est dégagé, on peut voir Valence et Montélimar, ainsi que les Alpes en arrière plan. On discerne facilement la ville du Pouzin ainsi que sa zone industrielle et ses anciens hauts fourneaux.

« Aux premiers plans de ce panorama merveilleux, ce ne sont que plaines immenses, d'un vert intense, dont les divisions de cultures se confondent par leur multiplicité, mais témoignent de la richesse du sol et de l'activité de l'homme ». Paul d'Albigny

⇒ Chemins

Les chemins qui passent sur le site sont des **chemins ruraux**, dont une partie est classée **chemin de Grande Randonnée**⁷⁶ (A 42) déviante du GR 42 qui part de Saint-Étienne pour aller jusqu'à Beaucaire (Gard). Le Comité Départemental de Randonnées Pédestres d'Ardèche (CDRP 07) prévoit un travail de **revalorisation et de redéfinition de cet itinéraire** qui est devenu hybride et sauvage. Il y avait eu une Convention entre le Conseil Général et les collectivités locales pour qu'elles-mêmes s'en occupent. Or, cela a été mal défini et mal organisé, le CDRP va de nouveau s'occuper du tracé et laisser aux propriétaires l'entretien de ces chemins. Les propriétaires l'ont détourné sans aucune autorisation. Ce long travail va consister à reprendre contact avec ces propriétaires (dans la majorité des cas, des communes) et à redéfinir, re-baliser et réinscrire sur les cadastres le GR 42. Le CDRP est très attaché à ce grand itinéraire et au « Couvent des Chèvres ». Ils sont prêts à soutenir le projet de valorisation du prieuré et s'en sentent également responsables puisqu'un re-balisage, une meilleure signalétique sur le site donnerait un cadre de visite aux touristes et aiderait à son respect. De plus, le « Couvent des Chèvres » se situe à mi-parcours de cet itinéraire long de quasiment 200 kilomètres, il est un lieu emblématique pour eux.

Il appartient donc au domaine privé de la commune du Pouzin. Il est aliénable et prescriptible comme tout bien privé (et relève, en cas de litige de la compétence des tribunaux judiciaires) Cela est plus ambigu car une partie de ce chemin (du côté du portail) est également sur la commune de Rompon.

Ce chemin rural appartient au **domaine communal** et bénéficie, depuis la nuit des temps, d'un **droit de passage**. Le Couvent représentait un haut lieu politique et spirituel depuis toujours et les chemins pour y accéder ont toujours été dans le domaine de la commune. Il fait partie du patrimoine des Pouzinois, au même titre que les vestiges eux-mêmes. Cela était gênant pour les anciens propriétaires de voir des touristes traverser leur cour (cloître) et ils ne pouvaient donc pas en interdire la circulation... (C'est pourquoi l'un d'eux n'a pas hésité à faire construire un portail sur le GR -entrée nord-Est- sur la commune de Rompon)

⁷⁶ Les sentiers de grande randonnée ont été tracés en France par la Fédération française de randonnée pédestre. Il existe de nombreux itinéraires décrits dans les topo-guides édités par la fédération. En France, la distance cumulée des GR est d'environ 60 000 kilomètres. Les sentiers et les balisages sont entretenus par les bénévoles de la fédération. Les termes GR, GRP et les balisages sont des marques déposées. Le CDRP possède donc la propriété intellectuelle de ces chemins, la propriété physique appartient donc aux collectivités territoriales et à des privés.

Le fait que L.G.R.A rachète le site a résolu un grand nombre de problèmes dont celui-ci.

⇒ Circulation des quads

La circulation des véhicules à moteur (motos, quads...) au «Couvent des Chèvres» et sur le plateau de Rompon cause des **dommages aux vestiges archéologiques qui sont parfois à la surface du sol, aux milieux naturels (altération des habitats naturels), à la faune (dérangement, modification du comportement) et à la flore**. Elle est aussi source de danger (risques d'accident) et de nuisances pour d'autres catégories d'usagers (notamment les marcheurs, randonneurs, touristes) et de dégradations de pistes et de chemins (érosion).

Les quads sont de plus en plus utilisés pour circuler dans les espaces naturels. Or, la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les Espaces Naturels est, sauf exceptions, interdite par la loi (loi n°91-2 du 3 janvier 1991) La pratique du hors piste est également interdite⁷⁷ dans ces sites là.

Même si le site est dans une Zone Natura 2000 et une ZNIEFF, la circulation des quads est autorisée le plateau de Rompon puisqu'il n'est pas considéré comme une zone naturelle, ce n'est ni un « Site » (loi de 1930, relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque), ni un Parc Naturel, ni une Réserve Naturelle Nationale, ni une Réserve biologique.

Le fait qu'une partie du chemin soit classée Itinéraire de Grande randonnée n'interdit pas les quads et véhicules motorisés de circuler.

⇒ L'A.C.C.A (Association de Chasse Communale Agrée) du Pouzin

Elle est régie par loi 1901 et son siège social se situe en mairie du Pouzin. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 9 membres renouvelables ou rééligibles au tiers sortant annuellement, subventionnée partiellement par la mairie.

- *Composition :*

Elle est composée d'une cinquantaine de chasseurs environ et de 8 chasseurs étrangers (hors commune)

- *Territoire chassable :*

Il est d'environ 600 hectares, se limitant au nord de l'Ouvèze jusqu'à la carrière **Lafarge, au sud de l'Ouvèze jusqu'à La Payre, sur la commune du Pouzin (1200 Hectares environs)**



- *Tableau de chasse annuel approximatif :*

- 15 sangliers ;
- 6 à 7 chevreuils ;
- 60 lapins environs ;
- 10 perdreaux ;
- 100 faisans.

B. TITRES DE PROTECTION :

⇒ ZNIEFF

La zone de la carrière et du plateau de Rompon appartient à un secteur identifié comme présentant un intérêt écologique remarquable, amenant à la définition d'une **Zone d'Intérêts**

⁷⁷ Circulaire du 6 septembre 2005 et Loi Lalonde de 1991.

Ecologiques, Floristiques et Faunistiques. Le «Couvent des Chèvres» est à cheval sur deux ZNIEFF de type 1⁷⁸ :

- N° 0707 – 3109 « grotte du Meysset, plateau de Rompon » d'une superficie de 5,03 km².
- N° 0707 – 3107 « Côtère de l'Ouvèze »

⇒ **Zone Natura 2000 (selon la directive européenne 92/43/CEE Habitat Faune – Flore)**



Le Prieuré Saint-Pierre est situé dans une Zone Natura 2000⁷⁹ appelée RIVIERES DE ROMPON-OUVEZE-PAYRE (code : FR8201669) La superficie de celle-ci est de 600 ha.

Le réseau Natura 2000 doit permettre la **préservation de sites sensibles et représentatifs** sans pour autant bannir toute activité humaine. Sa politique contractuelle est élaborée avec tous les partenaires locaux.

Pour chaque site, le Muséum National d'Histoire Naturel élabore un **cahier d'habitats** indiquant les exigences écologiques et les préconisations de gestion des habitats. Ils incitent à harmoniser les mesures de gestion pour éviter des disparités régionales. Pour chaque site, est établi un **document d'objectifs** en concertation avec les acteurs locaux intéressés, en s'appuyant sur le cahier d'habitats. Il contient les orientations de gestion et les moyens financiers d'accompagnement. **Pour la ZNIEFF du plateau de Rompon, ce document n'a pas été encore rédigé.**

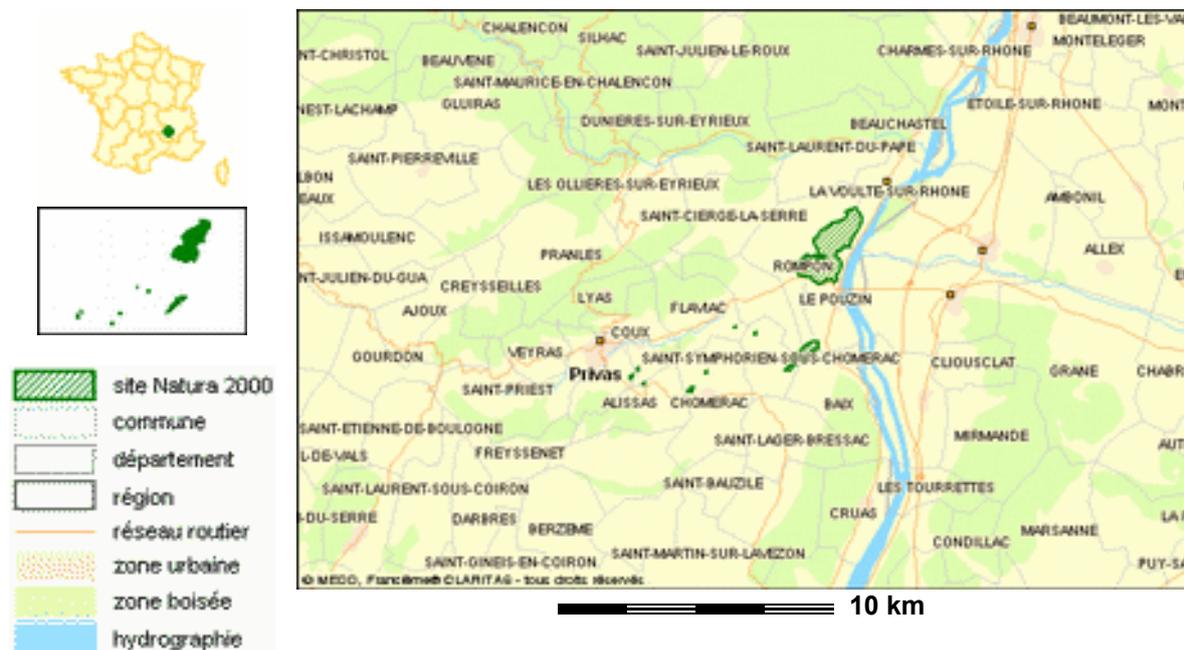
Sur un site Natura 2000, il sera possible d'exercer une **nouvelle activité si celle-ci n'a pas d'impact négatif sur le site** ou si elle est d'intérêt public majeur (santé, sécurité). Dans une majorité des cas, le maintien de ces milieux est la conséquence de son exploitation par l'homme. La directive parle d'habitats naturels, nombre de ces habitats sont en fait semi-naturels.

Les documents d'objectifs sont tenus à disposition de toutes personnes qui en font la demande. Un site ne sera pas géré à l'identique suivant la région, en plaine ou en montagne, en milieu forestier ou agricole, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un parc national,...

⁷⁸ La ZNIEFF de type 1 est d'une « superficie limitée, caractérisée par la présence « d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel »

⁷⁹ <http://www.ecologie.gouv.fr/sommaire.php3>

Fiche du site Natura 2000 FR8201669:
RIVIERES DE ROMPON-OUVEZE-PAYRE⁸⁰



Dimensions de la carte :

Largeur : **45 km**
 Hauteur : **29 km**

Identification

Code : FR8201669
 Appellation : RIVIERES DE ROMPON-OUVEZE-PAYRE
 Date de compilation : 12/1995
 Mise à jour : 04/1999
 Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Localisation

Département : Ardèche
 Superficie : 600 ha
 Altitude minimale : 80 m
 Altitude maximale : 400 m
 Région biogéographique : Méditerranéenne

Description

On y trouve majoritairement des formations ouvertes : des pelouses calcaires bordées de chênes verts et pubescents. Les prairies sèches sur sol pauvre présentent une flore originale adaptée à ces milieux difficiles.
 Les nombreuses grottes (surtout près de Chomérac) renferment plus de sept espèces de chauves-souris.

Le site est un plateau calcaire du Jurassique entaillé par deux cours d'eau de type méditerranéen :

⁸⁰ <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/idxreg.html>

intermittent pour la Payre et quasi-permanent pour l'Ouvèze.

Composition du site :

Pelouses sèches, Steppes	65 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
Forêts caducifoliées	8 %
Forêts sempervirentes non résineuses	8 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	6 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3 %

Types d'habitats présents	% couv.	SR ⁽¹⁾
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)*	55 %	C
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*	10 %	C
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	8 %	C
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	6 %	C
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	6 %	C
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	5 %	C
Formation stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	3 %	C
Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	2 %	C
Grottes non exploitées par le tourisme		C

Espèces présentes : Invertébrés	PR ⁽²⁾
Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)	C
Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)	C
Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)	C
Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)*	C

Espèces présentes : Mammifères	PR ⁽²⁾
Castor d'Europe (Castor fiber)	C
Grand Murin (Myotis myotis)	C
Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrum-equinum)	C
Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersi)	C
Petit Murin (Myotis blythii)	C
Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)	D
Vespertilion à oreilles échanquées (Myotis emarginatus)	C
<u>Vespertilion de Bechstein</u> (Myotis bechsteini)	C

Espèces présentes : Poissons	PR ⁽²⁾
------------------------------	-------------------

Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)

C

Blageon (*Leuciscus souffia*)

C

⁽¹⁾*Superficie relative* : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾*Population relative* : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. **Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 28 avril 2006.** Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

ANNEXE 8

CONTEXTE TOURISTIQUE

A. FRÉQUENTATION TOURISTIQUE LOCALE

En juillet et août 2006, l'office de tourisme de La Voulte a reçu 3 736 personnes, chiffre en baisse par rapport à l'année dernière.

L'office de Privas a constaté une **baisse de fréquentation de son comptoir de 8 % cet été** (juin / juillet / août) par rapport à 2005⁸¹. Les touristes sont majoritairement français mais il y a toutefois un grand nombre de **hollandais et de néerlandais**. Leur présence est en hausse (+ 13% par rapport à 2005), ce qui confirme leur attachement à ce territoire. La clientèle belge est également en progression. Par contre, la clientèle allemande a chuté par rapport à 2005. De nouvelles clientèles ont fait leur apparition cet été : Néo-zélandais, Australiens, Européens du Nord (Danois, Suédois...)

Répartition de la clientèle venue à l'Office de Tourisme de Privas⁸² :

Répartition de la clientèle	2005	2006
Intra muros	11%	18%
Clientèle française	68%	59%
Clientèle étrangère	21%	23%
dont néerlandais	11%	13%

Evolution des demandes de la clientèle

- RANDONNEES : forte augmentation (15% des demandes en 2006 contre seulement 8% en 2005)
- VELO, VTT ET ESCALADE : forte augmentation (les demandes ont doublé en 2006 par rapport à 2005)
- CANOE : forte baisse (3% des demandes en 2006 contre 6% des demandes en 2005)
- PATRIMOINE ET VISITES : en augmentation (35% des demandes en 2006 contre seulement 23% des demandes en 2005)
- EVENEMENTS, ANIMATIONS, RESTAURANTS : stable

Bilan

Les offices de tourisme ont constaté une **très nette progression du tourisme vert** (randonnées, VTT, pêche...) et un fort intérêt des touristes pour l'escalade et les sports motorisés.

La demande en festivals et animations a augmenté alors que les réservations de canoë /kayak sont en forte baisse. Il est indéniable que la clientèle française est de plus en plus exigeante et recherche la « qualité à moindre coût »

Le musée paléontologique de La Voulte est partenaire de la carrière de L.G.R.A afin de permettre un accès au site et une découverte de la géologie locale. Les touristes peuvent ainsi découvrir le bas de la carrière et accéder à un parcours mis en place par le musée. Ainsi, une partie non exploitée de la carrière a été aménagée afin que les groupes (toute l'année) et les particuliers (en juillet et août) puissent rechercher et découvrir de nombreux fossiles et cristaux.

⁸¹ Détails
JUIN 2006 : + 3% par rapport à JUIN 2005
JUILLET 2006 : -16 % par rapport à JUILLET 2005
AOUT 2006 : - 5 % par rapport à AOUT 2005

⁸² Chiffres fournis par les offices de tourisme de Privas et de La Voulte.

- Calcaires avec dents de requins, pavés dentaires de raies, restes d'ammonites,
- Diatomite du Massif du Coiron avec des restes momifiés de végétaux (bois, feuilles), voire insectes, poissons...

Cet été 2006, le musée a compté **1 600 entrées payantes sur la carrière** (enfants non compris puisque leur entrée est gratuite)



B. PROMOTION DU PRIEURÉ

On ne peut pas vraiment considérer que le prieuré est « mis en tourisme ». Il n'y a absolument **aucun balisage** indiquant le « Couvent des Chèvres », ni du GR partant du Pouzin, ni par le Vieux Rompon. La seule signalétique présente au Vieux Rompon concerne les sites d'escalades et les sentiers de randonnées.

D'un côté, le site est **ouvert au public local et aux touristes par le GR 42**. D'un autre, il n'y a ni promotion, ni communication sur le site envers le public. Les Offices de Tourisme locaux ont confirmé (Privas et La Voulte), lors des rendez-vous, qu'ils faisaient très peu, voire aucune, communication dessus.

Seuls quelques sites Internet possèdent un paragraphe ou quelques photographies sur le « Couvent des Chèvres ». Dans les livres ou revues, c'est le même cas. Les rares écrits sur le site proviennent de bulletins scientifiques ou d'associations. Le prieuré est également évoqué dans le topo-guide du GR.

Le prieuré est évoqué sur quelques sites Internet :

- **Mairie du Pouzin** : <http://www.lepouzin.fr/>
- **Site d'un habitant du Pouzin** : <http://perso.orange.fr/gilles.jbaptiste/index.htm>
- **Association Cévennes Terre de Lumière** : <http://www.ctl-ardeche.com/xoop/>
- **Fédération des Sites Clunisiens** : <http://fsc.cluny.free.fr/>
- **Site Medarus**: <http://www.medarus.org/>
- **I.N.R.A.P**: <http://www.inrap.fr/>
- **Société des Amateurs de Généalogie d'Ardèche** : <http://www.geneardeche.org/>
- **Site du QUID** : <http://www.quid.fr/>
- **Site de la D.R.A.C Rhône-Alpes** (parmi la liste des sites inscrits et classés MH en Ardèche)
www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/
- **Office de Tourisme du Pays de La Voulte** : <http://www.paysdelavoulte.fr/accueil.php>
- **Site de l'association Rompon Nature** : <http://perso.wanadoo.fr/rompon.nature/>

La communauté de communes Privas Rhône et Vallées vient de réaliser une **carte-comptoir** recensant le patrimoine de ses 16 communes, une photographie du prieuré Saint-Pierre de Rompon y paraît. Ce document est disponible à l'Office de tourisme de Privas.

C. FRÉQUENTATION DU COUVENT

A l'heure actuelle, il n'existe **aucune étude quantitative et qualitative donnant les chiffres exacts de la fréquentation du prieuré**. Elle serait difficile à mettre en place étant donné que les promeneurs accèdent par différents chemins au prieuré et viennent essentiellement le week-end quand le beau temps est présent, et en période de vacances.

Les informations ci-dessous sont issues de rendez-vous avec des habitants du Pouzin, de la mairie, de l'Association pour la recherche du Patrimoine du Pouzin.

Le «Couvent des Chèvres» est fréquenté par diverses catégories de personnes :

- **les randonneurs,**
- **les touristes,**
- **les promeneurs du dimanche** (s'ils sont motivés, ils passent par le vallon c'est à dire par le Pouzin et montent à pied ou s'ils sont plus fatigués, ils se garent au Vieux Rompon et continuent à pied sur un chemin quasiment plat)
- les écoles et leurs élèves,
- **les curieux.**

Le site est très fréquenté, aussi bien par des étrangers que par des touristes locaux, toutes les générations y viennent.

Il existe plusieurs grandes catégories de touristes visitant le prieuré.

▪ ***Touristes à motivations culturelles***

Le prieuré est visité comme tout édifice historique ou tout musée par des touristes quelques que soient leurs appartenances religieuses et leurs croyances (catholiques, protestants, orthodoxes, juifs, musulmans, athées...). Ces touristes sont en quête de connaissances historiques, ethnologiques, architecturales ou d'émotions esthétiques. Plus particulièrement par le biais des édifices religieux, ils cherchent à comprendre la religion qui l'a façonné.

▪ ***des touristes à motivations religieuses***

Pour d'autres touristes, la visite d'un prieuré comme de tout édifice ou lieux à caractère religieux est conçu comme un moyen de se rapprocher de Dieu, de ressourcer sa foi par un temps de prière et de méditation.

« Idéal pour s'isoler du monde et vivre dans la prière et la contemplation des grands spectacles de la nature et des œuvres éternelles de Dieu ... »

Paul d'Albigny⁸³

⁸³ Op cit.

ANNEXE 9
ÉTUDE DE MISE EN SÉCURITÉ DU PRIEURÉ

Photographie prise par le docteur
Bonnard, 1931
Archives Photographiques
(Médiathèque du Patrimoine) © CMN



Photographie prise par
Delphine Faure, 2006.



1) TRAVAUX ENVISAGÉS POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DU SITE

Des travaux seront envisagés sur le «Couvent des Chèvres» (Prieuré et bergerie) **si les financements sont trouvés**. Ils seront réalisés en plusieurs phases.

A. Clôture du site

Tant que les travaux de confortement des ruines ne sont pas réalisés, L.G.R.A et certains services de l'Etat désiraient que le site soit interdit au public pour des raisons évidentes de sécurité.

Pesant, longuement, le pour et le contre, ce projet de clôture du site n'est pas le plus approprié pour plusieurs raisons :

POUR	Arguments
Une clôture doit garantir la sécurité des promeneurs et celle du site (vandalisme, vol de pierres).	Une barrière très haute (2 m de haut) serait le mieux. Cette clôture (grillage à mouton) doit être installée dans l'attente des travaux de confortement mais ne doit en aucun cas, être laissée durant des années. Ce n'est pas une clôture permanente qui a été demandée aux entreprises pour leurs devis mais une clôture avec des piquets en bois et un grillage de deux mètres de haut (solution plus économe et adaptée pour une clôture provisoire de quelques années)
L.G.R.A en tant que propriétaire privé peut interdire l'accès aux promeneurs puisque rien ne l'oblige à en ouvrir l'accès au public.	Il faut expliquer aux promeneurs que c'est une propriété privée et qu'il est logique que l'accès soit interdit pour des raisons de sécurité. L.G.R.A. a toute la légitimité de le faire.
Le S.D.A.P préconise vivement la clôture du site tant qu'il n'y a pas de travaux prévus.	

CONTRE	Arguments
<p>Si le prieuré est clôturé, ce sera pour garantir la sécurité du public et les dissuader d'aller sur les ruines et de courir un danger.</p>	<p>Or, ce site est souvent vandalisé⁸⁴ et fréquenté par des enfants. Si vraiment, les touristes et promeneurs veulent aller dans le prieuré et se promener dans les ruines, une simple barrière ne les en empêchera pas. Quand un site est clôturé, fermé, cela veut souvent dire qu'il a de la valeur, de l'importance. Actuellement, il n'y a aucun moyen de surveiller les promeneurs puisque personne n'est présent sur le site, notamment le week-end lorsque la fréquentation est plus importante.</p>
<p>Lafarge Granulats ne peut pas non plus mettre des panneaux « <i>Attention, site dangereux, si vous pénétrez dans les ruines, cela dépend de votre responsabilité</i> ».</p>	<p>La sécurité des personnes dépend, dans tous les cas, de la responsabilité de l'entreprise même si les personnes pensent que c'est la leur et désirent la prendre librement.</p>
<p>Il faudrait installer des barrières hautes garantissant la sécurité du public si L.G.R.A veut qu'elles soient efficaces.</p>	<p>Or, elles risquent de gêner la lisibilité des ruines et d'empêcher les touristes de circuler et de faire le tour du monument.</p>
<p>Un système de clôture empêcherait les moutons de pénétrer dans le site.</p>	<p>Par conséquent le prieuré serait sans doute envahi par les arbustes et les ronces.</p>
<p>Le prieuré appartient au patrimoine pouzinois, c'est un symbole pour la population locale qui, depuis très longtemps, s'est appropriée le site. Le patrimoine culturel religieux n'est pas normalement considéré comme un bien privé...il est considéré comme un bien public ...appartenant à la communauté dans son ensemble.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les ruines du prieuré ont toujours été ouvertes librement à la visite car elles sont traversées par des chemins publics - Si l'accès au site est déconseillé aux Pouzinois, voire interdit, sans panneaux d'explications, cela aura des conséquences néfastes pour L.G.R.A. L'interdiction de pénétrer dans le site entraînera des polémiques. Déjà, le portail installé par l'ancien propriétaire sur le GR avait créé des problèmes. Aujourd'hui encore, malgré un accès piétonnier sur le côté de ce portail, le prieuré est moins visité. Néanmoins, ce portail représentant un frein psychologique à l'accès au site. <p><i>Des idées de panneaux avaient été réfléchies (cf. ci-dessous)</i></p>

⁸⁴ La dégradation de clôture d'une propriété privée est punissable pénalement de 1.500 € d'amende au maximum (art. R. 635-1 et 113-13 du Code pénal).

<p>La clôture du site sera chère et ne règle pas tous les problèmes, selon Jean-François Brochard de la Conservation Régionale des Monuments Historiques.</p>	
<p>Une clôture du site paraît difficile à mettre en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les chemins d'accès au prieuré sont nombreux - ce système devra être performant afin d'empêcher le vandalisme, l'accès aux ruines, - et ... se conformer aux exigences du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et de la D.R.A.C Rhône-Alpes (déclaration de clôture)
<p>La clôture du site peut aussi dégrader les vestiges archéologiques puisque des poteaux (piquets en fer plantés à la masse supportant du grillage à mouton de 1,80/ 2 mètres de hauteur) risquent d'être enfoncés profondément dans le sous-sol.</p>	<p>Si la clôture doit être installée, des conseils d'archéologues et du S.D.A.P de l'Ardèche seront nécessaires avec une autorisation de clôture⁸⁵ délivrée par la mairie du Pouzin ainsi qu'un avis favorable du S.D.A.P et de la D.R.A.C (Direction Régionale des Affaires Culturelles) puisque c'est un monument historique.</p>

Exemples de panneaux si le site est clôturé (selon la nouvelle charte graphique de Lafarge Granulats) :

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET DANS L'ATTENTE DE TRAVAUX (2007/2008)

LE «COUVENT DES CHÈVRES» EST DESORMAIS INTERDIT AU PUBLIC.

MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION.



LAFARGE GRANULATS RHÔNE AUVERGNE

⁸⁵ La déclaration de clôture est formulée sur le même imprimé que celui de la déclaration de travaux (CERFA n° 10073*01). Cet imprimé est disponible en mairie, où la déclaration doit être déposée, accompagnée d'un plan de situation du terrain, d'un plan d'implantation du projet et d'un croquis faisant apparaître les dimensions et la nature des matériaux utilisés. L'instruction est identique à celle de la déclaration de travaux : le délai d'instruction est d'un **mois**, éventuellement porté à deux mois lorsque le projet est soumis à un régime d'autorisation ou à des prescriptions dont l'application est contrôlée par une autorité autre que celle compétente en matière d'urbanisme (comme c'est le cas ici pour un monument historique)

**POUR VOTRE SECURITE, NOUS AVONS ÉTÉ CONTRAINTS D'INTERDIRE L'ACCES AU «COUVENT DES CHÈVRES»
UNE CAMPAGNE DE MISE EN SECURITE ET DE RESTAURATION DU SITE EST PROGRAMMÉE POUR 2007/2008**

MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION.



LAFARGE GRANULATS RHÔNE AUVERGNE

L.G.R.A a les éléments en main pour décider de clôturer ou non le site. Si l'entreprise juge utile de le faire, elle en a toute la légitimité. Par contre, elle doit rester vigilante quant à l'explication de cette démarche à la population locale.

B. Mise en sécurité du site

Si les travaux se réalisent, un **COMITÉ SCIENTIFIQUE⁸⁶** doit être constitué afin d'assurer un suivi régulier des travaux de confortement et de mise en sécurité (Conservation Régionale des Monuments Historiques, Service Régional de l'Archéologie, Service Départemental de l'Archéologie et du Patrimoine, archéologues)

Pour les travaux de confortement et de consolidation des ruines, deux solutions se posent au propriétaire :

- ❖ Soit, L.G.R.A décide de faire les travaux de confortement des ruines sans prendre en compte l'aspect archéologique du site (relevés, prélèvement et analyse de mortier) ;
- ❖ Soit, L.G.R.A entreprend de faire faire des relevés du bâti avant que ne débutent les travaux. Etant donné que ceux-ci ne commencent pas avant fin 2007/début 2008 (les subventions, s'il y en a, ne seront pas accordées avant cette date là), un peu de temps pourrait être consacré à quelques relevés archéologiques.

⇒ **Etapes des travaux**

NB¹ : ces travaux seront réalisés en accord avec les Services de l'Etat (Service Régional de l'Archéologie, Conservation Régionale des Monuments Historiques, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche) ainsi que des archéologues.

Ces travaux de confortement des ruines et de mise en sécurité du site consisteront-en :

① Un débroussaillage du prieuré et de ses alentours :

La surface à nettoyer est d'environ **3 000 m²**.

Plusieurs s'offrent à L.G.R.A :

⁸⁶ Le maire du Pouzin (Monsieur Alain Martin) doit être informé de cette initiative. Bien entendu, pour les réunions du Comité Scientifique, les membres du comité de pilotage seront invités en tant que membres de droit aux réunions et vice versa.

DÉBROUSSAILLAGE		
Soit L.G.R.A	Propositions	Avec qui ?
	sous-traite cette importante opération de débroussaillage à une entreprise locale spécialisée dans ce domaine	<ul style="list-style-type: none"> - entreprise Reboul (Sauzet) : 2 400 € HT (entreprise Reboul) - entreprise Lallier Espaces Verts (Rompon) : 5 320 € HT⁸⁷ (6 362, 72 € TTC) - autre entreprise
	demande à l'entreprise Manfiotto Frères⁸⁸, qui fera les travaux de confortement, de s'en charger.	<ul style="list-style-type: none"> - entreprise Manfiotto Frères

PRÉCONISATIONS :

- Il semble que la deuxième proposition soit la plus appropriée puisque l'entreprise Manfiotto Frères, qui a l'habitude d'intervenir sur ce genre de site, sait comment enlever le lierre et les arbustes des murs sans fragiliser les structures. Elle remettra, directement après, du mortier de chaux à ces endroits là. De plus, c'est une solution plus simple, plus rapide et **plus sûre** pour le prieuré.
- Un choix des arbres et des espèces de plantes à garder ou non⁸⁹ sera **peut-être** à envisager (intervention de botanistes ou/et d'éthno-botanistes) car le site est dans une ZNIEFF et une Zone Natura 2000 dont les documents d'objectifs n'ont pas été encore rédigés.
- Les végétaux et les arbres seront éliminés par l'entreprise Manfiotto Frères, si elle est choisie pour l'opération de débroussaillage.
- Une fois que le débroussaillage sera effectué sur le site, le Comité scientifique devra estimer comment les ruines peuvent être reprises, car certaines parties seront sans doute mises au jour (parties plus fragiles que prévues, éléments d'architecture remarquables...)
- **Le suivi archéologique doit intervenir dès le débroussaillage,**
- **Un cahier des charges sera fourni à l'entreprise**

⁸⁷ Débroussaillage en préservant les arbres et les arbustes présentant un intérêt pour le site, chargement et évacuation de 3 ou 4 palettes d'agglos creux ainsi que des objets et débris divers se trouvant sur et aux alentours immédiats du site (estimation de 4 voyages avec camions)

⁸⁸ Cette entreprise a été consultée et choisie car elle a de bonnes références de chantiers (château de Rochemaure), son devis est le mieux-disant parmi les entreprises consultées, et parce qu'elle est motivée pour intervenir sur le site, qui n'est pas un lieu accessible très facilement.

⁸⁹ Certains resteront sur place car ils permettent de stabiliser les sols. Ils seront simplement taillés et élagués.

② Une expertise scientifique des vestiges archéologiques⁹⁰ du «Couvent des Chèvres» :

Il s'agirait d'une étude préalable de l'archéologie du bâti, avec des relevés des vestiges⁹¹ (relevé des élévations et relevé pierre par pierre) ;

③ Un prélèvement avec analyse des mortiers

Cette opération a pour objectif de connaître leur composition, si nécessaire⁹² ;

④ Une soudure de la citerne

Cette opération doit être menée en même temps que le débroussaillage.

⁹⁰ Après renseignement auprès de la D.R.A.C Rhône-Alpes, un étudiant en thèse d'archéologie ne peut pas faire des recherches archéologiques, ni de sondages sur le «Couvent des Chèvres», car ce n'est pas un « scientifique ».

⁹¹ Ces relevés pourront aider à établir le cahier des charges du maçon, il sera plus facile de définir comment restaurer certaines parties des ruines. De plus, ils laisseront des traces papiers sur l'architecture du Couvent.

⁹² Il est également possible de faire des analyses plus poussées. Par exemple, dans les mortiers, on peut trouver des morceaux de charbon. Dans ce cas là, il peut être envisageable de faire une analyse au Carbone 14 si les éléments de datation avec les précédentes études ne sont pas parlants.



Cela prend peu de temps et d'énergie et devient **urgent**. Cette citerne est trop dangereuse et également trop facile à ouvrir. Un simple parpaing n'empêchera pas les « curieux » de voir ce qu'il y a dedans. Elle est très profonde avec une grande quantité d'eau et s'il arrivait un problème, il serait extrêmement compliqué de sortir une personne de là, notamment un enfant.

SOUDEURE CITERNE			
Soit L.G.R.A	Propositions	Avec qui ?	Prix
	Demande à un de ses techniciens de monter sur le site avec petit groupe électrogène de l'entreprise	- Cyril Vergier de L.G.R.A	/
	Décide de relier l'électricité au réseau EDF et souder la citerne. Or, cette solution paraît moins appropriée puisque L.G.R.A aura peu d'occasion ensuite d'utiliser de l'électricité sur le site.	- EDF - Cyril Vergier de L.G.R.A	Relier électricité au réseau EDF : 18 € (12 € par mois de mise en service et 6 € d'abonnement)

⑤ Une purge des « verrues » présentes sur le site (parpaings, tuiles, planches de bois ...) :

Cette opération doit être menée en même temps que le débroussaillage.

⑥ Un confortement des ruines du prieuré et de la bergerie :

TRAVAUX DE MAÇONNERIE			
Soit L.G.R.A	Propositions	Avec qui ?	Prix
	Demande à un maçon local ayant de très bonnes références de chantiers Monuments Historiques de faire les travaux	- entreprise Manfiotto Frères	45 000 € (maçonneries + nettoyage du site et débroussaillage + rambardes de sécurité)
	Envisage un chantier d'insertion du type Rempart : un courrier leur a été adressé pour connaître les conditions d'ouverture d'un chantier: sans réponse	- Rempart - Autre - Pas recommandé !	?

NB : un cahier des charges spécifique sera fourni avec certaines règles à respecter pour les travaux. Il sera élaboré, ci possible, avec les recommandations issues de l'analyse de l'archéologie du bâti et des relevés.

⑦ **Une pose de rambardes de sécurité par l'entreprise de maçonnerie** (garde-corps pour protéger les visiteurs des chutes – un dans l'escalier en vis, l'autre sur le mur de la bergerie-);

⑧ **Une restitution du niveau du sol**

SOL DU PRIEURÉ			
Soit L.G.R.A	Propositions	Avec qui ?	Prix
	Laisse le sol à l'identique	/	/
	Comblé et adoucir les pentes et le niveau du sol par des granulats concassés (2/6 millimètres de diamètre ou du 0/30)⁹³. Ce remblaiement aura pour objectif d'empêcher la végétation de repousser, de rendre la visite du site moins dangereuse pour les promeneurs et dissuader les « chasseurs de trésors » avec leurs détecteurs de métaux.	L.G.R.A	Granulats : matériaux fourni par LGRA mais cela implique des frais de production + de mise en œuvre (par exemple 2 personnes pendant 3 jours) 2 solutions : - sans film poliane - avec un film poliane Le poliane peut-être soit un film plastique tout simple vendu en rouleau de 150 m2 : 124 € HT

⁹³ Ces pierres serviront à combler les dépressions et un sol davantage horizontal permettra de donner une **vision d'ensemble du bâtiment**. Il faut essayer de restituer le niveau du sol, du moins de rattraper celui d'origine (même si cela paraît difficile et compliqué)

			<p>l'unité. Soit, cela peut être un film géotextile : 1, 41 € TTC / m². L.G.R.A peut avoir la longueur qu'il veut, la largeur est de 5,20 m. Pour 200 m², le prix TTC serait de 282 € (renseignements du magasin Point P de Privas) Ce matériau peut également être trouvé chez Leroy-merlin, Gedimat, Brico Marché...</p>
--	--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PRÉCONISATIONS :

Pour la mise en œuvre de la dernière proposition, les services de l'Etat y sont favorables. **Le S.D.A.P recommande simplement de mettre un film poliane ou film géotextile** sur les vestiges puis de procéder à un remblaiement par-dessus de 5/ 10 cm d'épaisseur. Si le prieuré est fouillé dans quelques années, ce film servira de « repère » entre la couche de granulats apportée et la couche de vestiges archéologiques du prieuré. Les granulats pourront être fournis par la carrière du Pouzin. La surface à recouvrir serait d'environ 200 m².

⑨ Panneau

Un panneau pour expliquer aux visiteurs la présence d'un chantier et les sensibiliser au respect des vestiges devra être présent sur le site pendant toute la durée des travaux. Il aura pour objectif de leur déconseiller voire interdire d'aller sur le site pendant les travaux. De plus, si des subventions sont apportées, un **panneau de chantier** sera nécessaire pour présenter tous les partenaires impliqués, comme cela se fait dans ce genre d'opérations (sur des monuments historiques ou non). La **présence du logo de Lafarge Granulats est indispensable**. La population locale et les promeneurs ne savent pas forcément que l'entreprise est propriétaire du site puisque rien ne l'a jamais indiqué et ne l'indique aujourd'hui. De plus, cette opération est un très bon **outil de communication et valorisation pour Lafarge Granulats**.

<p>UN CHANTIER DE CONSOLIDATION DES RUINES DU PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON EST EN COURS.</p> <p>POUR VOTRE SECURITE, NOUS VOUS PRIONS DE NE PAS Y PENETRER.</p> <p>MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION.</p> <p>LAFARGE GRANULATS</p> <p>LAFARGE GRANULATS RHÔNE AUVERGNE</p>

2) PROCÉDURES ADMINISTRATIVES POUR ENGAGER LES TRAVAUX :

Exigibilité	Le permis de construire est imposé pour tous types de travaux entrepris sur le Prieuré Saint-Pierre (l'autorisation de travaux n'est pas recevable dans ce cas). En toute logique, si des travaux de confortement du prieuré sont engagés, un permis doit être constitué et déposé.
Dépôt et instruction	La demande est à déposer contre décharge ou à envoyer en recommandé avec accusé de réception, - en quatre exemplaires à la mairie du Pouzin, - en un exemplaire à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes (envoi équivalent à la déclaration préalable) La demande sera instruite par la commune du Pouzin qui dispose d'un service instructeur. Le permis sera délivré par le maire au nom de la commune.
Instruction au titre des monuments historiques	La demande est instruite par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
Délais réglementaires	Le directeur régional des affaires culturelles donne son avis dans pendant lequel il ne peut être procédé à aucune modification sur un délai de 4 mois . Le permis de construire est délivré dans un délai de 5 mois et ne peut être tacite. Il sera valable deux ans .
Exécution des travaux	Etant donné que les travaux sur le «Couvent des Chèvres» seront sans doute subventionnés par l'État, ils seront exécutés sous le contrôle du service de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (conformément à l'article 2, dernier alinéa, de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques)
Affichage	Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande et pendant toute la durée de l'instruction, le maire du Pouzin doit afficher en mairie l'avis de dépôt du permis de construire. Une fois l'autorisation délivrée, le pétitionnaire doit l'afficher de manière visible de l'extérieur, sur le terrain, pendant la durée du chantier.

NB : Le permis de construire à déposer ne doit pas forcément être constitué des mêmes pièces que pour un permis classique de construction neuve. Un descriptif des travaux ainsi qu'un plan avec la localisation des travaux doivent suffire.

Toutefois, si les services de l'Etat sollicitent d'autres plans, L.G.R.A peut demander à l'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin de la mettre de relation avec un architecte bénévole et intéressé pour les réaliser (déjà mis au courant)

⇒ **Information des partenaires et des personnes concernées par les travaux :**

Si les travaux de mise en sécurité des ruines du prieuré se réalisent, les personnes concernées doivent en être informées, notamment la D.R.A.C, **dès la prise de décision** et avant d'entreprendre les démarches administratives.

Le mieux à faire serait d'adresser une lettre à Anne Le Bot-Helly (Conservateur régional de l'archéologie, S.R.A, D.R.A.C Rhône-Alpes) ou/et Michel Lenoble (Adjoint au conservateur) pour leur expliquer les futurs travaux. Les conservateurs du S.R.A et des monuments historiques (Marie Bardisa et Chantal Mazard) doivent être au courant de ce projet, cela facilitera les procédures. A un moment ou à un autre, elles valideront les décisions et les demandes d'autorisations.

⇒ **Durée des travaux :**

Selon l'entreprise Manfiotto Frères, une intervention simple sur le site, avec un budget de 45 000 €, nécessiterait **environ un à deux mois** de travaux :

- une semaine de mise au propre et de débroussaillage du site ;
- 3 semaines de travaux de confortement.

Cela n'est qu'une estimation pour la première tranche de travaux. Il y en aura d'autres, à l'évidence, selon les financements et les besoins du site.

Si les travaux sont décomposés en plusieurs années, la durée des chantiers variera suivant les besoins du site et le budget consacré au confortement des ruines.

ANNEXE 10 CAHIERS DES CHARGES



Visa L.G.R.A	
Visa S.D.A.P	
Visa C.R.M.H	
Visa S.R.A	

DÉBROUSSAILLAGE DES RUINES DU PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON

Le présent cahier des charges a pour objet de définir, de façon argumentée et illustrée, les moyens et conditions de remise en état du site du Couvent des Chèvres par **l'entreprise de débroussaillage**. Ce cahier des charges est destiné à l'entreprise la mieux-disante et la plus appropriée pour intervenir sur un site patrimonial, choisie par L.G.R.A pour faire ces travaux.

L'entreprise doit être **consciente que ce site comporte des vestiges archéologiques** de grande importance et que son intervention doit être réalisée avec précautions afin de ne pas les endommager.

4 éléments clés :

- on ne met en valeur que ce qui est visible aujourd'hui,
- ce site est en ruines, il restera en ruines.
- on ne reconstruit pas, on consolide les ruines,
- Ce qui est sur le site, ce qui fait constitue l'état actuel du bâtiment résulte de l'histoire. S'il est dans cet état aujourd'hui, cela résulte d'évènements plus ou moins positifs qui y ont contribué, cela fait partie de son histoire, cela EST son histoire.

1. Identification du site

Edifice : Prieuré conventuel clunisien et roman

Date : X^{ème} siècle

Type de protection du site : inscrit à l'Inventaire Supplémentaire de Monuments Historiques (1928), Zone Natura 2000, ZNIEFF de type 1.

Parcelles : 66 - 69

Localisation : commune du Pouzin

Propriétaire : Lafarge Granulats Rhône Auvergne

Accès au Prieuré : par le Vieux Rompon.

2. Objectifs généraux et particuliers de ces travaux

Les objectifs généraux de ces travaux sont les suivants :

- Rendre lisible l'architecture du prieuré clunisien pour le public et restituer le site dans un cadre agréable, digne de ses atouts,
- **Montrer au public un lieu propre et entretenu,**
- **Garantir des conditions de sécurité et de circulation favorables sur le site**, aussi bien pour les enfants que les groupes d'adultes/ randonneurs plus âgés ;
- **Assurer la préservation et la conservation du site pour les générations futures,**

- Assurer une meilleure accessibilité au Couvent des Chèvres ;
- Rendre compréhensible la visite du site et restituer la lisibilité de l'architecture au visiteur ;
- Sensibiliser les visiteurs au respect de ce bâtiment historique : lutter contre le pillage des pierres, empêcher les fouilles clandestines et la prospection au détecteur des métaux.

3. PHASAGE DES TRAVAUX

Le déroulement des travaux de confortement et stabilisation des ruines sera le suivant :

1. Nettoyage et purge des « verrues » du site (parpaings, clôture, ...)
2. Débroussaillage du site et de ses abords,

4. PRESCRIPTIONS POUR LES TRAVAUX

Cette intervention doit être minimale et doit uniquement servir à rendre le site présentable, entretenu, et à valoriser les ruines.

1. Nettoyage et purge des « verrues » du site (parpaings, clôture, ...)

Le site du prieuré doit être nettoyé des parpaings et des objets inutiles (bancs cassés, tuiles cassées, ordures ...) jonchant le sol. La clôture, installée il y a quelques années, doit être enlevée avec précaution.

2. Débroussaillage du site et de ses abords

La zone de la carrière et du plateau de Rompon appartient à un secteur identifié comme présentant un **intérêt écologique remarquable, amenant à la définition d'une Zone d'Intérêts Ecologiques, Floristiques et Faunistiques**. Le Couvent des Chèvres est à cheval sur deux ZNIEFF de type 1 (N° 0707 – 3109 « grotte du Meysset, plateau de Rompon » d'une superficie de 5,03 km² et N° 0707 – 3107 « Côtière de l'Ouvèze ») Le document d'objectifs n'a pas encore été pris par arrêté.

Il faut être **vigilant et ne pas négliger** cet aspect lors du débroussaillage du site.

a) Arbres et arbustes:

- Les végétaux à laisser sur le site ont été sélectionnés préalablement.
- Certains arbres, notamment ceux qui sont déjà importants par leur taille, stabilisent le sol. Un choix a été fait pour ceux qui vont être coupés. **Les arbres qui resteront sur le site seront taillés et élagués.**
- Il le faut le moins possible arracher les plantes, cela risquerait de perturber les sols et sous-sols archéologiques.

b) Herbes et lierres sur les murs :

- La végétation est très présente sur certains murs. D'importantes fissures, et des cavités sont dues aux racines du lierre qui ont longtemps recouvert l'ensemble.
- L'entreprise de débroussaillage doit **couper les arbres dans les murs et ne pas les arracher**. Idem pour le lierre, il est préférable qu'il soit sectionné à sa base pour arrêter sa pousse mais il ne doit être en aucun cas détaché du mur, risquant d'entraîner des chutes de pierres et de fragiliser les structures. Ce sera l'entreprise de maçonnerie qui s'occupera de cette végétation et qui saura, quoi faire pour débroussailler le mur et débarrasser les joints des plantes et arbustes.

c) Périmètre :

Le débroussaillage se fera essentiellement, dans les ruines du prieuré et ses abords (en contrebas et dans le cloître) ainsi qu'autour de la bergerie.

d) Déchets :

L'entreprise peut choisir d'emmener les déchets à la décharge, de les transporter pour les broyer plus tard ou de les broyer sur place.

Toutefois, elle peut également décider de faire du feu, dans ce cas là :

- si le débroussaillage à lieu en été : veiller à ce que l'entreprise choisisse un lieu approprié pour entasser les végétaux qui seront brûlés plus tard dans l'hier (afin qu'ils ne dénaturent pas le site, ne polluent pas la visibilité des alentours)
- Si les travaux sont en l'hiver, cela ne sera pas gênant, par contre, il faudra trouver un endroit approprié pour faire le feu.

e) Sol :

Aucun travaux de terrassement n'est envisagé, le sol ne doit pas être touché, ni dans le prieuré, ni dans le cloître (autour de la citerne), ni dans la bergerie, pour de simples raisons archéologiques.

Les pierres sont entassées sur plusieurs niveaux. Il ne faut pas les déplacer.

5. SUIVI DES TRAVAUX

Plusieurs réunions seront organisées sur le site.

Constitution du Comité scientifique :

Le suivi scientifique et technique des travaux sera assuré par le comité qui aura au préalable validé ce cahier des charges. Ce **Comité scientifique** est constitué du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche (Madame Martine Moron), de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (Madame Chantal Mazard, et Jean-François Brochard, chargés du département de l'Ardèche), du Service Régional de l'Archéologie (Monsieur François Dumoulin, chargé du département), du Conseil Général d'Ardèche (Madame Marion Charlet et Monsieur Cyril Dumontet) et d'une archéologue (Madame Joëlle Dupraz).

Les responsables de L.G.R.A seront présents lors de ces réunions.

Le Comité de pilotage du projet de mise en valeur du Prieuré Saint-Pierre sera invité, à assister à ces réunions.

Objectifs :

- assurer un suivi scientifique et régulier des travaux,
- surveiller le bon déroulement du débroussaillage car il fragilisera le site (premièrement, il mettra sans doute au jour des éléments architecturaux importants et deuxièmement, cela fragilisera les pierres et les structures)
- conseiller l'entreprise et répondre à ses questions si nécessaire.

6. CALENDRIER.

7. MONTANT DE L'ÉTUDE.

Le coût de cette première tranche de travaux devra être de xxxxxx euros hors taxes.

8. PERSONNES À CONTACTER

La coordination de la démarche est assurée par :

Valérie Santini

L.G.R.A

E-mail : valerie.santini@lafarge.com

9. PIÈCES JOINTES

- plan du Prieuré Saint-Pierre,
- plan du périmètre à débroussailler,
- dossier photographique.



Visa L.G.R.A	
Visa S.D.A.P	
Visa C.R.M.H	
Visa S.R.A	

CAHIER DES CHARGES

TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES RUINES DU PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON

Le présent cahier des charges a pour objet de définir, de façon argumentée et illustrée, les moyens et conditions de remise en état du site du Couvent des Chèvres par **l'entreprise de maçonnerie**. Ce cahier des charges est destiné à l'entreprise la mieux-disante et la plus appropriée pour intervenir sur un site patrimonial, choisie par L.G.R.A pour faire ces travaux.

L'entreprise doit avoir une **excellente connaissance des techniques de la maçonnerie, du choix et de la mise en oeuvre des matériaux traditionnels et régionaux**.

4 éléments clés :

- on ne met en valeur que ce qui est visible aujourd'hui,
- ce site est en ruines, il restera en ruines.
- on ne reconstruit pas, on consolide les ruines,
- Ce qui est sur le site, ce qui fait constitue l'état actuel du bâtiment résulte de l'histoire. S'il est dans cet état aujourd'hui, cela résulte d'évènements plus ou moins positifs qui y ont contribué, cela fait partie de son histoire, cela EST son histoire.

1. IDENTIFICATION DU SITE

Edifice : Prieuré conventuel clunisien et roman

Date : X^{ème} siècle

Type de protection du site : inscrit à l'Inventaire Supplémentaire de Monuments Historiques (1928), Zone Natura 2000, ZNIEFF de type 1.

Parcelles : 66 - 69

Localisation : commune du Pouzin

Propriétaire : Lafarge Granulats Rhône Auvergne

Accès au Prieuré : par le Vieux Rompon.

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS DE CES TRAVAUX

Les objectifs généraux de ces travaux sont les suivants :

- **Assurer la préservation et la conservation du site** pour les générations futures,
- **Stabiliser les têtes de mur, réaliser un blocage de maçonnerie sur les arases de murs,**

- Rendre lisible l'architecture du prieuré clunisien pour le public et restituer le site dans un cadre agréable, digne de ses atouts (envisager un débroussaillage et un entretien régulier,...)
- Garantir des conditions de sécurité favorables sur le site, aussi bien pour les enfants que les groupes d'adultes ou de randonneurs plus âgés ;
- Rendre compréhensible la visite du site et restituer la lisibilité de l'architecture au visiteur ;
- Sensibiliser les visiteurs au respect de ce bâtiment historique : lutter contre le pillage des pierres, empêcher les fouilles clandestines et la prospection au détecteur des métaux,

3. PHASAGE DES TRAVAUX

Le déroulement des travaux de confortement et stabilisation des ruines sera le suivant :

1. Travaux de consolidation des ruines, rejointoiement des murs, colmatages,
2. Mise en sécurité du prieuré : soudure citerne, pose de rambardes.

4. PRESCRIPTIONS POUR LES TRAVAUX

Cette intervention doit être **minimale** et doit **uniquement servir à conforter** les ruines et non à remplacer certaines parties manquantes.

1. Travaux de consolidation des ruines, rejointoiement des murs.

a) Maçonneries :

Les maçonneries n'ont pas été épargnées par le temps et l'érosion. Un grand nombre de pierres sont épaufrées et usées, les joints sont très érodés, toute la partie supérieure est assez déstructurée.

Un mortier de ciment a déjà servi à rejointoyer certaines pierres, il ne sera pas purgé (sauf si nécessité) mais laissé. Cela fait partie de l'histoire du monument même ce matériau n'est pas bon pour la pierre.

Certaines ouvertures ont déjà été comblées avec des pierres, il sera simplement nécessaire de rejointoyer ces pierres, il est bien de les laisser comme cela. Ce n'est pas la peine de les enlever. Les joints seront tirés au nu des pierres (et pas en creux, sinon l'eau risquerait de s'infiltrer et de geler) Là, où, les joints sont quasiment absents et les pierres désolidarisées, l'entreprise devra utiliser un coulis de chaux.

Composition du mortier : Le mortier utilisé doit être fabriqué sur place avec de la chaux traditionnelle. Une chaux de cette nature ne sera pas suffisante pour les arases de murs. Il faut également que le maçon utilise de la chaux hydraulique pour les parties qui sont confrontées à des problèmes d'étanchéité et d'infiltration d'eau.

b) Pierres :

Une purge des façades demanderait un travail trop important étant donné le mauvais état des pierres.

Toutefois, si vraiment des pierres sont trop altérées, il faudra les remplacer. L'entreprise de maçonnerie devra donner aux nouvelles pierres un **aspect de surface identique aux pierres d'origine**. En étudiant les pierres du mur, on peut voir qu'elles ont été layées (et non pas bouchardées), ce qui nécessite davantage de travail de la part du tailleur de pierre.

Les pierres du site ne peuvent pas être récupérées pour être ensuite taillées. Certaines comportent sans doute des inscriptions, d'autres une forme particulière (un claveau par exemple) ... Quant aux pierres provenant de la carrière, elles ne sont pas utilisables à non plus cause des tirs de mines dont les vibrations créent des micro-fissures et les fragilisent.

c) Sol :

Aucun travaux de terrassement n'est envisagé, **le sol ne sera pas touché**, ni dans le prieuré, ni dans le cloître (autour de la citerne), ni dans la bergerie, pour de simples raisons archéologiques.

Là, où se trouvait la voûte en cul de four, il est préférable de ne pas déplacer les pierres qui constituaient le toit, ce n'est pas gênant si elles restent sur place. Les futurs visiteurs seront avertis qu'il faut prendre de bonnes chaussures pour accéder au prieuré Saint-Pierre et le visiter.

Les pierres qui sont par terre doivent être laissées sur place et un minimum déplacées.

2. Mise en sécurité du prieuré : soudure citerne, pose de rambardes.

a) Citerne à eau de pluie (située au milieu du cloître) :

Elle sera soudée par L.G.R.A lors de l'intervention de l'entreprise de maçonnerie. L.G.R.A peut le faire faire par quelqu'un de l'entreprise (Cyril Vergier) avec un petit groupe électrogène.

b) Escalier en vis :

Un dessin - croquis pour la fixation de rambarde de sécurité qui sera posée dans l'escalier en vis va être fourni à l'entreprise. La rambarde sera simple, lisse en fer rond (surtout pas en aluminium) et scellée dans les joints des murs. Elle ne doit pas être peinte ou sinon simplement traitée avec de l'antirouille. La rambarde sera fixée en haut de l'escalier et non pas en bas, à l'entrée. Si elle est en bas, les promeneurs verront qu'il est interdit d'emprunter l'escalier et iront quant même.

Aucun cordon pour aider les personnes à monter dans les escaliers ne sera prévu (à partir du moment, où un cordon est présent pour aider les personnes à monter dans l'escalier, cela veut dire qu'on les encourage à y aller. Or, avec une rambarde de sécurité, il reste néanmoins dangereux puisque ses marches sont étroites et glissantes)

5. SUIVI DES TRAVAUX

Plusieurs réunions seront organisées sur le site.

Constitution du Comité scientifique :

Le suivi scientifique et technique des travaux sera assuré par le comité qui aura au préalable validé ce cahier des charges. Ce **Comité scientifique** est constitué du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ardèche (Madame Martine Moron), de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (Madame Chantal Mazard, et Jean-François Brochard, chargés du département de l'Ardèche), du Service Régional de l'Archéologie (Monsieur François Dumoulin, chargé du département), du Conseil Général d'Ardèche (Madame Marion Charlet et Monsieur Cyril Dumontet) et d'une archéologue (Madame Joëlle Dupraz).

Les responsables de L.G.R.A seront présents lors de ces réunions. Le Comité de pilotage du projet de mise en valeur du Prieuré Saint-Pierre sera invité, à assister à ces réunions.

Objectifs :

- assurer un suivi scientifique et régulier des travaux,
- conseiller le maçon et répondre à ses questions si nécessaire.

6. CALENDRIER.

7. MONTANT DE L'ÉTUDE.

Le coût de cette première tranche de travaux devra être de 45 000 euros hors taxes.

8. PERSONNES À CONTACTER

La coordination de la démarche est assurée par :

Valérie Santini

L.G.R.A

E-mail : valerie.santini@lafarge.com

9. PIECES JOINTES

- plan du Prieuré Saint-Pierre ;
- dessin de la rambarde dans l'escalier en vis ;
- dossier photographique.

ANNEXE 11

ATOUTS ET POTENTIALITÉS DU SITE

Potentialités du site	
<p>Situation géographique privilégiée et accessibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Couvent qui domine la vallée du Rhône ; - 135 kms environ au sud de Lyon ; - Echangeur (sortie n° 16, A7) entre Loriol et Le Pouzin permettant un accès de l'autoroute ; - La route nationale 104 remonte la vallée de l'Ouvèze jusqu'à Privas (14kms), et conduit au delà vers Aubenas, la basse Ardèche (Vallon Pont d'Arc) et la région Cévenoles (Alès). - Proximité de Valence (Gare TGV) et Montélimar
<p>Milieus écologiques riches</p> <div style="text-align: center;">  <p>Grand murin</p> <p>(Dessin de Jeanne Montano-Meunier, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992)</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Ecaille chinée</p> </div>	<p><u>Panorama remarquable :</u></p> <p>Les vestiges du prieuré surplombent la vallée, à la confluence du Rhône et de la Drôme (300 mètres d'altitude)</p> <hr/> <p><u>ZNIEFF de type 1 :</u></p> <p>Le «Couvent des Chèvres» est à cheval sur deux ZNIEFF de type 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N° 0707 – 3109 « Grotte du Meysset, plateau de Rompon » d'une superficie de 5,03 km². - N° 0707 – 3107 « Côtière de l'Ouvèze » <p>Le plateau de Rompon est donc caractérisé par la présence d'espèces, et de milieux caractéristiques du patrimoine naturel ardéchois.</p> <hr/> <p><u>Zone NATURA 2000 (directive européenne 92/43/CEE Habitat Faune – Flore)</u></p> <p>Le «Couvent des Chèvres» est situé dans une Zone Natura 2000 appelée « RIVIERES DE ROMPON-OUVEZE-PAYRE ». Sa faune et sa flore sont remarquables notamment grâce à certaines espèces de chauve-souris et de papillons.</p>
<p>Grand intérêt géologique</p>	<p>La carrière de calcaire est constituée de dépôts sédimentaires datant de l'ère secondaire</p>

	(Jurassique supérieur), ils sont composés d'alternances de gros bancs calcaires et de zones marneuses, riches en fossiles d'ammonites essentiellement. On observe des diaclases, témoins d'une activité tectonique (orogénèse alpine). Un parcours géologique initiatique a été réalisé sur la carrière en partenariat avec Le Musée Paléontologique de La Voulte.
<p>Important patrimoine archéologique</p>	<p><u>Epoques concernées :</u></p> <p>Préhistoire (grottes néandertaliennes sur le plateau) Protohistoire (de l'Age du fer à la veille de la conquête romaine), Bas-Empire romain, Antiquité tardive (VI^{ème} siècle), Haut moyen age, Guerres de religion.</p> <p><u>Patrimoine archéologique riche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un village fortifié (daté du Bas-Empire Romain) - Site déjà occupé au Moyen-Age et au Bas-Empire romain. <p>Une des forteresses rurales tardo-antiques⁹⁴ la mieux conservées en France.</p>
<p>Monument Historique depuis de nombreuses années</p> 	<p><u>I.S.M.H :</u></p> <p>Le site du prieuré est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 31 mai 1927. La date de son inscription reflétait déjà l'importance et la volonté de protéger un édifice remarquable de par son histoire et son architecture.</p>
<p>Site Clunisien</p> 	<p><u>PREMIER prieuré conventuel clunisien de la Vallée du Rhône.</u></p> <p>L.G.R.A et la commune du Pouzin sont adhérents à la Fédération des Sites Clunisiens, reconnue d'utilité publique.</p> <p><u>Mention "Grand Itinéraire Culturel » du Conseil de l'Europe</u> (phase 2 du scénario 3, p° 120)</p>

⁹⁴ Ce genre d'établissement de hauteur se multiplie au V^{ème} siècle en Gaule méditerranéenne. Longtemps resté ignoré, leur étude prend aujourd'hui de l'ampleur. S'ils sont désormais bien connus dans le Languedoc et la Provence, ils sont aussi implantés en Rhône-Alpes (Drome et Ardèche)



Remise du Diplôme de Grand Itinéraire Culturel Européen à la Fédération des Sites Clunisiens par Madame Gabriella Battaini-Dragoni, Directrice générale pour l'Éducation, de la Culture, et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe
- 16 juin 2006-

De gauche à droite : En arrière plan : Marie-Christine Labourdette (Directrice de la Direction Régionale des Affaires culturelles de Bourgogne) et Jean-Pierre Chapelon (Vice-Président du Conseil général de Saône et Loire, membre de la commission Culture, Tourisme et Loisirs et maire de Saint-Gengoux le National). Au premier plan : Denyse Riche (Maître de Conférence Université Lyon II), Gabriella Battaini-Dragoni (Conseil de l'Europe), l'animatrice de la table ronde, Michel Gaudard (président de la Fédération des Sites Clunisiens) et Robert Rolland (maire de Cluny).

(photographie Valérie Santini)



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Élément signifiant du patrimoine collectif :

<p>Site « symbolique »</p>	<p>Le «Couvent des Chèvres» est un site symbolique pour les habitants de la commune du Pouzin mais également pour les gens du département et de la région. Une grande majorité des habitants locaux connaissaient le site, s'y sont souvent rendus et appropriés le lieu. Ils désirent tous un réel projet puisque ce site qui leur tient à cœur (souvenir d'enfants, de promenades, visites d'école, ...) et ce lieu reste symbolique dans leurs esprits. Les étrangers aiment également se promener dans ce site propice à l'isolement et la contemplation du paysage et de la nature.</p>
	<p><u>L'Ardèche est le berceau de Lafarge :</u></p> <p>En 1833, Léon Pavin, reprend l'activité familiale acquise en 1749 auprès de la seigneurie Lafarge - site réputé depuis des générations pour la qualité de sa pierre à chaux – Il se lance dans l'exploitation régulière du gisement de pierre calcaire. C'est cette famille qui, sous le nom de Pavin de Lafarge, puis directement de Lafarge, va donner toute son importance à l'exploitation de la chaux au sud de Viviers, en Ardèche. Les Lafarge s'impliquèrent fortement dans la vie économique et politique locale. Joseph fut maire de Viviers de 1897 à 1935.</p> <p>En 1864, l'entreprise connaît son premier chantier phare international : 110 000 tonnes de chaux sont livrées pour le canal de Suez. 1887 marque le fondement de son premier laboratoire central avec lequel collaborent des scientifiques de renom : le Laboratoire central du Teil qui déménagea par la suite à Viviers sur Rhône dans le parc de la propriété des Lafarge.</p> <p>La société des Chaux et des Ciments de Lafarge du Teil se lance dans le rachat de sociétés de chaux et de ciment aux quatre coins de la France. L'implantation à l'étranger débute avec l'ouverture vers les marchés d'Afrique du Nord. Déjà présent en Algérie depuis 1866, Lafarge y devient le premier producteur de ciment. En 1939, Lafarge devient le premier cimentier français.</p> <p>Les années suivantes, l'entreprise se diversifie et d'implante aux quatre coins du monde. En 1997, Lafarge acquiert Redland, renforce sa position dans les Granulats & Béton et entre sur le marché de la Toiture. En 2000, grâce à l'acquisition de Warren (Canada), Lafarge devient un des premiers producteurs de granulats en Amérique du Nord. En 2001, avec l'acquisition de Blue Circle, Lafarge devient le premier cimentier mondial. De nombreuses acquisitions et joint-ventures dans ses quatre branches et sur les cinq continents, notamment en Asie, confortent sa position de leader mondial. En juillet, Lafarge s'introduit au New York Stock Exchange (NYSE). Le laboratoire central de VIVIERS étant devenu obsolète, le groupe crée un nouveau pôle de recherche à l'Isle-d'Abeau et abandonne petit</p>

	<p>à petit son implantation à VIVIERS.</p> <p>Malgré le déménagement du laboratoire central, le groupe Lafarge est encore très présent et actif dans le département de l'Ardèche où il exploite encore des usines de ciment et chaux au TEIL et à CRUAS ainsi que la carrière de granulats du POUZIN.</p> <p>Les Ardéchois et les Drômois de la vallée du Rhône sont encore très attachés au nom de « Lafarge », qui évoque encore pour eux l'essor économique de tout un département.</p>
Site très fréquenté	<p>Chemin de Grande Randonnée (GR 42 A) :</p> <p>Une déviante du GR 42 traverse le site. Il y a toujours eu une grande fréquentation sur le plateau de Rompon, notamment le week-end et en période de vacances. De nombreux groupes (parfois constitués d'environ 50 personnes voire davantage pour les scolaires), montent au «Couvent des Chèvres» par les Fonts du Pouzin, sans compter ceux qui y parviennent par le Vieux Rompon.</p> <p>Les promeneurs sont de tous les âges.</p>
Infrastructures déjà présentes	<ul style="list-style-type: none"> - La fibre optique - L'eau de la ville ; - L'électricité.
Région fortement touristique	<p>La saison touristique de l'Ardèche s'étend naturellement de Pâques à Toussaint. Près de 90% de la fréquentation annuelle se déroule sur 7 mois de l'année, d'avril à octobre. L'Ardèche est devenu en 1999 le premier département touristique de Rhône-Alpes.</p> <p>Economiquement, le tourisme en Ardèche, c'est 3 700 entreprises, 14 000 emplois et un chiffre d'affaires d'environ 3,5 milliards de francs.</p> <p>L'Ardèche est un département fortement visité. Le tourisme vert et culturel représente aujourd'hui pour le département une activité de tout premier rang. Son territoire aux paysages spectaculaires et préservés, offre de multiples possibilités d'activités de pleine nature.</p> <p>Pour le département, le tourisme est aussi un atout essentiel en terme de notoriété et d'image. Il contribue de manière essentielle au rééquilibrage du territoire en permettant le maintien d'activités et de populations dans les zones rurales les plus fragiles.</p>

ANNEXE 12

SCÉNARIO 1

Laisser le site dans son état actuel

Même s'il existe une réelle volonté de la carrière et de la commune du Pouzin, de L.G.R.A, de l'Association pour la Recherche du Patrimoine afin de « faire quelque chose de ce site »... il ne faut pas écarter l'éventualité de laisser le prieuré dans son état actuel...En effet, il y a des volontés (du propriétaire et des politiques) mais le souci, c'est qu'elles sont uniquement **locales**.

Le prieuré Saint-Pierre est en ruines et restera en ruines **si les volontés ne sont pas assez affirmées et si des financements ne sont pas trouvés** pour engager les travaux de confortement et la mise en sécurité du Prieuré. Une valorisation du site ne peut être envisagée si les travaux ne sont pas réalisés. Il ne paraît pas concevable en effet de faire la promotion du site, de le mettre en valeur, si les touristes risquent leur vie en se promenant dans les ruines. **Cette étude met en évidence les risques d'accident et a également pour objectif d'alerter le propriétaire. L.G.R.A doit ainsi prendre conscience du danger du site et de ce qui risque d'arriver étant donné l'état des maçonneries.**

Les ruines continueront de s'écrouler, les murs de se détériorer, la végétation de s'étoffer, les pilleurs de saccager, les enfants de grimper...mais jusqu'à quand ? Jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien et que le temps ait fait son œuvre ? C'est la continuité de l'Histoire...

PRÉCONISATIONS :

Le site sera à laissé à l'abandon mais **comment prévenir les promeneurs du danger et le faire vivre autrement :**

- L.G.R.A doit poser des panneaux « **Attention, danger, chutes de pierres** » dans des endroits visibles du prieuré pour prévenir un minima les promeneurs. Mais L.G.R.A. doit rester conscient que cette mesure ne garantit pas la sécurité du site, ni des promeneurs. Elle **prévient** simplement...et ça n'est absolument pas suffisant.
- Si ce scénario est choisi par L.G.R.A, il serait très utile de **consacrer un budget à une étude du bâti faite par un archéologue spécialisé**. Pour cela, L.G.R.A doit adresser une lettre à la DRAC en demandant des crédits d'études (la DRAC peut financer une grande majorité de la somme) et en joignant un devis avec une estimation de l'étude. La D.R.A.C peut fournir une liste d'aptitude des archéologues et des cabinets qui peuvent le faire (s'adresser à François Dumoulin, du Service Régional de l'Archéologie) Le but serait de laisser le site dans son état actuel et le laisser se dégrader naturellement mais de constituer un dossier documentaire pour garder une trace papier, des photographies, des relevés de ce Prieuré.
- Pourquoi pas envisager un site Internet pour présenter le prieuré ou tout simplement **exiger de la part de la mairie un lien plus conséquent sur le «Couvent des Chèvres» de son site : <http://www.lepouzin.fr/>**

ANNEXE 13

SCÉNARIO 2

Mise en sécurité minimale sans travaux de confortement ET incitation des promeneurs à respecter le site

Objectif : L.G.R.A doit encourager les personnes à **respecter** le site afin qu'il se dégrade moins rapidement et qu'il **ne soit plus vandalisé**.

Le «Couvent des Chèvres» nécessite pour cela :

- a. Un entretien régulier du site ;
 - b. Empêcher l'accès aux voitures par le portail situé sur le GR 42 A ;
 - c. Un arrêté pour empêcher les véhicules motorisés et quads de circuler sur le site et de « labourer » les vestiges ;
 - d. Un simple panneau présentant le prieuré ;
 - e. Intégration du prieuré dans les *Itinéraires de la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées* ;
 - f. Evènements ponctuels.
- a. Un entretien régulier du site (environ deux fois par an)

Afin que le prieuré Saint-Pierre et ses alentours soient un minimum valorisés, il est nécessaire et même indispensable d'avoir un entretien fréquent du site afin que les broussailles et les herbes n'envahissent pas le site (cela implique que l'importante opération de débroussaillage, proposée dans la mise en sécurité, ait été réalisée). **Cette végétation ne fera que détériorer les murs si elle continue à grimper dessus.**

ENTRETIEN			
Soit L.G.R.A	Propositions	Avec qui ?	Prix
	Signe un contrat avec une entreprise locale de jardinage qui viendra deux à trois fois par an pour le débroussailler ;	<ul style="list-style-type: none">- entreprise Reboul (Sauzay)- entreprise Lallier Espaces Verts (Rompon)- autre entreprise	1 000 € HT
	Signe une convention avec la mairie du Pouzin afin que les services techniques entretiennent le site deux fois par an ;	<ul style="list-style-type: none">- Mairie du Pouzin	/
	Trouve quelques bénévoles ou des associations qui seraient intéressés et motivés pour nettoyer le site (jardinage et poubelles) ou organise des journées nettoyage (ou « journées vertes », « Journées pour	<ul style="list-style-type: none">- L'association Cévennes Terre de Lumière se propose également pour un nettoyage de printemps.- Mairie du Pouzin	200 € (pour un buffet / pot de remerciement)

	l'Environnement » ⁹⁵) le week-end (la mairie du Pouzin pourrait prendre cette initiative par exemple ou des écoles mais dans ce cas là, il faut que les enfants soient extrêmement surveillés) ;	<ul style="list-style-type: none"> - Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin - ... 	
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

- ✓ L'A.C.C.A (Association de Chasse Communale Agrée) qui chasse sur le plateau de Rompon n'organise, ni ne participe à des opérations ponctuelles de nettoyage (« nettoyage de printemps ») sur des sites de qualité.
- ✓ L'Association Rompon Nature réalise aussi des Journées dédiées à l'environnement, pour collecter les débris de toutes les sortes et débroussailler des endroits agréables de Rompon (dont le hameau de Celles-Les-Bains à Rompon) Malheureusement, après renseignement, cette association n'intervient que sur un **territoire limité géographiquement**, à savoir la commune de Rompon. Même si le prieuré est situé sur le plateau de Rompon, et qu'une partie du GR 42 A passe par cette commune, l'association ne peut intervenir au Prieuré Saint-Pierre.
- ✓ La mairie de Rompon ne peut envisager de signer un contrat avec L.G.R.A pour l'entretien du prieuré car le site est privé. Dans ce cas là, ils craignent que les habitants de Rompon disent « chez L.G.R.A ?! et pourquoi pas chez nous, alors ?! ».

PRÉCONISATION :

Un budget devra être consacré chaque année à l'entretien du site (débroussaillage, nettoyage). Ces frais peuvent être pris sur le budget de remise en état de la carrière du Pouzin.

b. Empêcher l'accès aux voitures par le portail situé sur le GR 42 A

Les promeneurs et les « pilleurs » accèdent, la plupart du temps, au Prieuré par un chemin passant par le Vieux Rompon. Celui-ci est accessible en voiture, bien que ce soit interdit (et qu'aucun panneau ne le mentionne). Sur ce chemin, un portail édifié (sans permis de construire) par un ancien propriétaire est encore en place et condamné par un cadenas et une chaîne (fréquemment volés).

L.G.R.A a décidé de le laisser afin, justement, d'empêcher ces personnes d'accéder au site en voiture et de piller les pierres.

La solution la plus simple pour interdire définitivement l'accès au Prieuré en voiture serait de souder le portail ou de mettre un bloc de pierre derrière. La solution la plus simple pour interdire définitivement l'accès au Prieuré en voiture serait de condamner le portail. Or, **l'accès en voiture ne peut être totalement condamné : ce chemin doit rester accessible notamment** aux services de secours et d'incendie et à la S.N.C.F. Il est néanmoins possible de réaliser une fermeture efficace du portail :

CLÔTURE DU PORTAIL

⁹⁵ Ces journées rentreraient dans le cadre de la protection de l'environnement du groupe Lafarge.

Soit L.G.R.A	Propositions	Avec qui ?	Prix
	trouver un bon cadenas ;		100 €
	trouver un système de clôture avec des câbles ;		100 €
	installer une serrure complète sur le portail.		200 €

c. Un arrêté pour empêcher les véhicules motorisés et quads de circuler sur le site et de « labourer » les vestiges⁹⁶.

Les chemins ruraux sont ouverts à la circulation des véhicules à moteurs, c'est pourquoi il est difficile de prendre un arrêté pour leur interdire l'accès du chemin. Toutefois, les maires du Pouzin et de Rompon disposent d'un pouvoir de police qui leur permet de réglementer la circulation des véhicules à moteur pour des motifs environnementaux. L'arrêté doit donc se fonder sur des motifs environnementaux et désigner avec précision les chemins ou les secteurs de leurs communes concernées par cette réglementation. L'interdiction d'emprunter certains chemins doit être matérialisée sur le terrain. Ils peuvent également prendre des dispositions pour mobiliser les services de police compétents. Les contrevenants sont passibles d'une forte amende (1 500 €)

EMPÊCHER VÉHICULES MOTORISÉS D'ACCÉDER SUR LE SITE			
Soit L.G.R.A	Propositions	Avec qui ?	Prix
	Demander aux maires de prendre un arrêté (le même) et l'afficher sur le site	<ul style="list-style-type: none"> - maire du Pouzin - maire de Rompon (car la moitié du chemin passe dans cette commune) 	/
	Matérialiser sur le terrain cette interdiction par un panneau au portail :  <p>Accès interdit à tous les véhicules à moteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - carrière du Pouzin peut s'en charger 	Entre 23,71 (Ø320 mm) et 27,48 € HT (Ø 420 mm) pour des panneaux en aluminium ⁹⁷ Entre 26,10 (Ø320 mm) et 28,70 € HT (Ø 420) pour des panneaux en PVC

⁹⁶ Selon Monsieur Robert (secrétaire Général de la mairie du Pouzin), la solution la plus efficace serait de verbaliser sur place et de médiatiser ce geste, par un article dans le journal. Cela représenterait un très bon exemple aussi bien pour ceux qui circulent sur le site que pour ceux qui fouillent avec des détecteurs de métaux.

⁹⁷ <http://www.direct-signaletique.com/>

L'arrêté dissuadera peut-être les personnes de venir en voiture et en quads mais **il faut également le faire appliquer** ! Est-ce que des gendarmes prendront vraiment la peine d'aller sur le plateau de Rompon et de verbaliser les personnes qui ne le respectent pas ?

d. Un panneau présentant le prieuré

A l'heure actuelle, il existe un simple panneau jaune expliquant brièvement ce qu'est le prieuré. Malheureusement, il est **petit, peu visible et l'écriture est quasiment illisible** car effacée avec le temps.



Panneau existant

Mur de la bergerie

PRÉCONISATIONS :

- Ce nouveau panneau doit être **installé dans un endroit visible** des promeneurs, un endroit faisant parti de leur parcours de promenade (contre la bergerie par exemple, là où se trouve le panneau actuel)
- Le texte du panneau doit comporter les **informations essentielles sur le site** : son nom, sa fonction, son titre de protection et un encouragement destiné aux promeneurs pour qu'ils respectent le prieuré.

**PRIEURÉ SAINT-PIERRE DE ROMPON dit
« Couvent des Chèvres »**

**Prieuré Clunisien du X^{ème} siècle
Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques
MERCİ DE RESPECTER LES VESTIGES AINSI QUE LES LIEUX**

- Il doit être très bien fixé sur le mur afin de ne pas être volé.

e. Intégration du prieuré dans les *Itinéraires de la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées*

- **Contexte :**

Afin de mettre en valeur son patrimoine culturel et paysager et de répondre aux besoins exprimés par les adeptes des différentes pratiques de randonnées (pédestre, équestre et VTT), la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées a entrepris de faire réaliser un **maillage de sentiers à l'échelle de son territoire (16 communes)**. Cette **démarche de développement touristique**, qui s'inscrit dans le cadre des préconisations du département de l'Ardèche et du comité des randonnées non motorisées, permettra de prendre en considération les activités économiques locales et de prévoir une gestion efficace du réseau dans l'avenir.

Une enquête à l'Office de Tourisme de Privas a été menée auprès des touristes de la région afin de leur demander quels étaient leurs souhaits en matière d'offre culturelle et touristique du département. Il en est ressorti deux questions :

- Premièrement, où peut-on aller se promener ?
- Deuxièmement, où peut-on aller se baigner ?

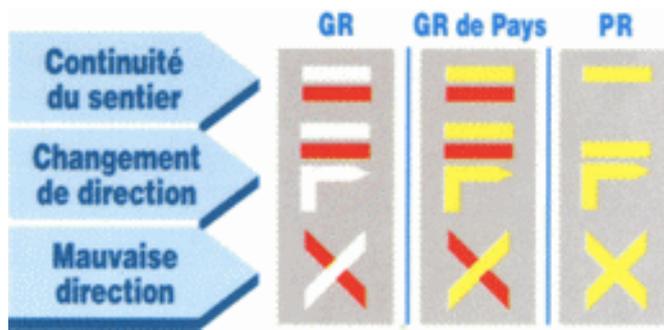
La Communauté de communes Privas Rhône et Vallées a décidé, suite à cette étude, de créer des itinéraires dans chacune de ses communes membres. Après une concertation de plusieurs mois auprès des différents acteurs (élus, associations, professionnels, propriétaires...), la mission confiée au Comité de Pays Centre Ardèche (<http://comitedepays.free.fr/>) vient d'aboutir à la mise en place de 8 itinéraires balisés. Ces itinéraires permettent, en facilitant la pratique de la randonnée, d'assurer la conservation des chemins ruraux et de favoriser la découverte des sites naturels des communes.

Une signalétique normalisée et un mobilier vont être installés par la communauté de communes, un appel d'offre a été lancé. Des entreprises ont été contactées pour la réalisation du mobilier qui doit se conformer à la charte départementale. L'intercommunalité sera privilégiée pour l'étude des devis et le choix du mobilier de manière à avoir une cohérence sur le territoire. La pose sera confiée à une seule entreprise pour des raisons d'homogénéité.

Tout un travail est fait sur les différents cadastres pour connaître précisément le statut juridique de chaque portion de sentier. Les propriétaires sont contactés individuellement pour définir avec eux des modalités de passage et établir des conventions.

Un relevé précis des distances et des dénivelés est fait sur le terrain. Afin de valoriser le patrimoine historique et les identités locales, des recherches sont faites sur l'histoire et la toponymie.

Le **balisage sur place est normalisé (identique à tous les départements)** Le jalonnement des sentiers consiste en marques de peinture sur les rochers, les arbres, les murs, les poteaux. Leur fréquence est en fonction du terrain.



Le maître d'ouvrage (Communauté de communes) aura pour mission de :

- s'occuper des travaux de débroussaillage (rendre les chemins praticables),
- décider de l'implantation du mobilier pour la signalétique et le financer,
- réaliser les travaux toujours en accord avec les propriétaires,

Le Département aura pour mission :

- d'inscrire le chemin au PDIPR⁹⁸ (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)
- de prendre à sa charge l'assurance en responsabilité civile et sa franchise pour l'usage du public.

Ce projet est donc réalisé sur l'initiative de la Communauté de communes et sera remis clef en main à l'Office de tourisme de Privas (et peut-être à l'Office de tourisme de La Voulte, qui est beaucoup plus près géographiquement que Privas et qui fait également la promotion du Pouzin). Ce n'est pas encore sûr puisque cette ville ne fait pas partie de la même communauté de communes que le Pouzin.

Dans les halls des mairies membres de la Communauté de communes, des présentoirs sont installés/vont être installés afin d'exposer les itinéraires.

- **Au Pouzin :**

Un conseiller municipal, Monsieur Lionel Paillot, s'occupe donc de définir ces itinéraires, en négociant le passage chez les propriétaires et en leur faisant signer une convention quadripartite (Conseil Général de l'Ardèche, Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées, Commune du Pouzin, Propriétaire privé) pour une durée de 10 ans.

Il est en relation avec Monsieur François Lemaître qui travaille pour le Comité de pays centre Ardèche (aux Ollières) et la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées. C'est lui qui pilote le projet, qui est en relation avec toutes les communes et également le CDRP (Comité Départemental de Randonnée Pédestre).

Ces sentiers de randonnées vont être ouverts à la circulation piétonne, équestre ou cycliste non motorisée. Les chemins ou sentiers privés vont être inscrits au PDIPR.

Il y aura deux itinéraires au Pouzin dont le premier a été mis en service dès l'été 2006 :

- **Circuit ① Serre du Gouvernement** (en face du plateau de Rompon mais de l'autre coté de l'Ouvèze)
- **Circuit ② «Couvent des Chèvres»** (une copie du projet est en ma possession, un repérage sur place a été nécessaire pour juger de sa pertinence)

Les deux chemins seront définitivement mis en service en été 2007.

Objectif final : Le but sera, de **mailler tous les circuits entre les communes**. Les touristes pourront passer d'un itinéraire à l'autre (entre ceux de Rompon, La Voulte, ...). Sur la commune de Rompon, ces

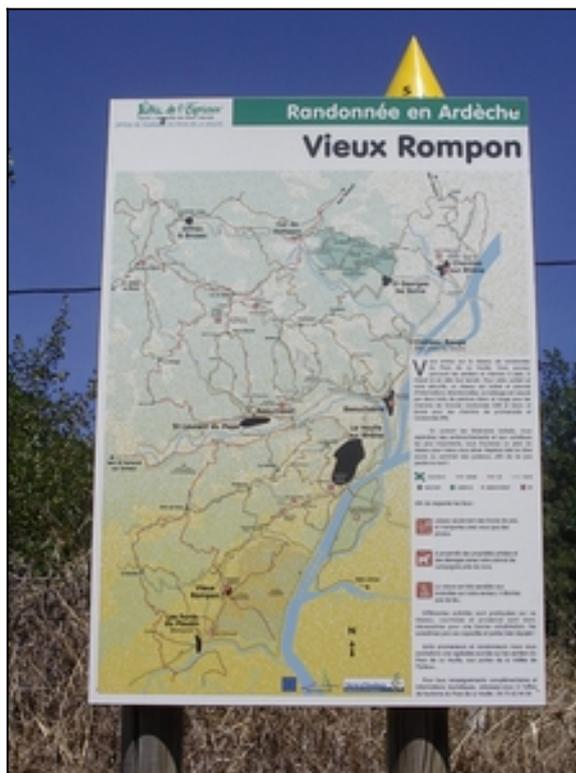
⁹⁸ L'objectif des PDIPR : favoriser la découverte des sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée, la continuité des itinéraires et la conservation des chemins ruraux étant les deux moyens apportés par la loi.

itinéraires ont déjà été terminés et la signalétique installée. Les circuits sont réalisés en privilégiant l'esthétique, les panoramas, les vues. Chaque intersection va avoir un nom.

Balisage et mobilier : Une « porte d'entrée » présentant les circuits (une par commune), les conditions à respecter pour les promeneurs ... sera installée en début de parcours (pour l'itinéraire du « Couvent des Chèvres », il sera devant le Temple du Pouzin). Ce panneau sera dans le périmètre des 500 mètres du Pont romain du Pouzin (I.S.M.H depuis 1998) mais pas en co-visibilité. Ce sera donc au S.D.A.P d'Ardèche de donner un avis favorable à son implantation. Celle de Rompon est devant la chapelle du Prédicant, au Vieux Rompon.

Exemple de la porte d'entrée du circuit de Rompon

Il y aura également des poubelles au début de chaque parcours. C'est une question qui s'est posée pour le reste du circuit. Or, si des poubelles sont installées sur les itinéraires, cela poserait le problème de l'entretien. De plus, les promeneurs ont envie de se retrouver totalement dans la nature, sans objets du quotidien.



- En ce qui concerne l'intégration du prieuré dans le circuit du « Couvent des Chèvres » :

Il faut partir du principe que le prieuré est un site fréquenté et le restera même s'il n'existe aucune promotion. Si le « Couvent des Chèvres » fait l'objet d'une mise en sécurité minimale et que les ruines sont encore dangereuses, le circuit ne passera peut-être pas dans le Couvent comme cela se faisait précédemment.

De plus, la carrière va être étendue en direction du Vieux Rompon (ce qui implique des tirs de mines, la circulation de chargeurs, l'implantation de machines d'exploitation). Une partie du GR 42 A va ainsi être détournée, les touristes devront passer par cet autre itinéraire.

L'itinéraire contournera le Prieuré. Il existe deux scenarii possibles :

ITINÉRAIRE « COUVENT DES CHÈVRES »			
Soit L.G.R.A	Propositions	Avec qui ?	Prix

1/	Le prieuré n'est pas intégré dans l'itinéraire « Couvent des Chèvres » Sur le circuit, aucun panneau, ni repère, ni symbole sur la carte ne mentionne la présence du prieuré. Le « Couvent des Chèvres » sera simplement le nom du circuit. Les promeneurs qui l'emprunteront ne se douteront pas de sa présence car le prieuré ne sera pas visible.	- maire du Pouzin	/
2/	Le prieuré est intégré dans l'itinéraire « Couvent des Chèvres »	- maire du Pouzin - Communauté de communes	Pour 3 panneaux : Mat : 20 € x 3 = 60 € Support : 40 € x 3 = 120 € Total : 180 à 200 € HT

PRÉCONISATIONS :

- **Proposition 1** : Si le prieuré n'est pas intégré dans le circuit, il pourrait être envisageable de détourner l'itinéraire afin de montrer le au promeneur la présence du Prieuré (lieu aménagé sur un terrain élevé, offrant un point de vue remarquable sur le paysage environnant, tel un belvédère). Une table d'orientation pourrait être envisagée à cet endroit. Un simple panneau peut également faire l'affaire (expliquant que le site n'est pas visitable pour des raisons de sécurité)
- **Proposition 2** : Sachant que le site sera toujours fréquenté, il s'avère nécessaire de **canaliser les touristes en les priant de rester sur les itinéraires balisés et en leurs imposant des précautions à prendre et des directives**. Sur le circuit, un simple panneau d'information pourrait indiquer aux promeneurs l'existence du «Couvent des Chèvres» et la direction à prendre pour s'y rendre. Dans ce cas-là, il faudrait que ce chemin soit difficile d'accès et avec un fort dénivelé. Le prieuré pourrait être accessible par le Sud alors qu'actuellement il l'est depuis l'Ouest. Sur le panneau de la porte d'entrée placée au Pouzin, une sensibilisation des promeneurs devra être faite et les règles de comportement du promeneur dans le site, clairement affichées.

Intégrer le site au circuit **semble être le plus pertinent et offre l'opportunité à L.G.R.A d'installer un mobilier sur le site de façon harmonieuse et uniforme avec l'ensemble des circuits de la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées** (table d'orientation, panneaux...) L.G.R.A n'aura à s'occuper d'aucunes démarches, tout sera fait « clef en main », selon son accord. La facture sera divisée envoyée à LGRA, en sachant que la Communauté de communes apportera une aide financière à ce circuit...

NB : Le circuit doit être mis en service pour l'été 2007. La circulation dans le «Couvent des Chèvres» doit être décidée très rapidement (ainsi que la commande et la pose de panneaux), en concertation avec Monsieur Lionel Paillot, de la mairie du Pouzin.

f. Evènements ponctuels : Journées du Patrimoine

Même si le prieuré n'est pas mis en sécurité, il y a toujours la possibilité de le valoriser en organisant des **événements ponctuels à côté des ruines**. Déjà, en 2003 et 2004, les Journées du patrimoine avaient attiré un grand nombre de personnes sur le site. Le même concept pourrait être repris, à l'initiative de L.G.R.A, la commune du Pouzin, le musée paléontologique de La Voulte et l'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin. Les précédentes éditions avaient été organisées par Monsieur Riou, conservateur du musée de La Voulte. Les Journées du Patrimoine, pourquoi pas, mais le lieu peut également se prêter à d'autres types de manifestations (chasses aux trésors ou aux œufs à Pâques pour les enfants...**surveillés** !)

PRÉCONISATIONS :

- Il faut qu'une **même personne ressource** s'occupe de cette organisation et joue le rôle de relais avec les autres acteurs/ intervenants de ces événements...

- Le programme des futures Journées du Patrimoine pourrait être :
 - des livres à vendre ou mis à disposition, des panneaux d'information et d'explication proposés par l'Association du patrimoine du Pouzin,
 - des stands de présentations d'associations locales du patrimoine,
 - Lafarge montrerait également les granulats et exposerait son travail sur la carrière.

- Des pseudo-fouilles, comme cela avait été organisé lors des éditions précédentes, **ne sont pas à conseiller**. Pour cela, il faudrait un archéologue compétent et pédagogue pour initier les enfants à cette discipline. De plus, cela encourage le public à en faire chez eux, ou sur des sites à caractère historique, scientifique, archéologique alors que dans la réalité, cela ne fonctionne pas comme cela (le détecteur de métaux est interdit, beaucoup de démarches administratives et d'autorisations sont à faire, les seules personnes habilitées à réaliser des fouilles sont des scientifiques ...)

- Le programme et la liste des intervenants doivent être établis en fonction du **thème national** des Journées du patrimoine.

- L'organisation d'événements la nuit sur le site ou l'aménagement d'un théâtre de verdure pour des spectacles nocturnes n'est pas envisageable. Le site n'est pas facile d'accès, et même en venant du Vieux Rompon, il y a une longue partie du chemin à faire à pied. Il faut dans ce cas là, qu'un parking soit aménagé dans le hameau.

- **Médiatiser les événements !**

ANNEXE 14

SCÉNARIO 3

Mise en valeur SUITE aux travaux de confortement et de mise en sécurité

Le scénario 3 intervient après des travaux de confortement et de mise en sécurité, qu'ils aient été minimes ou beaucoup plus importants. Il propose une valorisation du site en trois phases. Il s'agit de phases progressives, proposant des solutions simples et logiques pour une mise en valeur efficace du prieuré (signalétique, mobilier, documentation, promotion, intégration dans des circuits, événements, ...)

Dans l'optique d'une bonne valorisation et par conséquent d'une hausse de la fréquentation, un parking devra être aménagé pour les personnes accédant au site par le Vieux Rompon. Le portail existant pourrait être déplacé plus loin sur le chemin et le pré, actuellement clôturé par les murs (roses) construits par l'ancien propriétaire, aménagé à cette fin. Pour l'instant, les promeneurs se garent dans un champ privé, cela ne dérange pas le propriétaire étant donné le faible nombre de voitures mais si le site est amené à être davantage fréquenté, une telle infrastructure sera à prévoir.

Phase 1 : Mise en valeur minimale et restitution d'une identité au Prieuré Saint-Pierre

ATTENTION : Ce scénario n'est possible que si les ruines sont confortées, stables, le site entretenu et ouvert officiellement à la visite. La conservation du Prieuré, après les travaux va imposer un entretien régulier du site.

Ce scénario vise à présenter le «Couvent des Chèvres» **et son environnement**, tel qu'il est aujourd'hui et à faire en sorte qu'il soit respecté et accueillant pour le public.

En ce qui concerne les aménagements proposés ci-dessous, il faut adresser au **S.D.A.P** une simple **demande d'autorisation (lettre)**.

- a. Rétablir une réelle identité au site ;
- b. Entretien régulier du Prieuré et de ses alentours ;
- c. Signalétique pour se rendre au Prieuré ;
- d. Une Table d'orientation ou panoramique en lave émaillée ;
- e. Bancs en bois et métal ;
- f. Poubelles ;
- g. Panneaux d'information ;
- h. Mise en lumière du Prieuré ;
- i. Conférence et sortie sur le site au Festival National d'Archéologie.

a. Rétablir une réelle identité au site

La question de restituer le véritable nom de « Prieuré Saint-Pierre de Rompon » au « Couvent des Chèvres » était à se poser.

Celui de « Couvent des Chèvres » a été utilisé trop souvent, provoquant des associations d'idées ou des nouveaux noms comme « Abbaye aux Chèvres » ou « Couvent aux Chèvres ». Ce nom représente vraiment quelque chose pour les habitants locaux mais ne confère aucun caractère scientifique et « sérieux » au site. Trop communément donné, il provoque une dépréciation du site et entretient une confusion sur sa nature et son histoire (le nom de «Couvent des Chèvres» a également persuadé les touristes et promeneurs que des sœurs ou moniales habitaient les lieux or il s'agissait de moines clunisiens...) Ce nom a été aussi attribué au site car il montre sa déshérence, sa dégradation, il est le résultat de l'oubli. C'est la *vox populi* qui l'a rebaptisé comme cela. **Si le site possède une réelle identité, il pourrait être davantage respecté.**

MAIS cela paraît délicat car les personnes locales ont vraiment le nom du « Couvent des Chèvres » ancré dans leur mémoire et l'on toujours désigné comme cela. Ce nom fait partie du **patrimoine immatériel** de

la commune du Pouzin. Après les violents bombardements de 1944, de nombreuses rues ont changé de nom mais les personnes de ces générations utilisent toujours l'ancien pour les désigner. L'Association pour la Recherche du patrimoine du Pouzin travaille actuellement sur un livre regroupant les cartes postales anciennes du Pouzin pour sauvegarder justement cette mémoire et ce patrimoine.

De plus, le futur circuit pédestre sur le plateau de Rompon, à l'initiative de la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées, sera désigné comme le circuit du « Couvent des Chèvres ».

PRÉCONISATIONS :

Le nom de « Couvent des Chèvres » doit être gardé et utilisé pour les circuits de randonnées et de promenades, à destination du grand public. Par contre, dans les publications et documents scientifiques, le véritable nom de Prieuré Saint-Pierre de Rompon doit être impérativement utilisé pour désigner le site.

Il y a d'autres moyens de lui restituer une identité et le faire respecter :

b. Entretien régulier du Prieuré et de ses alentours

Cf. scenario 2

c. Signalétique pour se rendre au Prieuré

Si le prieuré offre de meilleures conditions de sécurité, il peut donc être ouvert à la visite. **Une signalétique doit dans ce cas là, être mise en place, à partir du centre du Pouzin ainsi que de Rompon**, pour encourager les touristes à s'y rendre. Des simples panneaux indiquant « Prieuré Saint-Pierre de Rompon » pourraient être ajoutés à côté de ceux précisant « Vieux Rompon ». Le logo, site clunisien, pourrait également être présent sur ces panneaux. Le maire de Rompon est tout à fait favorable à la pose de panneaux dans son village.

Ce n'est pas à L.G.R.A de s'occuper de ces démarches mais plutôt aux communes, et à la Communauté de communes. *Voir également avec le Comité Départemental du Tourisme et le Conseil Général.*

d. Une Table d'orientation ou panoramique en lave émaillée

Elle aura pour objet de **présenter, expliquer, montrer au public le panorama et les paysages** (naturels, culturels, bâti...) de la Vallée du Rhône qui s'offrent aux yeux des promeneurs. C'est un élément nécessaire pour le site car le point de vue est exceptionnel.

Il existe plusieurs types de tables d'orientation :

- soit en couronne (jusqu'à 360 °) ;
- soit en demi-couronne (180 °) ;
- soit une table droite rectangulaire (120° maxi).

On peut noter que **la carrière n'est pas visible depuis le « Couvent des Chèvres » car elle est masquée par la crête et un merlon de terre⁹⁹**. L'extension de carrière ne débordera pas non plus cette ligne de crête. Il n'y aura donc aucun impact visuel depuis ce monument historique.

Dans la majorité des cas, les entreprises spécialisées se chargent elles-mêmes du relevé photographique ou graphique, des identifications géographiques, du dessin, de la mise en page et après acceptation du "Bon à tirer" de la réalisation en lave émaillée.

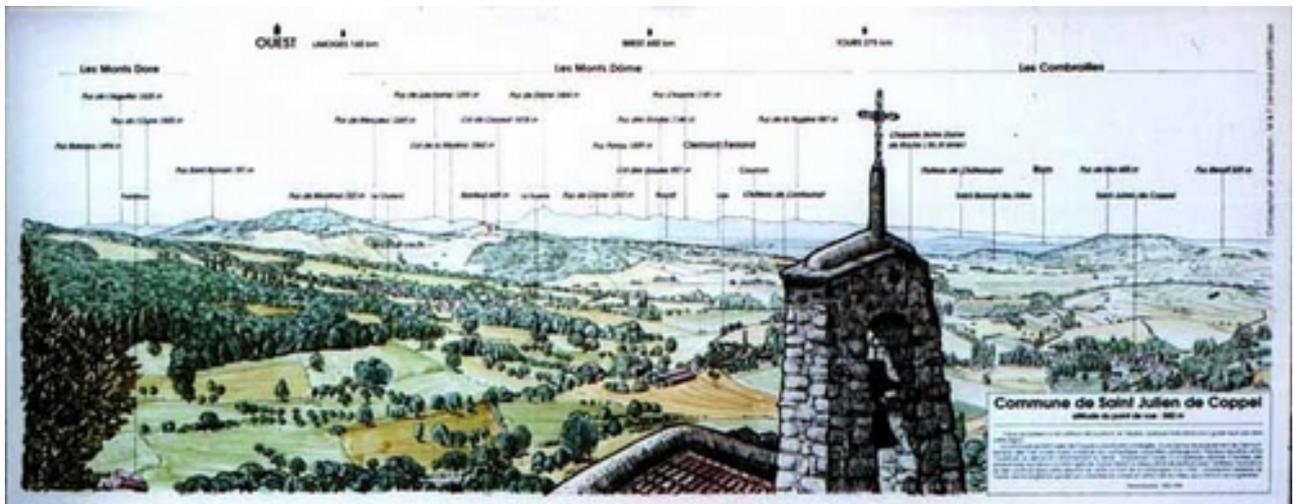
⁹⁹ Un merlon en terre de découverte a été fait sur le plateau de Rompon, non loin du Couvent. Cet aménagement pour l'exploitation de la carrière était prévu depuis longtemps. En effet, il est plus pratique de stocker la terre provenant de la carrière en haut, sur le plateau, plutôt que de la redescendre tout en bas. Elle sera ensuite réutilisée lors du réaménagement des fronts de taille (dans environ 10 ans). Cette terre sera simplement poussée puis remodelée. Celui-ci a déjà été remodelé afin qu'il épouse la ligne de crête. Celui-ci se gommara petit à petit avec la verdure, il est trop tard pour l'engazonner cet été 2006 car la terre est déjà trop sèche.



Exemple de table d'orientation en lave émaillée (360 °)

(Pied en pierre bâtie et dalle béton teinté)

(Pied en pierre reconstituée et bouchardée)



Exemple de table droite en lave émaillée

PRÉCONISATIONS :

- Les Services patrimoniaux de l'Etat conseillent une **table d'orientation en lave émaillée** en raison de son insensibilité au gel, aux chocs thermiques ainsi qu'aux acides, de sa grande résistance¹⁰⁰, de son esthétique, et de l'inaltérabilité des émaux. Par contre, la table peut-être fragile si elle reçoit violemment une pierre, mais il n'y en a pas à proximité directe du lieu où elle sera installée (les pierres sont dans les ruines du prieuré)
- Considérant que le site est souvent vandalisé et pillé, ce matériel doit être, en tous les cas, solide et bien fixé au sol. Il y a une dizaine d'années, une table d'orientation avait déjà été posée sur le site mais elle est restée peu de temps suite au vandalisme...

¹⁰⁰ Une très grande longévité, l'émail ainsi que la lave sont deux silicates. Il se produit entre eux une parfaite liaison à la cuisson (1000°)

- La table pourrait être implantée au nord-est du prieuré, là où le point de vue est le plus significatif.

TABLE D'ORIENTATION			
Soit L.G.R.A	Propositions	Avec qui ?	Prix
	Demander à la Communauté de Communes de s'en occuper et de l'intégrer dans son appel d'offre pour les circuits de randonnées	François Lemaître (Communauté de communes) et Lionel Paillot (mairie du Pouzin)	Dans les deux cas, une table d'orientation en lave émaillée coûte entre 15 000 € HT et 25 000 € HT <i>(tout compris : dessin, relevés, fabrication, pose)</i> <i>cf. dossier de devis</i>
	L.G.R.A. finance entièrement le projet.	L.G.R.A	

e. Bancs en bois et métal :

Des bancs avaient déjà été installés au «Couvent des Chèvres» par des propriétaires précédents. Ils étaient encore en place lorsque L.G.R.A a acheté le site. Malheureusement, ils ont été **saccagés et détruits, il n'en reste que quelques bouts épars.**



Ils sont nécessaires pour que les gens puissent s'asseoir et contempler la vue de la vallée du Rhône. D'autant plus, qu'après une grande marche sur le GR 42 A, il est toujours agréable de s'asseoir sur un banc confortable.

BANCS			
Soit L.G.R.A	Propositions	Avec qui ?	Prix
	C'est la Communauté de Communes qui l'intègre dans son appel d'offre pour les circuits de randonnées	François Lemaître (Communauté de communes) et Lionel Paillot (mairie du Pouzin)	Dans les deux cas, deux bancs peuvent coûter de 200 € à 800 € HT Tout dépend du matériau, de la fixation <i>(cf. devis de l'entreprise Acropose de Valence)</i>
	L.G.R.A. finance entièrement le projet.	L.G.R.A	

PRÉCONISATIONS :

- **L'idéal serait qu'il y ait deux bancs au bord du plateau**, de chaque côté de la table d'orientation par exemple.
- Les bancs se doivent être **discrets** (attention au choix de la matière, à celui de la couleur) et s'intégrer parfaitement et de façon harmonieuse au site et au paysage.
- De plus, ils devront être **parfaitement fixés au sol** (par chevillage, piètements au sol, par 4 tiges invisibles.) et très résistants (aux attaques de la pluie, de la neige...)

f. Poubelles

L'installation de poubelles sur le site est **recommandée**. Les touristes et promeneurs viennent souvent pique-niquer et déjeuner sur le site. Ils s'y reposent, boivent et jettent souvent leurs déchets dans la nature. Ce site remarquable et préservé (ZNIEFF de type 1, Zone NATURA 2000) doit le rester, aussi nous devons encourager les visiteurs à respecter cet environnement. *(Idem que pour les bancs, cf. devis Acropose)*

PRÉCONISATIONS :

Attention, ces poubelles doivent être nettoyées et vidées régulièrement. *Voir avec les services techniques de la mairie du Pouzin.*

g. Panneaux d'information :

Dans la phase 1, à savoir une mise en valeur minimale du site, des panneaux pour informer le public sont nécessaires.

PRÉCONISATIONS :

- Il s'agirait des **panneaux basiques** indiquant que le prieuré est :
 - un monument historique inscrit à l'inventaire supplémentaire,
 - un site clunisien,
 - un lieu à respecter.

- Le panneau présentant et expliquant ce qu'est le prieuré et son histoire doit être en français et **ci possible en anglais**. Les Offices de Tourisme ont bien précisé que de nombreux hollandais et étrangers venaient dans le département. Si le site est amené à accueillir de plus en plus de visiteurs étrangers (suite à l'intégration du site dans le Réseau Européen des Sites Clunisiens), cela deviendra une nécessité.
- Apparemment des panneaux existaient précédemment, ils ont été volés... C'est pourquoi, une **bonne fixation** doit être prévue afin qu'ils ne soient ni vandalisés, ni volés.
- Ces panneaux doivent **expliquer ce qu'est le site aujourd'hui, pourquoi il ne reste que des ruines**. Ils doivent préciser également aux promeneurs de faire attention en le visitant, ce site reste fragile malgré les travaux de confortement.

Type de panneaux	Description	S'adresser à	Informations complémentaires
Monument Historique	Tôle émaillée trois couleurs - rouge et noir sur fond gris - 30 cm x 30 cm. Elle est livrée avec sa contre plaque et le système de visserie	Le Ministère de la Culture a concédé l'exploitation exclusive de la plaque Monument historique et du logotype à REMPART, association nationale de défense du patrimoine. Pour toute commande s'adresser à : REMPART 1 rue des guillemites 75004 Paris Tél. : 01 42 71 96 55 Fax : 01 42 71 73 00	Si jamais, L.G.R.A souhaite reproduire le logo Monument historique sur un autre support que la tôle émaillée, l'entreprise peut le faire. Cependant, il est indispensable de passer par REMPART afin d'établir une convention d'utilisation. L.G.R.A devra fournir les dates d'inscription du bâtiment. Après signature des deux parties, REMPART fournira les éléments techniques à L.G.R.A qui pourra procéder à la fabrication des panneaux. La convention engage le propriétaire à ne signaler que des monuments classés ou inscrits. Il devra s'acquitter de la somme de 45 € par logo reproduit.
Panneau de présentation du lieu	Cf. scénario 2		

h. Mise en lumière du Prieuré

Un éclairage des ruines en contre-plongée la nuit serait une très bonne façon de valoriser le prieuré. La journée, le prieuré est visible, notamment de la Nationale 304 allant de Loriol au Pouzin. Mais, pour la personne qui ne sait pas que le prieuré est situé en haut de la montagne et n'y prête pas attention, elle ne le verra pas.

Une lettre a été adressée à la Fondation EDF pour savoir s'ils seraient intéressés pour un éventuel partenariat étant donné qu'ils participent fréquemment à la mise en valeur de sites culturels. *Sans réponse.*

Il existe deux solutions :

- soit L.G.R.A, met en service son compte EDF et achète quelques spots de 400 watts (90 € HT l'un) qu'un de ses techniciens viendra fixer sur la citerne par exemple,
- soit la commune du Pouzin ainsi que L.G.R.A font appel au SDE (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche). Le SDE participe à la mise en valeur du patrimoine architectural, des sites, des monuments. *Pour tous renseignements : demander au maire du Pouzin, 1^{er} vice-président.*

PRÉCONISATIONS :

- Attention, les spots ne peuvent pas être encastrés dans le sol pour des raisons d'archéologie...
- Ils doivent être très bien fixés afin de ne pas être volés
- Le mur du transept est la partie à privilégier lors de l'éclairage.

i. Conférence et sortie sur le site au Festival National d'Archéologie

- **Contexte :**

L'association CARTA (Carte Archéologie et Recherche en Terre d'Ardèche) regroupe des membres d'associations et des professionnels de l'archéologie. Ce sont eux qui ont publié le livre *Carte Archéologique de la Gaule, Pré-inventaire archéologique sur l'Ardèche*. Ils ont organisé, en collaboration avec les associations *Mémoire d'Ouvèze* et la SHAP (Société d'Histoire et d'Archéologie de Privas) l'évènement « **En avril à Privas, Parlons d'archéologie** ».

Un programme de conférence s'adressait à tous les publics, tout en retraçant l'histoire du département de – 800 ans avant J.-C. à + 800 après J.-C. (Époque carolingienne). Parmi celles-ci, on pouvait trouver une présentation d'Emmanuel Ferber (I.N.R.A.P Rhône-Alpes) sur : *un site de hauteur fortifié (V^e- VI^{ème} s. ap. J.-C.) sur le plateau de Rompon (Le Pouzin)* ou encore une intervention de Joëlle Dupraz sur *Le pont Romain : monument important pour la commune de 2 800 hbrts. du Pouzin, démarche archéologique et mise en valeur*. Pendant deux jours, la salle de 200 sièges n'a pas désemplie.

L'objectif de l'association est de sensibiliser les publics (« *on veut présenter la réalité, on vend trop de rêve en ce qui concerne l'archéologie* »), participer à la rédaction d'ouvrages sur l'archéologie, créer un **Festival National d'Archéologie** (dont la première réunion, à laquelle j'ai pu participer s'est tenue le 16 mai à 19h)

- **Festival National d'Archéologie :**

Encouragé par leur réussite de 2006, l'association CARTA ainsi que d'autres acteurs du patrimoine ont décidé de lancer en 2007 le festival national d'Archéologie inspiré du modèle de Saint-Dié pour la Géographie. Les dates ont été fixées du 21 au 29 avril 2007. Ce festival comportera :

- Un programme de conférences avec une série d'interventions sur l'actualité archéologique de la région, et un thème plus large concernant les communications.
- Un programme d'animations dans la ville (vitrines, sorties sur le terrain, expositions, signatures d'ouvrages, ...) Pendant ce festival, **l'association juge nécessaire d'organiser la visite d'un site, et le prieuré Saint-Pierre de Rompon pourrait être un bon cas de figure (accompagné d'une conférence)**. Cette manifestation pourrait représenter une tribune pour pointer ce qui va ou non sur ce genre de site culturel. Si le site n'est pas sécurisé, il sera difficile de faire une conférence à ce moment là, mais pourquoi ne pas l'envisager en 2008 pour une prochaine édition.

- **Contact :**

Madame Joëlle Dupraz

Phase 2 : Mise en valeur et intégration du site dans un réseau

Cette deuxième phase implique que la phase 1 ait été réalisée, mais si des éléments ne constituent pas une priorité pour la mise en valeur du prieuré, le propriétaire peut en sélectionner seulement certains.

Les routes, itinéraires et réseaux culturels regroupant divers monastères et abbayes sont une autre composante de l'offre touristique.

Ce sont dans la plupart des cas de simples suggestions de visites, comme c'est le cas pour le Prieuré Saint-Pierre. **S'appuyant sur une thématique, ils permettent de mettre en valeur certains sites qui isolés auraient peu de pouvoir d'attraction.**

Trois réseaux culturels (Fédération des Sites Clunisiens, Charte Européenne des Abbayes et des Sites Cisterciens, Fédération des Sites Templiers) se déployant sur une échelle territoriale plus vaste, visent non seulement à rendre l'offre plus visible mais aussi à organiser des actions collectives entre les diverses abbayes membres. **Le prieuré clunisien Saint-Pierre de Rompon a l'immense chance de faire partie du réseau de la Fédération des Sites Clunisiens.** La commune du Pouzin ainsi que Lafarge Granulats ont adhéré à la Fédération en 2003.

La Fédération des Sites Clunisiens, réunit les lieux qui, en Europe, ont contribué aux extraordinaires développement et rayonnement de l'Abbaye, du X^{ème} au XVIII^{ème} siècle. La Révolution française, qui a dispersé les derniers moines a légué à la société au sens large un patrimoine immense et diversifié, mais dispersé. Le travail entrepris depuis plus de dix ans visait donc à l'identifier, à y consacrer des recherches universitaires, mais aussi à le mettre en valeur par des actions culturelles, pédagogiques et touristiques impliquant les propriétaires, dont une minorité est privée, mais dont la grande majorité est constituée de collectivités territoriales.

Elle regroupe ces propriétaires et associations en charge de sites où " l'expression par l'art de la spiritualité clunisienne a laissé les vestiges les plus significatifs " en France et dans une moindre mesure en Europe. Elle vient d'obtenir le label de **Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe qui va lui permettre d'envisager des projets de plus grandes envergures et de nouveaux objectifs.**

- a. Réseau de la Fédération des Sites Clunisiens et Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe
- b. Réseau des circuits pédestres de la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées

a. Réseau de la Fédération des Sites Clunisiens¹⁰¹ et Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe

• **Présentation du contexte :**

L.G.R.A et la commune du Pouzin ont adhéré¹⁰² à la Fédération des Sites Clunisiens. D'une part, parce que le **prieuré Saint-Pierre représente un élément significatif du patrimoine clunisien, il est le premier prieuré de l'ordre dans la Vallée du Rhône (977)**. D'autre part, parce que cette adhésion représentait pour l'entreprise une véritable opportunité de pouvoir faire avancer la mise en valeur du site. Etre membre de la F.S.C permet d'apporter plus de poids pour la défense d'un projet.

Dans le *Guide des Sites Clunisiens en Europe*, le site du Pouzin est mentionné et il est écrit que l'on « découvre de cet endroit un panorama exceptionnel de Valence à Montélimar... ». Mais, il est également précisé qu'il est dans un état dégradé, que les ruines ne sont pas aménagées et qu'il est donc « *interdit pour des raisons de sécurité de pénétrer sur le site* ». **La F.S.C souhaiterait encourager les touristes à visiter le site mais à l'heure actuelle, elle ne peut pas étant donné son mauvais état et sa dangerosité.**

• **Mention de Grand Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe :**

Vendredi 16 juin 2006, le Conseil de l'Europe, représenté par Gabriella Battaini-Dracconi, directrice générale de l'éducation, de la culture, du patrimoine, de la jeunesse et des sports au Conseil de l'Europe, a remis au Président de la Fédération des Sites Clunisiens, Michel Gaudard, le diplôme de « **Grand Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe**¹⁰³ »

Pour qui s'intéresse à l'histoire de l'Europe, l'action des clunisiens est incontournable. Leurs valeurs restent d'actualité : **actions en faveur de la paix, accueil des déshérités et des exclus, sens de la beauté...** Des architectures variées, une forme musicale particulière, la sculpture et la peinture font partie du fabuleux patrimoine que les moines ont laissé en héritage.

La mention de « Grand itinéraire culturel » engage donc la Fédération à prendre de **nouvelles responsabilités**, en partenariat avec le Conseil de l'Europe et via l'Institut européen des Itinéraires Culturels de Luxembourg.

Et avec cette nouvelle mention des « Itinéraires culturels », elle a de nouveaux objectifs :

¹⁰¹ Les objectifs de l'association sont de **fédérer**, dans un but de promotion culturelle et touristique, les propriétaires des sites clunisiens (collectivités locales, associations et particuliers) et de **faire connaître** le patrimoine clunisien et son histoire au grand public. Cette association est jeune, elle a été créée, en **1994** à Souvigny (Allier) sur la lancée du millénaire de la mort de Saint-Mayeul, associant les trois villes de Cluny, Souvigny et Valensole. La Fédération des Sites Clunisiens (FSC) permet :

- D'avoir plus de poids si des projets se montent, notamment grâce au label « Grand itinéraire culturel européen ». La FSC a de nombreux partenaires (Ministère de la Culture, Union européenne, ENSAM ...)
- D'apporter une aide pour des démarches (mise en relation avec des scientifiques et spécialistes ayant travaillé sur les sites clunisiens, ...)
- D'aider les communes à valoriser leur patrimoine ;
- Faciliter les échanges d'informations et encourager les initiatives ;
- Sensibiliser tous les publics ;
- Redonner un sens au réseau clunisien, disparu en 1790.

¹⁰² Ce sont les villes qui adhèrent pour leur site, en payant une cotisation fixée selon le nombre d'habitants. Celle-ci est dix fois moins élevée que celle du label *Les plus beaux villages de France* par exemple.

¹⁰³ Le programme des Itinéraires culturels est né au Conseil de l'Europe en 1987. L'idée est de montrer que le patrimoine des différents pays d'Europe constitue un **patrimoine culturel commun**. Les itinéraires permettent également d'illustrer concrètement les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, démocratie culturelle, diversité et identité culturelle européenne, dialogue, échange et enrichissement mutuel par de-là les frontières et les siècles.

Les principaux objectifs des grands itinéraires culturels de l'Europe sont :

- promouvoir une prise de conscience d'une identité culturelle européenne et d'une citoyenneté européenne, fondée sur un ensemble de valeurs communes concrétisées autour d'itinéraires culturels retraçant l'histoire des influences, échanges et évolutions des cultures en Europe
- promouvoir le dialogue interculturel et inter religieux par une meilleure compréhension de l'histoire européenne
- sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel comme facteur d'amélioration du cadre de vie et comme source de développement social, économique et culturel.
- donner une place de choix au tourisme culturel, dans une optique de développement durable.

- Développer la compréhension des apports de Cluny à la civilisation européenne ;
- Décliner au présent le patrimoine clunisien, matériel et spirituel. Expliquer à nos contemporains qu'il témoigne de valeurs européennes et qu'il éclaire les problématiques actuelles ;
- Créer dans les sites des centres d'information, d'interprétation et d'accueil ;
- Organiser des itinéraires et mettre en place les signalisations adéquates, communiquer avec le public, ...

Par ailleurs, des politiques de rapprochement avec le **Centre des Monuments Nationaux français (MONUM)** et **l'ENSAM**, centre de recherche sur les nouvelles technologies et le patrimoine qui consolideront à la fois la présence touristique et patrimoniale et l'innovation, ont été annoncées.

- **Intégration du Prieuré Saint-Pierre au réseau de la Fédération :**

A l'heure actuelle, une intégration du Prieuré Saint-Pierre de Rompon dit «Couvent des Chèvres» au Réseau des Sites Clunisiens n'est pas envisageable.

Pour que soit intégré dans ce réseau, il faut d'abord, qu'il **remplisse de bonnes normes de sécurité et d'accessibilité** (pas forcément pour les handicapés car c'est très compliqué pour ce site) La Fédération des Sites Clunisiens est prête à aider dans la valorisation du prieuré **à condition** que celui-ci garantisse de bonnes conditions de sécurité.

Une présentation du «Couvent des Chèvres» a été faite le samedi 20 mai 2006 devant le Conseil d'Administration de la Fédération ainsi que son président. **Ces personnes sont conscientes que ce site est exceptionnel et nécessite une valorisation.** Ils se sentent concernés par ce site et désirent être informés des perspectives d'évolutions et des éventuels projets de valorisation du «Couvent des Chèvres».

Pour Monsieur Voros (directeur exécutif de la Fédération des Sites Clunisiens), le «Couvent des Chèvres» n'est pas un contre-exemple, mais représente un défi. C'est un site unique en son genre. **Il reste, certes des ruines, mais également un environnement, une situation géographique, une histoire.** Si des personnes se sont installées là haut, c'est pour une raison précise. Prenons, le cas de Saint-Hyppolite (doyenné de Cluny) à Bonnay (71), qui est également sur une hauteur et qui domine le paysage. **Les moines voulaient voir et être vus, c'est l'esprit qu'il faut donner pour la valorisation du «Couvent des Chèvres»** (ce qui conforte l'idée, d'éclairer les ruines la nuit, par exemple).

La richesse d'un réseau, notamment celui des sites clunisiens, est de toujours montrer des édifices différents.

- **Signalétique :**

En ce qui concerne la politique de signalétique et de mise en valeur des sites clunisiens, un cahier des charges plus strict est en train d'être élaboré (notamment, depuis le label de « Grand Itinéraire Européen ») Cette signalétique vise à recadrer un site dans un réseau, à démontrer comment il s'inscrit dans celui-ci, à **« rendre visible, sur le terrain, le réseau clunisien »**

Les gens viennent sur le site et découvrent, grâce à des panneaux, des informations sur les sites clunisiens : qu'est ce que l'ordre de Cluny ? L'abbaye de Cluny ? Quel réseau ?

Dans ce sens là, le prieuré Saint-Pierre doit représenter un **maillon de cet itinéraire** et doit clairement le montrer selon le cahier des charges des Sites Clunisiens. Une signalétique n'est possible que si le site est accessible au public, présente de bonnes conditions de sécurité et soit un minimum valorisé (entretien...)

PRÉCONISATIONS :

- Pour la demande de panneaux, la mairie du Pouzin, qui adhère à la Fédération, doit lui adresser une lettre attestant des travaux faits et de son engagement (ainsi que celui du propriétaire) à valoriser le site après sa mise en sécurité . La Fédération des Sites Clunisiens conviendra d'un rendez-vous sur place afin d'étudier les besoins du site en panneaux, les endroits et modes de

fixation, ... pour que le site ne soit pas dénaturé. Le propriétaire doit inévitablement participer financièrement à cette démarche.

- Après la pose de ces panneaux, la mairie du Pouzin ainsi que L.G.R.A doivent **médiatiser cet événement** et organiser une après-midi sur le site pour l'Inauguration de la plaque-rosace du site, suivie d'un cocktail en mairie (ou même sur place). En ce qui concerne la presse, un journaliste du Dauphiné Libéré (Jean-Marie Hubert) a suivi l'étude de faisabilité et a publié plusieurs articles sur le prieuré Saint-Pierre. Il pourra relayer l'information. Pour cette inauguration, certains membres de la Fédération des Sites Clunisiens devront être invités ainsi que des élus (Conseil Général, mairies du Pouzin et de Rompon), les associations du patrimoine, ...

Type de panneaux	Description	S'adresser à	Informations complémentaires
<p>Site clunisien :</p> <p>Objectif : Faire en sorte que la Fédération des Sites Clunisiens soit présente physiquement sur le site et dans la ville du Pouzin</p>	<p>Plaque rosace avec le logo Site clunisien (lave émaillée en couleur.) Réf.: B-SIT-PLA - Dimensions : 200 mm x 200 mm.</p> 	<p>Fédération des Sites Clunisiens</p> <p>Monsieur Christophe VOROS</p> <p>Responsable du développement</p> <p>FEDERATION DES SITES CLUNISIENS</p> <p>Tour des Fromages</p> <p>71250 Cluny</p>	<p>- A installer à proximité immédiate du Prieuré clunisien pour signaler le lien historique de l'endroit en question avec l'abbaye de Cluny ;</p> <p>- A installer pour marquer son appartenance au réseau culturel européen actuel (près du prieuré ou sur un mur)</p>
	<p>Panneau de signalisation routière « Site Clunisien » aux entrées du Pouzin</p> <p>Réf.: B-SIT-PAN - Format 1000 mm x 250 mm</p> 		<p>A placer aux entrées du Pouzin afin d'informer les automobilistes du passé clunisien du «Couvent des Chèvres» et de la présence dans la ville d'un patrimoine à découvrir. Ce panneau indique l'appartenance de la commune à la Fédération. Cela est très valorisant d'avoir un tel panneau, aussi bien pour la commune du Pouzin que pour la population locale. Si le site n'est pas sécurisé, il n'y a aucune raison de mettre un tel panneau et d'encourager les promeneurs et touristes à se rendre sur le site.</p>

- **Guides et espaces d'accueil :**

Certains sites clunisiens vont bénéficier de lieux aménagés pour l'accueil et de guides (avec des discours homogènes et un vocabulaire commun afin de fournir aux touristes une certaine qualité d'information)

L'aménagement sur place va dépendre de la qualité, de la structure du site. En ce qui concerne le «Couvent des Chèvres», **une pareille structure ne paraît pas possible. Le fait que le prieuré soit isolé et demande un temps d'accès important, ne rend pas les visites guidées possibles.** Un accueil sur le site n'est pas indispensable, il est préférable de renseigner les promeneurs et touristes par des panneaux (toujours en français et anglais, car les touristes sont souvent étrangers : hollandais, allemands, anglais ...) Des dépliants ou des prospectus pourront être mis à disposition du public dans les Offices de Tourisme et les mairies.

b. Réseau des circuits pédestres de la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées

Il s'agit du même concept que dans le scénario 2. Celui-ci démontrait que si le prieuré restait dangereux pour le public, le circuit « Couvent des Chèvres » devait peu inciter les promeneurs à aller sur le site et ne pas les faire passer par le prieuré.

Toutefois, dans le cadre d'une valorisation du prieuré, après travaux de confortement des ruines, le circuit « Couvent des Chèvres » peut être envisagé différemment. Si le site, est entretenu, et garanti de bonnes conditions de sécurité, alors le circuit peut faire passer les promeneurs au sein de ruines et les guider jusqu'à la table d'orientation par la mise en place d'une réelle signalétique.

En plus de la table d'orientation pourrait être prévu un **plan d'interprétation du paysage. Il s'agit d'une méthode d'analyse d'un territoire en vue de la mise en valeur de son ou ses patrimoines.** La Communauté de communes va sans doute proposer ce genre d'aménagement sur certains sites en étudiant préalablement quel patrimoine sera à mettre davantage en valeur, quel point de vue sera davantage à souligner, pourquoi tel lieu-dit porte t'il ce nom avec une explication de sa toponymie, ... Cela a pour objectif d'éviter que toutes les communes aient les mêmes panneaux sur leur géologie, leur environnement... et d'offrir aux promeneurs des circuits différents mais aussi complémentaires tout en les incitant à découvrir des éléments du paysage sur lesquels ils ne portent pas l'attention habituellement.

Au « Couvent des Chèvres », il pourrait être sur la biodiversité du plateau et son environnement (Zone Natura 2000, ZNIEFF...) De plus, en face de la carrière, de l'autre coté du Rhône, se trouve la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O) nommée « Val de Drôme : les Ramières-Printegarde » (au sein de laquelle se trouve un autre circuit pédestre : cela offre d'autres perspectives de visites aux promeneurs)

*NB : Même si les ruines et les murs sont stables, **des endroits resteront dangereux**, par exemple, là où la voûte en cul-de-four s'est écroulée. Rien ne garantit qu'un enfant ne puisse pas se coincer le pied entre les pierres. Elles doivent cependant rester en place puisque le sol archéologique ne doit pas être touché avant l'intervention de sondages. La question s'est posée d'interdire et condamner l'accès à ces endroits par des barrières / panneaux ou de faire un circuit de visite à l'intérieur des ruines.*

Après discussion avec les services de l'Etat, il a été décidé de ne pas envisager cette solution. En effet, les promeneurs et touristes veulent être libre lors de leur visite du prieuré. **Imposer un circuit dans les ruines ne fait pas partie de l'esprit du site.**

Phase 3 : Mise en valeur et promotion du site à des fins touristiques

La meilleure solution pour valoriser le prieuré est de l'intégrer dans des circuits pédestres. Il est isolé et le temps d'accès est important, il faut marcher pour y accéder. De plus, ces promenades permettent d'accéder et d'aller sur le site **sans le dégrader.** Aujourd'hui, **la marche pédestre est à la mode.** Jamais, il n'y a eu autant de monde sur les routes de pèlerinage que ce soit les chemins de Compostelle, la Via Francigena -(Canterbury à Rome) ou la Via Alpina (circuit sportif et culturel) C'est pourquoi, L.G.R.A et la commune du Pouzin devront travailler en étroite collaboration avec le CDRP (Comité départemental de randonnée pédestre), la Fédération française de la Randonnée Pédestre mais surtout la Fédération des Sites Clunisiens. La valorisation du Prieuré doit **s'adresser à tous les publics sans oublier les enfants** qui viennent souvent visiter le site avec leur école.

- a. **Promotion du site par la commune du Pouzin**
- b. **Promotion du site par le Comité Départemental du Tourisme, les Offices de Tourismes de La Voulte et du Pouzin**
- c. **Promotion du site par la Fédération des Sites Clunisiens**
- d. **Panneaux sur l'autoroute et la route**
- e. **Entretien et mise en valeur des jardins**

a. **Promotion du site par la commune du Pouzin**

- ***Expositions thématiques dans la future bibliothèque du Pouzin Jean Giono :***

Un projet de bibliothèque au Pouzin (avec des salles de réunions et d'expositions) est en cours d'élaboration avec des vitrines d'exposition et une bibliothèque dans l'ancien collège. Elle sera ouverte au public à partir de 2007-2008.

PRÉCONISATIONS :

Les objets du site archéologique et du Couvent conservés chez des particuliers (fragments de poteries, tesselles, os, ferrailles, clous, morceau de marbre de carrare, tesselle de mosaïque bleue, pièces de monnaie ...) pourront être exposés dans les vitrines.

Dans ce sens là, afin de les restituer dans un contexte historique, il serait utile que la commune ou des membres de l'Association pour la Recherche du Patrimoine du Pouzin créent des panneaux d'information définitifs sur :

- le contexte archéologique du plateau de Rompon (explication des sondages de l'I.N.R.A.P, ...)
- le prieuré Saint-Pierre de Rompon.

En plus de ces panneaux, **des expositions thématiques et temporaires sur le patrimoine pouzinois** et le prieuré pourraient être prévues. Par exemple, la programmation pourrait comporter des thèmes comme :

- **Le Pouzin antique**

- **Le prieuré Saint-Pierre :**
 - o Son architecture ;
 - o La vie monastique de l'époque ;
 - o L'ordre de Cluny ;
 - o Les prieurés clunisiens ;
 - o Les prieurés clunisiens de la vallée du Rhône ;
 - o La co-habitation d'un prieuré du X^{ème} siècle avec une carrière de granulats...

- **Le Pont Romain du Pouzin¹⁰⁴ :**

¹⁰⁴ Il est possible de regrouper ces deux propositions et de faire une exposition sur « *Les Monuments Historiques du Pouzin* » : le Pont Romain, le Prieuré Saint-pierre, une cloche en bronze du XVIII^{ème} siècle.

Cette exposition présenterait des photographies présentant l'état de l'édifice avant / après sa restauration.

- **Le Pouzin avant 1944 :**

Exposition de cartes postales anciennes pour le lancement du livre réalisé par l'Association pour la recherche du patrimoine du Pouzin (2007/2008)

L'association possède un fond numérique important de cartes postales. Dans ce livre, les lecteurs pourront trouver des cartes postales de rues du Pouzin avec leurs anciens noms (portés avant la reconstruction de la ville après les bombardements) et leurs nouveaux noms, la date de prise de vue, un petit commentaire. Pour eux, les anciens noms de rues sont très importants car ils font partie intégrante du patrimoine de la commune. Les personnes ayant connu le Pouzin, avant cette période tragique, utilisent toujours ces noms, ils restent symboliques dans les esprits et font partie du **patrimoine « immatériel »** de la commune. Les jeunes, qui ne les ont pas connus, doivent en prendre conscience également.

- **L'environnement du plateau de Rompon :** les ZNIEFF, les zones NATURA 2000, la faune et la flore du plateau de Rompon...

Ces expositions pourraient être définies et réalisées avec l'aide des Archives Départementales d'Ardèche, des Offices de Tourisme de La Voulté et de Privas, la mairie du Pouzin, l'Association pour la recherche du patrimoine du Pouzin et pourquoi pas des scolaires¹⁰⁵. Dans cette présente étude, se trouve une synthèse de tous les documents, articles, notes parus sur le « Couvent des Chèvres ». Le contenu est là, il ne reste plus qu'à réaliser le « contenant ».

• ***Mise à disposition de documents à la mairie du Pouzin sur le prieuré Saint-Pierre de Rompon (ainsi qu'à la mairie de Rompon)***

○ ***Un prospectus***

Un prospectus pourrait être disposé dans le même présentoir que le circuit « Couvent des Chèvres ». Ce document, de format A4 (simple et économique) présenterait et expliquerait de façon simple et concise, l'histoire du prieuré et l'ordre clunisien, l'architecture du prieuré (avec un plan de l'édifice). Ainsi les touristes comprendront pourquoi l'itinéraire se dénomme « Couvent des Chèvres » et ce document **gratuit** les incitera à y aller et à rester davantage au Pouzin. Sur le terrain, avec cette clé en main, ils comprendront pourquoi le prieuré est dans cet état, quelle était son architecture originelle, et les raisons de son implantation dans ce lieu exceptionnel.

Il faut faire comprendre aux visiteurs que ce qui reste est le fruit de l'histoire, et expliquer ce qui se trouve sous leurs yeux. Il faut expliquer aux gens que **ce qu'ils verront ce sont des ruines**. Tout vaut la peine d'être montré mais il faut faire attention à ne pas les décevoir.

Dans ce document, il faut également préciser que s'ils veulent se rendre sur le site, ils **doivent être munis de bonnes chaussures** (pour des raisons de sécurité et faciliter la visite dans les ruines si un remblaiement n'a pas été fait).

¹⁰⁵ Il existe au Pouzin : 2 écoles maternelles dont une privée, deux écoles élémentaires dont une privée, un collège. Pourquoi ne pas organiser un concours entre les écoles, ce sera à la mairie d'être porteur du projet.

o Des cartes postales du Prieuré :

Elles seraient mises en vente dans les Offices de Tourisme de Privas et de La Voulte ainsi qu'à la mairie et chez les libraires et bureaux de tabac du Pouzin (et de La Voulte). Le prix de vente doit être fixé par L.G.R.A et la mairie du Pouzin (suivant le prix de fabrication). L.G.R.A peut également valoriser son action sur le site, en l'envoyant comme **carte de vœux pour ses fournisseurs, clients, partenaires, ...**

Le prix de fabrication n'est pas excessif et une carte postale est un format que les personnes gardent plus qu'une feuille A4 volante. **Pour 1 000 cartes postales**, format classique A6 (10 x14), avec une impression offset quadri recto ou recto/verso, un pelliculage brillant recto/verso, papier 350 g couché demi mat, le prix de fabrication est d'environ : **129 € HT**¹⁰⁶.

o Une monographie ou un document plus élaboré (petit livret)

Un support sur le prieuré, un peu plus épais, pourrait être vendu aux touristes, qui parfois trouvent le site « spectaculaire »¹⁰⁷ et désirent en savoir davantage sur ce lieu. Il serait payant mais coûterait une somme abordable, tout en permettant de dégager un petit bénéfice (suivant le prix de fabrication).

b. Promotion du site par le Comité Départemental du Tourisme, les Offices de Tourisimes de La Voulte et du Pouzin

- Les outils de promotion énumérés ci-dessus pourraient être également disponibles dans les Offices de Tourisme ainsi que le Comité Départemental. Les Offices de Tourisme devront promouvoir le circuit « Couvent des Chèvres » ainsi que ceux créés par les Communautés de Communes (celle de Privas Rhône et Vallées et celle des Confluences Drome et Ardèche)

Ces offices doivent faire connaître le prieuré à tous les publics. Comme, il a été précisé auparavant, le prieuré accueille un public hétéroclite.

- **L'office de tourisme de La Voulte possède un espace d'exposition.** Il est tout à fait disposé à en accueillir une sur le Prieuré Saint-Pierre de Rompon. De plus, de nombreux panneaux existent déjà, ils avaient été réalisés par le Musée Paléontologique, pour les Journées et du patrimoine sur le site, il y a quelques années, et sont actuellement dans les locaux du musée.
- Les offices de tourisme seraient très intéressées par proposer aux touristes des **visites théâtralisées (ayant pour thème « Sur les pas des moines de Cluny »** par exemple), des **week-ends « Découverte du site »** (matinées (9h30- 12h) ou après-midis (14h- 17h), des randonnées commentées, des randonnées botaniques...
- Une « causerie » sur le prieuré pourrait être également organisée pour présenter le site, son histoire...et l'Association du Patrimoine du Pouzin (pour éventuellement grossir les effectifs)
- S'ils mènent des actions dans les écoles, pour sensibiliser les enfants ainsi que les instituteurs et professeurs au patrimoine, à l'environnement, à l'histoire locale, ...les Offices de tourisme doivent encourager des sorties au «Couvent des Chèvres» (sorties de fin d'années...) Ces organismes, s'ils font des mailings ou publient une lettre d'information, ne devront pas oublier de les adresser :

- o aux Associations locales de randonneurs ;
- o à l'Amicale des Ardéchois à Paris (qui fait chaque année une sortie d'été et pourrait ainsi proposer dans son programme la visite du site) ;
- o Aux associations de sauvegarde et de défense du patrimoine :
 - Association Cévennes Terre de lumière (Toute l'année, sauf pendant l'été, elle fait découvrir le patrimoine ardéchois à ses adhérents en organisant visites et randonnées, ainsi que quelques week-end et voyages. Elle participe aux Journées européennes du Patrimoine et aux Journées "Nettoyage de Printemps" qui sont ouvertes à tous, adhérents et non adhérents) ;
 - Vieilles Maisons Françaises Ardèche ;
 - La Demeure Historiques ;

¹⁰⁶ <http://www.rapid-flyer.com/>

¹⁰⁷ Témoignage recueilli auprès de promeneurs lors d'une visite sur le site le 24 août 2006.

- CARTA (Carte Archéologique et Recherche en Terre d'Ardèche) ;
 - La Société de Sauvegarde des Monuments anciens de l'Ardèche ;
 - La Fondation du patrimoine Ardèche ;
 - Association Patrimoine Vivarois.
- o Rectorat¹⁰⁸ ;
 - o ...

c. Promotion du site par la Fédération des Sites Clunisiens

La Fédération des Sites Clunisiens pourrait désormais intégrer le prieuré dans ses projets et également ses futures publications (article dans La Lettre Clunisienne, qui est le bulletin de liaison et d'information de la FSC¹⁰⁹, paragraphe consacré au prieuré sur leur site Internet : <http://fsc.cluny.free.fr/...>)

Elle pourrait également mettre à disposition dans sa boutique à Cluny, la carte postale du prieuré Saint-Pierre de Rompon.

d. Panneaux sur l'autoroute et la route

Sur les autoroutes et les routes, les lieux touristiques sont indiqués par une signalisation spécifique à fond marron, qui permet de jalonner une route touristique et d'indiquer parfois en le représentant, un site majeur. Si le Prieuré devient un lieu phare du tourisme ardéchois, de la Vallée du Rhône et que son état permet d'envisager une fréquentation touristique plus importante, alors ces panneaux peuvent être un « plus ».



Exemples de panneaux

Après plusieurs échanges de courriers, un dossier a été envoyé au service Génie civil d'ASF (de Bourg-lès-Valence) pour expliquer le projet, le développement futur du site (si une valorisation est envisagée suite aux travaux de confortement et de mise en sécurité) et connaître les conditions (démarche de demande d'implantation d'un panneau, le financement (L.G.R.A ou collectivité ?), les pièces administratives à fournir ? (Lettre de motivation ? arrêté d'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, ...)

Il leur a été précisé que, pour l'instant, le projet ne se résumait qu'à une étude de faisabilité et à la recherche de financement pour des travaux de confortement et de mise en sécurité.

e. Entretien et mise en valeur des jardins

¹⁰⁸ Des randonnées éducatives avec une signalisation pédagogique pour les enfants (partenariat avec le musée de La Voulte) pourront être envisageables dans quelques années.

¹⁰⁹ Bulletin d'information semestriel, la Lettre clunisienne relate les grandes lignes d'action et les projets de la Fédération, présente les nouveaux sites membres et contient des articles traitant de l'histoire et du patrimoine clunisien.

Dès que le prieuré Saint-Pierre de Rompon sera accessible au public dans de bonnes conditions, il sera nécessaire de valoriser son environnement. Des jardins anciens (médiévaux ?) et des vergers sont encore présents mais dans très délabrés. Sur les photographies anciennes du prieuré, on peut voir que les champs autour de la bergerie étaient cultivés. Un projet de **restauration, de mise en valeur et d'entretien des jardins** et des vergers est à envisager. **Le site, situé dans une Zone Natura 2000 et une ZNIEFF, possède un potentiel important à valoriser.**

o Restauration et entretien des jardins

Dans un premier temps, il est nécessaire de :

- **tailler les arbres fruitiers, le verger ;**
- **remettre en état la végétation ainsi que les murs de soutènement ;**
- consolider les terrasses et les bordures ;
- reprendre avec précision les tracés des allées et des parterres ;
- étudier quels sont les arbres et arbustes à renouveler afin de retrouver un équilibre satisfaisant entre les végétaux et le prieuré auxquelles ils servent d'écrin.

PRÉCONISATIONS :

- Le maître d'ouvrage peut faire appel à aux étudiants du **Lycée Agricole Olivier de Serres** (Aubenas) Ils ont, sans doute, des projets de travaux dirigés, de fin d'études ou des cas pratiques à réaliser.
- D'autres formations paysagistes – horticoles (de la Drôme ou de l'Ardèche) peuvent être intéressées par le site et proposer ce sujet d'étude à un de leurs élèves.
- Si un élu à la culture (Pouzin) ou si une structure solide, un chef de projet s'occupent régulièrement du prieuré, un **chantier de bénévoles** peut dans ce cas être possible sur le site (*Rempart* propose aux jeunes des chantiers de valorisation du patrimoine botanique, de création de parcours de découverte ...) A partir du moment où une personne / structure suffisamment stable est présente pour encadrer et gérer un tel chantier, cela est envisageable sans problèmes. Pour la remise en état d'un jardin, il y a moins de contraintes que pour le confortement des ruines d'un prieuré du X^{ème} siècle. Le programme pourrait être élaboré avec les responsables locaux de Rempart.
- Attention, les vergers et les jardins en contrebas sont compris dans le périmètre du site I.S.M.H. La D.R.A.C et le S.D.A.P devront être au courant de tous les projets et des préconisations seront sans doute émises quant au sol et sous-sol archéologique.
- L'étude archéologique du prieuré (réalisée avant les travaux de confortement) doit comporter une étude du bâti ainsi que des plans du cloître, des bâtiments conventuels et en principe des jardins. Il n'y a qu'une étude archéologique qui puisse définir tout cela. Par exemple, au Domaine d'Olivier de Serres¹¹⁰ au Pradel (Mirabel), des sondages archéologiques réalisés en 1996 ont permis de déterminer un tracé général du jardin, ainsi qu'une hypothèse générale de restitution. Ces travaux ont été approfondis en 2000 grâce aux fouilles entreprises sous la responsabilité de Mademoiselle Anne Allimant, archéologue des jardins.

¹¹⁰ **Olivier de Serres** (1539-1619) est un autodidacte français. Il fut l'un des premiers à étudier de manière scientifique les techniques agricoles et à en rechercher l'amélioration de manière expérimentale. De ce point de vue, on peut le considérer comme le père de l'agronomie.

- C'est cette étude qui permettra de choisir le lieu où seront créés ou re-crées les jardins médiévaux,
 - L'implantation des jardins implique une très bonne connaissance du prieuré et ses alentours.
- Les **Comités scientifique et de pilotage** précédemment constitués devront également être sollicités pour encadrer et donner leurs avis ce projet.
 - *Parcours botanique pédagogique*

Dans un second temps, il pourrait être envisageable de créer un **parcours pédagogique sur les plantes et les arbres présentes sur le plateau de Rompon et autour du prieuré**. C'est un souhait émis par les touristes se promenant au «Couvent des Chèvres» : un **parcours à l'image de celui de Soyons**. Un parcours simple avec des panneaux pourrait être recrée.

La création d'un **potager médiéval, d'un jardin des plantes aromatiques et d'un jardin des simples** pourrait être réalisable mais cela demande un travail important et un entretien très fréquent.

PRÉCONISATIONS :

- Dans ce cas là, plusieurs jardins peuvent inspirer ces créations :
 - Celui du Prieuré d'Orsan dans le Berry : <http://www.prieuredorsan.com/>
 - Les jardins médiévaux de la ville de Troyes : www.ville-troyes.fr/
 - Les jardins de Bois Richeux (ferme médiévale) dans l'Eure et Loir.
 - Le prieuré de Salagon (04)
- L'aide et l'intervention d'un architecte – paysagiste sera à envisager.
- Le parcours pédagogique sur les plantes et les arbres pourra être complété par la suite, suivant la demande du public et le budget, par d'autres circuits balisés (par exemple, des circuits archéologiques, historiques, écologiques avec des panneaux didactiques)

f. Restauration et mise en valeur de la bergerie :

La bergerie est un **bâtiment extrêmement important** en ce qui concerne la logistique et la vie du site. Mais pas seulement... Sur le site, le promeneur est souvent plus intéressé par les ruines qui ont un pouvoir fascinant, et qui intriguent car aucune explication n'est donnée à l'heure actuelle. **La bergerie, doit être entretenue, notamment sa charpente et sa couverture**, le propriétaire doit veiller à ce qu'elle reste en état.

A partir du moment, où rien n'est fait et qu'elle est laissée à l'abandon (et commencera à tomber en ruines), le site dans son ensemble risquera de se dégrader **beaucoup plus rapidement**. Cette bergerie est un réel atout pour le prieuré et le site.

Il pourrait être envisagé :

- Une restauration de la charpente et de la couverture ;
- Un nettoyage de la surface du sol (c'est à dire, d'enlever les excréments de moutons), de condamner les pièces dangereuses, d'ajouter de la terre-battue ou des granulats par-terre

Ainsi la bergerie serait mise hors d'eau et pourrait accueillir un espace consacré à des reconstitutions du prieuré (maquettes) et des panneaux d'expositions.

Plus tard, à long terme (dans quelques années), des travaux pourraient être envisagés, afin d'aménager un logement locatif ou pour un ermite¹¹¹ (gardien du site, responsable de l'entretien intérieur et extérieur, des espaces verts)

PRÉCONISATIONS :

- S'il n'y a pas d'étude archéologique du site, la bergerie devra faire l'objet de travaux minimes. Ce bâtiment n'a jamais figuré dans les textes, on sait qu'il est postérieur (pierres de ré-emploi dans les murs) mais le sol et sous-sol renferment sans doute de précieuses indications sur sa nature et les constructions précédentes.

¹¹¹ Un ermite en haut du site ne serait pas une mauvaise idée, l'érémisme est à la mode. Il y a deux ermitages dans le département dans des sites patrimoniaux (un à Ucel, près d'Aubenas, l'autre à Païolive)

ANNEXE 15 BUDGET DES TRAVAUX

Première tranche de travaux : 45 000 € T.T.C.

Sans inclure les relevés archéologiques

(Aide du Ministère de la Culture : 15 % du montant total soit 6 750 €)

(Aide du Conseil Général 30 % du montant total soit 13 500 €)

En ce qui concerne les travaux de confortement des ruines et de mise en sécurité du site, **plusieurs tranches de travaux seront sans doute à réaliser**. Une première tranche de 45 000 € a été évaluée pour un confortement minimal des murs avec l'importante opération de débroussaillage. Elle a été établie à partir du devis de l'entreprise Manfiotto Frères (débroussaillage, rambades de sécurité, nettoyage du site, rejointoiement des têtes de murs ...) sans prendre en compte la chaux qui sera fournie par Lafarge. Ce budget ne comprend pas la clôture du site (compter environ 2 000 à 3 000 € HT)

Si le débroussaillage est envisagé par une entreprise différente que celle des travaux de maçonnerie, il faut prévoir un budget d'environ 3 000 à 4 000 € HT pour cette opération.

Les relevés archéologiques du bâti (s'ils sont réalisés et très simples, dessins ou photographies) vont permettre d'étudier les désordres dans les murs et l'appareillage, de fixer des priorités. Avec 45 000 €, un **minimum suffisant** peut-être fait sur le site (blocage des maçonneries et stabilisation des têtes de murs, colmatage des murs avec du mortier et du coulis de chaux). **Cela permettra d'ouvrir le site au public et le valoriser. Ce n'est pas la peine de réaliser une purge complète de l'édifice¹¹².**

Si les travaux de confortement des ruines se réalisent, ce sera à la carrière du Pouzin de les financer. Avec les subventions du S.D.A.P et du Conseil Général, la carrière aura un budget moins lourd à investir dans ces travaux.

Dans tous les cas, L.G.R.A, en tant que propriétaire d'un édifice inscrit monument historique bénéficiera de **déductions fiscales sur la part à sa charge des travaux subventionnés** effectués sur le monument (100 %).

Suivant le budget de la carrière du Pouzin, les marchés qu'elle obtiendra pour les années qui viennent et les subventions/ aides accordées pour les travaux de confortement, une décision pourra être prise quant au déroulement de ceux-ci. L.G.R.A. a deux possibilités :

- ⇒ **Solution 1 : Engager le chantier sur une année (2007/2008) et inscrire 45 000 € à son budget prévisionnel :**

Les travaux **ne commenceront pas avant fin 2007 - début 2008** dans tous les cas car les subventions ne seront pas accordées avant ces dates là. La carrière du Pouzin peut décider d'inscrire à son budget prévisionnel de 2007-2008 la somme de 45 000 € pour les travaux de mise en sécurité du Prieuré. Le débroussaillage, le confortement des ruines et la mise en sécurité seront entrepris la même année, avec si possible la même entreprise. Le chantier durera un à deux mois. Si tout est entrepris à partir de fin 2007 – début 2008, et qu'un budget spécifique est consacré à ces travaux, il y aura moins de perte de temps pour la mise en sécurité, cela facilitera les procédures et permettra de songer rapidement à une valorisation minimale du Prieuré.

¹¹² Selon Madame Chantal Mazard, Conservatrice Régionale Adjointe des Monuments Historiques à la D.R.A.C Rhône-Alpes, si l'on purge les murs du prieuré, il faudra changer une grande majorité des pierres car il en reste peu de non fissurées, il y a un énorme travail à réaliser. En étudiant les pierres du mur, on peut voir qu'elles ont été layées (et non pas bouchardées), ce qui nécessite davantage de travail de la part du tailleur de pierre de l'entreprise Manfiotto Frères. Même si l'on veut réaliser une première tranche de travaux de 45 000 €, les tranches suivantes risquent d'être élevées selon elle.

Exemple de budget prévisionnel 2007/ 2008 pour des travaux de 45 000 € HT

Charges ou dépenses		Produits ou recettes	
Travaux de débroussaillage, mise en sécurité et de confortement des ruines	45 000	Subvention SDAP (15 %)	6 750
		Subvention Conseil Général (30 %)	13 500
		Subvention Communauté de Communes	1 000
		Subvention commune du Pouzin	2 000
		Aides autres (Europe, French Heritage Society, ...)	2 000
		Carrière du Pouzin - LGRA	19 750
Total	45 000 €		45 000 €

Si le S.D.A.P donne 15 %, le Conseil Général donne 30 % et la mairie 5 à 10 %, alors **L.G.R.A aura seulement 50 % des travaux à financer.**

⇒ **Solution 2 : Engager le chantier sur plusieurs années (à partir de 2007/2008) si le budget ne le permet pas:**

Si la carrière ne peut assurer la totalité de ces frais, si elle n'obtient pas les subventions ou aides escomptées, elle peut alors décomposer ce budget de 45 000 € sur plusieurs années et envisager les travaux en plusieurs phases. Cela se passe comme cela au Château de Rochemaure (07), où 18 000 € sont consacrés chaque année à la restauration des bâtiments. Dans ce cas là, les parties du prieuré à conforter doivent être sélectionnées préalablement et des priorités établies.

Dans ce cas là, le budget et les travaux peut-être **décomposés sur 3 ans à partir de début 2008 (voire plus mais cela compliquerait les démarches et serait moins efficace)**. Cela implique que les **demandes de subventions doivent être renouvelées chaque année**. Après renseignement au Conseil Général et au S.D.A.P, il est tout à fait possible de le faire (avec à chaque fois une copie des devis et une lettre du propriétaire s'engageant à faire ou poursuivre les travaux).

NB : Attention, un devis a une durée de validité de trois mois lorsque ça n'est pas mentionné dessus comme c'est le cas ici. Quand une décision sera prise pour les travaux, il faudra demander aux entreprises de réactualiser leurs devis.

Exemple de lettre de demande de subventions

Logo L.G.R.A

Organisme

XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
07000 Privas

Mondragon, le jour.mois. 2006

A l'attention de Madame XXXXXXXXXXX

Objet : demande de subventions – Couvent des Chèvres (ISMH) – Le Pouzin (07)

Madame,

L'entreprise Lafarge Granulats est propriétaire du Couvent des Chèvres (Prieuré Saint-Pierre de Rompon) au Pouzin, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1927.

Dans le cadre de la mise en sécurité de ce site clunisien remarquable, nous souhaitons entreprendre des travaux de confortement et de consolidation des ruines ainsi qu'un débroussaillage des abords de l'édifice.

Nous sollicitons les services du ministère de la culture pour nous apporter une aide financière à ces travaux (15 % du budget prévisionnel).

Veillez trouver ci-joint un **devis estimatif de l'entreprise** Trucmuche pour les travaux de défrichage du site, de maçonnerie et de mise en sécurité (garde-corps dans l'escalier en vis) dont le montant s'élève à XXXXXX € T.T.C.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et espérant obtenir une réponse favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Président
Jacques CECCALDI

ANNEXE 16
RECHERCHES DE FINANCEMENTS ET MECENAT



La carrière du POUZIN ne peut pas prendre en charge à elle seule le montant total des travaux de confortement et de valorisation du site. De telles dépenses mettraient en **danger l'équilibre économique de l'exploitation**. C'est pourquoi, L.G.R.A souhaite vivement impliquer au projet le groupe LAFARGE ainsi que des mécènes et partenaires pour d'obtenir des aides matérielles (dons de chaux, analyse des mortiers par un des laboratoires du groupe¹¹³...) et financières.

1) IMPLIQUER LE GROUPE LAFARGE

Intégrer le groupe Lafarge dont fait partie intégrante L.G.R.A serait vivement souhaitable pour le projet car :

- 1) Il convient de préciser qu'en contre-partie d'une aide financière et d'une aide matérielle, le «Couvent des Chèvres» pourrait devenir une **vitrine pour le Groupe** au travers sa politique de Développement Durable. Le site serait un bon moyen de communication démontrant **l'intérêt et l'implication, non seulement de la carrière du Pouzin, mais également du groupe LAFARGE pour la préservation du patrimoine culturel à l'échelle locale**. D'après Madame **Gabriella Battaini-Dragoni, Directrice générale pour l'Education, la Culture**, du patrimoine, de la jeunesse et du sport au Conseil de l'Europe « *il n'y a pas de développement durable, souhaitable, harmonieux, équitable si la dimension culturelle n'éclaire pas le processus décisionnel* ». **La culture est partout, dans la rue, dans les musées, dans les restaurants donc pourquoi pas ... au sommet d'une carrière !**
Des entreprises régionales vont intervenir pour le débroussaillage, les travaux de confortement et de stabilisation des murs, ... Ainsi, par cette action, Lafarge contribuera ainsi **au développement local et au tourisme durable** (puisque l'activité touristique du département contribue à vitaliser le monde rural, à y développer de l'activité donc des emplois, luttant ainsi contre la désertification des campagnes).
- 2) **De plus, illustrer la compatibilité entre le « Patrimoine » et l'exploitation d'une carrière de pierres calcaires est un véritable défi pour L.G.R.A. La mise en valeur du site doit assumer la contradiction d'une présentation d'un Prieuré clunisien en ruines du X^{ème} siècle et la préservation d'un paysage de grande qualité ainsi que d'une carrière en exploitation au XXI^{ème} siècle.**
- 3) Le Groupe Lafarge est **culturellement et socialement très ancré dans l'âme des ardéchois**. Ce projet de mise en sécurité et de valorisation du «Couvent des Chèvres» leur permettrait de **maintenir l'acceptation de leurs activités et de poursuivre un dialogue** longtemps commencé avec la population locale.

Un dossier de présentation synthétique du projet a été réalisé, à destination du **service communication de Lafarge Granulats**, afin de mettre en place une stratégie et de **sensibiliser le GROUPE Lafarge à ce site**, qui leur appartient. Une des responsables du service communication est venue de Paris afin d'étudier le projet et de visiter le prieuré.

Malheureusement, selon le Directeur Affaires publiques et Environnement de Lafarge Granulats :

- Le projet de mise en sécurité du prieuré ne « tombe » pas au bon moment pour l'entreprise puisque le groupe Lafarge est dans une **politique de réduction des coûts** (400 millions d'euros d'ici 2008) afin d'augmenter sa croissance et ses résultats nets par action ;
- La priorité du groupe est le développement durable mais surtout la **biodiversité** ;
- « Ce projet n'impacte pas assez directement nos produits et nos métiers » ;
- « La branche a encore moins de raison que le Groupe d'investir dans une activité qu'elle méconnaît »

2) ASSOCIATIONS LOCALES

Aucune association locale ne peut aider financièrement le projet de mise en sécurité du prieuré.

¹¹³ Par exemple, le laboratoire central de recherches de l'Isle d'Abeau (Isère)

Assumant une mission d'intérêt général, la **Fondation du Patrimoine** a la capacité de pouvoir venir en aide aussi bien aux associations, aux propriétaires privés qu'aux collectivités locales dans leur effort inlassable pour défendre et valoriser le patrimoine de proximité.

Dans le cas du prieuré, elle ne peut apporter d'aides financières car le site est I.S.M.H. Son champ d'action concerne essentiellement le « petit patrimoine » c'est à dire des fontaines, lavoirs, chapelles, pigeonniers, moulins, granges, anciens ateliers...

L'Association pour la Sauvegarde des Monuments Anciens d'Ardèche aide, quant à elle, les collectivités, municipalités ou associations, à mener à bien des projets de restauration de bâtiments présentant un intérêt architectural ou historique. Le fait que le prieuré soit un monument privé et appartenant à une entreprise ne rentre pas dans leur cadre d'intervention.

Les associations ou fondations du patrimoine (dynamiques) aident en principe les propriétaires (collectivités ou privés) financièrement, dans les démarches de travaux ou à monter des dossiers de protection (MHC ou I.S.M.H). Ces propriétaires ont un patrimoine important, parfois en péril (édifice, pigeonnier, château, halle, chapelle...) mais qui ne rentre pas dans le cadre des subventions accordées par l'Etat puisque leur bien n'a aucun titre de protection.

Puisque le Prieuré Saint-Pierre de Rompon est I.S.M.H, c'est donc logiquement aux Services de l'Etat (Ministère de la Culture) d'apporter des subventions.

3) MINISTÈRE DE LA CULTURE

L'aide financière du S.D.A.P Ardèche (crédits déconcentrés de la D.R.A.C Rhône-Alpes) sera de **15 % du montant des travaux de confortement si les subventions sont accordées (à partir du devis établi par l'entreprise Manfiotto Frères, pour la première tranche de travaux).**

- **Contexte :**

Un dossier de demande de subventions a été constitué et déposé en juin 2006 au S.D.A.P avec un devis du maçon et une lettre du directeur de Lafarge Granulats Rhône Auvergne s'engageant à faire les travaux.

Si le S.D.A.P accorde la subvention, un plan de financement sera demandé à l'entreprise L.G.R.A. En tous les cas, elle ne sera **pas accordée avant 2007.**

- **Attention !**

Si les subventions demandées cette année au S.D.A.P sont accordées, et que les travaux ne sont pas entrepris, ce sera la dernière demande que L.G.R.A pourra adresser au S.D.A.P.

En effet, une demande avait déjà été adressée, il y a quelques années par l'entreprise et les subventions avaient été accordées mais les travaux n'avaient pas été mis en œuvre.

Les subventions, lorsqu'elles ne sont pas utilisées, sont réaffectées à d'autres actions qui ne concernent pas les monuments historiques du département de l'Ardèche. D'autres sites ont également besoin de ces subventions. Si le prieuré ne constitue pas une priorité pour l'entreprise, alors le S.D.A.P et la D.R.A.C n'inscriront pas les travaux dans leur programmation. De plus, les crédits de la D.R.A.C sont de plus en plus réduits et les priorités différentes.

Après, un rendez-vous au S.D.A.P, Madame Martine Moron, a confirmé que la demande de subvention serait accordée mais comme la demande émane de L.G.R.A, le montant accordé sera le minimum.

Toutefois, si L.G.R.A décide d'engager les travaux sans adresser de demandes de subventions à la D.R.A.C, l'entreprise n'est pas obligée de passer par la C.R.M.H pour demander un avis simple¹¹⁴ pour le

¹¹⁴ La délivrance des avis représente une fonction importante des S.D.A.P, qui sont chargés par l'État de vérifier la **conformité des projets particuliers aux dispositions d'intérêt général** justifiées notamment par les mesures de protection. L'ABF donne donc un

permis de construire. De plus, si la D.R.A.C délivre son avis, elle sera sans doute très exigeante par rapport aux travaux du «Couvent des Chèvres»...

4) AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

A. UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL DE L'EUROPE

Tant que L.G.R.A ne sait pas si les travaux vont être engagés, cela ne sert à rien de demander des subventions. A partir du moment où L.G.R.A, maître d'ouvrage, est prêt à les faire, et à signer des lettres s'engageant à participer un minimum financièrement, dans ce cas là, l'entreprise pourra envoyer des dossiers.

Etant donné que le site fait partie d'un Grand Itinéraire culturel européen, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe seront sans doute plus attentifs à la demande de subventions. Une lettre de la Fédération des Sites Clunisiens confirmant l'urgence et la nécessité d'entreprendre des travaux et l'intérêt historique du site sera nécessaire pour appuyer la demande.

B. U.N.E.S.C.O

L'UNESCO n'apporte que des aides (matérielles, financières...) aux sites du patrimoine mondial. Cependant un dossier a été envoyé au Centre du patrimoine mondial (Paris) afin que ses délégués pour la France soient au courant de l'étude. Ils jugent les scénarii pertinents et encouragent L.G.R.A à faire des travaux de confortement et de mise en sécurité pour ce site de qualité.

C. FÉDÉRATION DES SITES CLUNISIENS

La municipalité du Pouzin a adhéré à la Fédération des Sites Clunisiens, grâce à une aide financière de Lafarge Granulats, propriétaire du prieuré. **La FSC a d'autres objectifs et priorités que d'aider financièrement les projets. Son budget est assez limité et peu important.** Ce sont les villes qui adhèrent pour leur site, en payant une cotisation fixée selon le nombre d'habitants. Celle-ci est dix fois moins chère que celle du label *Les plus beaux villages de France* par exemple. Il y a environ 98 / 100 communes adhérentes et leur nombre augmente rapidement. La FSC est prête à soutenir le projet et appuyer le maître d'ouvrage dans ses démarches de recherches de financement.

D. RÉGION RHÔNE-ALPES

Un dossier de présentation du projet a été envoyé à la région Rhône-Alpes afin de **connaître leur politique et leurs actions futures en faveur du patrimoine culturel.** Il leur a été demandé si le projet de mise en sécurité et de valorisation du « Couvent des Chèvres » rentrait dans le cadre d'un projet de développement touristique de la région et si des subventions régionales pouvaient être accordées.

Leur réponse : « en matière de patrimoine, la région a choisi de soutenir des actions de valorisation patrimoniale qui concernent prioritairement les édifices protégés au titre des monuments historiques reconnus d'intérêt régional et qui figurent dans une convention conclue

avis sur toute demande d'autorisation de travaux situés dans un espace protégé, quelle que soit son importance et sa nature ; l'absence et, dans certains cas, le non respect de cet avis peuvent entraîner l'annulation de l'autorisation. Selon la protection de l'espace et le type de travaux, il s'agit en effet d'un avis " simple ", ou d'un avis " conforme ".

Avis conforme

L'autorité (mairie ou préfet) qui délivre l'autorisation est liée par l'avis de l'ABF ; elle ne peut s'y opposer qu'en engageant une procédure de recours auprès du préfet de région. Ce dernier tranchera après consultation de la CRPS. Ce recours ne devrait avoir lieu que lorsque la discussion n'a pas permis d'aboutir à un accord.

Avis simple

L'autorité qui prend la décision n'est pas liée par l'avis de l'ABF ; elle peut passer outre à celui-ci et engage alors sa propre responsabilité, l'avis faisant référence en cas de contentieux. À titre exceptionnel, le Ministre chargé de la culture peut " évoquer ", c'est-à-dire se saisir du dossier et émettre l'avis requis - qu'il soit conforme ou simple - à la place des autorités déconcentrées

avec chaque Conseil Général. Ces actions ont pour objectif d'accompagner un projet culturel spécifique. Tel n'est pas le cas pour le « Couvent des Chèvres » qui ne s'apparente pas aux actions de restauration et valorisation telles que définies conjointement avec les Conseils généraux »

E. DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Le Conseil Général accordera normalement une subvention pour les travaux (30 % du montant total des travaux) La demande de subvention peut être renouvelée chaque année si les travaux sont sur plusieurs années ou la valorisation en plusieurs phases. Elle doit être adressée (avant le mois de mai – juin) avec une **lettre du maître d'ouvrage s'engageant à faire les travaux accompagnée de devis au Service du patrimoine et des Arts plastiques** (conservateur général : Cyril Dumontet). **La demande est accordée après avis favorable de l'Etat** (de la DRAC et du SDAP)

En ce qui concerne le projet de valorisation du prieuré, il serait utile de prendre contact avec le service en charge du tourisme du Conseil Général. Ils seront sans doute intéressés par l'étude et sans doute prêts à apporter des aides et un appui pour la réalisation du projet.

F. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRIVAS RHÔNE VALLÉES

Il n'est garanti que la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées en accordera car L.G.R.A n'a pas intégré le projet du « Couvent des Chèvres » dans le label de Pôle d'Excellence Rurale (cf. ci-dessous). La communauté de communes est jeune et n'a donc pas un budget très important. Elle n'aidera que si L.G.R.A a une réelle volonté de faire les travaux et d'assurer un avenir au site.

Le « Couvent des Chèvres » bénéficiera des circuits de la communauté de communes, il aura sans doute des aides financières à ce niveau là.

G. COMMUNE DU POUZIN

La commune du Pouzin apportera une aide financière aux travaux de confortement et de mise en sécurité ainsi que pour la valorisation du site puisque le **prieuré est situé sur son territoire**. Les retombées à long terme seront non négligeables pour elle en terme de tourisme et d'image.

5) LABEL PÔLE D'EXCELLENCE RURALE : APPEL À PROJETS AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2006

- **Contexte :**

Les pôles d'excellence rurale sont, en **France**, des projets favorisant le **développement des territoires ruraux qui reçoivent à ce titre un financement partiel de la part de l'État, de l'Europe, des départements**. Le label Pôle d'excellence rurale est attribué à un projet de développement économique situé sur un territoire rural et fondé sur un partenariat entre des collectivités locales et des entreprises privées.

Dans ce sens là, la **Communauté de communes Privas Rhône et Vallées** avait pour objectif d'obtenir un Label Pôle d'Excellence Rurale pour le projet de *Développement touristique et économique de la Vallée de l'Ouvèze*. Celui-ci comportait 6 dossiers (maximum) dont par exemple la création d'une Maison de l'Ouvèze, le développement du pôle d'entreprises du Pouzin, la mise en valeur de la Chapelle des Récollets à Privas, la valorisation touristique d'un village, ...4 de ces dossiers avaient déjà été finalisés.

- **Prieuré Saint-Pierre de Rompon :**

La mise en sécurité et la valorisation du prieuré Saint-Pierre de Rompon situé sur la commune du Pouzin, membre de la Communauté de communes, aurait pu constituer un autre dossier. Le prieuré rentrait dans ce projet en apportant une continuité, une logique géographique et une dynamisation touristique de ce territoire.

Afin d'obtenir ces subventions : **100 000 € maximum** pour le projet du prieuré Saint-Pierre de Rompon, il fallait **obligatoirement un partenariat public - privé** souhaitant mettre en place des initiatives visant à mettre en valeur leur territoire dans l'un des quatre domaines suivants :

- Des pôles d'excellence pour la valorisation et la gestion des bio ressources,
- Des pôles d'excellence pour l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations,
- Des pôles d'excellence technologique, pour des productions industrielles, artisanales et de services localisées,
- **Des pôles d'excellence pour la promotion des richesses naturelles, culturelles, et touristiques.**

Les territoires ruraux sont porteurs de richesses patrimoniales parfois insuffisamment valorisées. La promotion de ces ressources, qu'elles soient naturelles ou culturelles, reposant sur un savoir-faire, des labels de qualité, est un **facteur de mobilisation et de dynamisation** des populations des territoires ruraux, en même temps qu'un **facteur de développement économique**. Dans ce cadre ont été soutenu les projets qui concourent à la promotion et la valorisation des richesses naturelles, culturelles, et touristiques des territoires ruraux, en visant particulièrement le développement de la notoriété et de l'attractivité de haut niveau, la professionnalisation des filières et la création d'activités nouvelles, y compris par le recours aux TIC.

- **Le label : une réelle opportunité pour le Prieuré et L.G.R.A**

Le fait que Lafarge granulats soit propriétaire d'un prieuré, cela donne beaucoup d'importance au projet : **une** implication forte et symbolique d'un privé.

Le ou les partenaires privés devaient apporter une **participation financière de 20 à 30 %** de cette somme de 100 000 €. **Obtenir le Label Pôle d'excellence Rurale représentait la SEULE ET UNIQUE OPPORTUNITÉ d'obtenir 70 à 80 % de subventions publiques.** Dans les années à venir, une telle opportunité ne se présentera plus étant donné la baisse des crédits de l'Etat et les priorités établies.

100 000 € représentait un budget significatif et raisonnable à demander pour ces subventions. CETTE OCCASION NE SE REPRÉSENTERA PLUS, d'autant plus que L.G.R.A n'aura peut-être pas la subvention de 15 % du Ministère la Culture (S.D.AP) étant donné que son budget vient d'être divisé par deux.

Si L.G.R.A s'était montré prêt à mettre 20 % de cette somme, la Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées¹¹⁵ se serait chargée du reste pour obtenir 80 % de subventions publiques. Les fonds investis par l'entreprise auraient été à déboursier, si le projet était labellisé, en 2007 (fin de l'année) ou en 2008.

Afin de constituer le dossier, il aurait fournir :

- le projet de mise en sécurité du site ;
- le projet de valorisation du prieuré ;
- les potentialités du site ;
- les enjeux pour les acteurs (propriétaire, partenaires associatifs, commune du Pouzin, Communauté de communes, département, région, Etat, Europe) ;
- un plan de financement de 100 000 € : pour cela, il aurait fallu estimer les différentes tranches de travaux à effectuer en accord avec les services de l'Etat et le maçon sélectionné (Entreprise Manfiotto Frères).

Le dossier aurait pu être complété par des **lettres de « recommandations » et de soutien au projet**, de la part de la Fédération des Sites Clunisiens, des archéologies ayant fouillés le site, ...

¹¹⁵ **Les projets devaient être déposés par une structure intercommunale** (ici, la Communauté de communes Privas Rhône et Vallées s'en charge) **des conseils généraux et des associations**, et pouvaient "combiner des opérations à maîtrise d'ouvrage publique et privée".

Dans ce sens là, le dossier pour le prieuré Saint-Pierre de Rompon était donc quasiment constitué, il ne restait qu'à réunir les différents éléments et en faire un document cohérent. **Il restait peu de temps et il était urgent de faire vite afin qu'il soit le plus convaincant possible** (La sélection des projets s'est faite en deux vagues successives. La première échéance de dépôt des dossiers était close depuis le 1^{er} mars. Pour la deuxième vague, le dépôt des dossiers devait être effectuée avant **mi-septembre 2006 pour une notification aux candidats en décembre 2006**).

En principe, le dossier *Développement Touristique et Economique de la Vallée de l'Ouvèze* devait, sans difficultés, obtenir le label, d'autant plus qu'il était soutenu par de nombreux partenaires (préfet, membres du Conseil Général d'Ardèche, ...)

Un label tel que celui-ci représente un **sésame pour de futures demandes de subventions et apporte une réelle crédibilité aux porteurs du projet** donc pour L.G.R.A. C'était une **réelle opportunité** puisque le principe eut été que L.G.R.A participe à hauteur de 50 % des financements.

Si L.G.R.A souhaitait s'engager dans ce projet, il fallait une réponse rapide avec une lettre de principe où l'entreprise s'engageait à participer à une hauteur de xxx % de xxx €. (...)

- **Décision finale**

Toutes les solutions ont été envisagées et un délai supplémentaire accordé afin de trouver une solution pour que le prieuré participe à ce projet et qu'une réponse définitive soit donnée (par exemple, de proposer à la commune du Pouzin de lui rétrocéder le prieuré Saint-Pierre de Rompon pour un euro symbolique, à condition qu'elle devienne porteuse du projet et qu'elle sollicite auprès des entreprises locales des aides financières ? La commune aurait eu moins de difficultés que L.G.R.A. à demander aux autres entreprises locales de participer financièrement au projet. Mais, un autre dossier pour ce projet concernait déjà la commune du Pouzin : le développement du pôle économique et industriel Rhône Vallées) Le directeur général des services de la communauté de communes a été le secrétaire général de la mairie du Pouzin, il connaissait donc bien le prieuré et était présent lorsque la commune a adhéré à la Fédération des Sites Clunisiens. C'est pourquoi, il a aidé un maximum à ce que le dossier concoure au Label Pole d'Excellence rurale, qui représentait selon lui, une grande chance pour le « Couvent des Chèvres ».

Si 20 % de 100 000 € représentait trop à déboursier pour L.G.R.A, la Communauté de communes proposait de trouver une **autre marge de négociation**, par exemple 20 % de 60 000 € mais cela risquait d'être juste pour les travaux de confortement des ruines...cette somme peut être prévue dans le budget 2008 de L.G.R.A.

Suite à une décision de L.G.R.A, le dossier n'a pas été intégré au projet, il aurait fallu que ce soit fait avant mi-septembre 2006. En ce qui concerne la participation de la Communauté de communes au label de Pôle d'excellence rurale, le fait que le dossier du Prieuré ne soit pas intégré dedans, ne les empêchera pas de déposer leur projet et de l'obtenir. **En résumé, la Communauté de communes a tendu une perche à L.G.R.A. Si, l'entreprise n'a pas souhaité pas la prendre, cela n'a aucune incidence sur le reste du projet.**

6) MÉCÉNAT D'ENTREPRISES LOCALES

Il pourrait être prévu de contacter les entreprises locales **en dernier recours** pour leur demander des aides financières pour les travaux de confortement et de mise en sécurité des ruines du prieuré.

Les entreprises les plus importantes ont sans doutes un budget « mécénat ». Cependant, cette démarche reste assez délicate puisque les entreprises savent que Lafarge est un groupe mondial et qu'il a donc des ressources financières importantes. Comment arriver à les motiver dans ce cas là ? à leur faire comprendre que le groupe Lafarge et que la carrière ne peuvent assurer la totalité des frais ? Comment cela se passe t'il pour leur expliquer qu'ils seront défiscalisés (60 %) puisque normalement on doit leur donner un reçu (elles doivent aussi l'inscrire dans la déclaration d'impôt sur les sociétés) ? et combien de temps à l'avance doit t'on les solliciter ?

PRÉCONISATIONS :

- **Choix des entreprises :**

- Il est important de bien connaître les entreprises locales pour mieux les sélectionner (demander conseil à la mairie du Pouzin). Les entreprises mécènes ont sans doute déjà défini une stratégie dans laquelle le projet s'insère ou non. Ces entreprises sont très sollicitées et il est donc indispensable de bien argumenter la demande.
- Il faut bien entendu rechercher les entreprises dont la stratégie de mécénat et l'image générale correspondent au projet. Si l'on souhaite travailler avec des entreprises non mécènes, il est fondamental de connaître leur stratégie de communication globale. Bien sûr, l'entreprise elle-même est la première source d'information, mais des renseignements peuvent également être obtenus dans la presse et, surtout, auprès des chambres de commerce et d'industrie ou des unions patronales locales.

- **Méthode :**

- Une lettre conjointe de la mairie du Pouzin et de L.G.R.A expliquant la situation et le projet aurait davantage de poids et serait plus officielle.

- Un dossier envoyé aux entreprises (plus précisément aux services communication s'il y en a ou au Directeur Général si ce n'est pas le cas) Il comprendra :

- une présentation simple et concise du projet et de son contexte ;
- son bien-fondé, son originalité ;
- une évaluation qualitative du public à toucher ;
- le rayonnement géographique du projet ;
- la nature des contreparties offertes à l'entreprise ;
- une présentation du budget (dépenses et recettes) ;
- les coordonnées des responsables du projet.

- Concrétiser le partenariat (Signer un contrat)

Le contrat n'est nullement obligatoire et il n'existe pas de contrat-type.

En revanche, certaines clauses sont communes à tous les contrats : durée de validité du contrat, délai de versement des fonds ou de livraison du matériel, régime fiscal s'appliquant à ces fonds, exclusivité ou non du mécénat, clause de résiliation.

- Informer régulièrement les entreprises de l'état d'avancement du projet et organiser à l'avance le travail commun (listes d'invités, dossiers et conférences de presse).

- **Quelques bonnes raisons pour ces entreprises d'être mécènes**

- Le mécénat permet de susciter et de retenir l'attention de la communauté et des habitants du Pouzin, de s'y faire connaître en marquant ses différences, sa propre identité dans d'autres domaines que professionnels, de s'y faire reconnaître comme **partenaire actif et solidaire**, comme **institution dynamique et ouverte, donc sympathique et séduisante, d'y soigner ses relations avec les autorités locales institutionnelles et politiques, la presse et les relais d'opinion dans un climat différent de celui des rencontres habituelles.**
- Le mécénat peut être facteur de cohésion en rassemblant autour d'un projet autre que professionnel, en créant une certaine **culture d'entreprise**. Il permet de conjuguer à la fois un nouveau climat de relations humaines, la valorisation du personnel, l'humanisation du lieu de travail lorsque l'art entre dans l'entreprise même. (**sorties d'entreprises sur le site par exemple**)

Pour cela, il est nécessaire de :

- **Définir des objectifs** : Valorisation de l'environnement et du patrimoine du Pouzin, amélioration de l'image de l'entreprise, ...

- **Élaborer une stratégie** : apports financiers (chèque, etc.) ou en nature (dons ou prêts de produits, matériaux et matériels, etc.) ou encore la mise à disposition de spécialistes, services, locaux, etc.
- **Informier le personnel** : Le personnel, principal porte-parole de l'entreprise, ne peut être tenu à l'écart de la politique du mécénat ; son adhésion au projet peut alors participer au plein succès de celui-ci **surtout s'il est habitant et/ou originaire du Pouzin**,
- **Évaluer les résultats** : L'évaluation porte sur l'évolution de l'image de l'entreprise et non sur des retombées commerciales immédiates, puisque le mécénat n'a pas un but publicitaire. Cette évaluation, outre l'appréciation des retombées médiatiques, doit reposer sur des critères qualitatifs et quantitatifs établis en fonction des objectifs définis. Elle peut se faire au moyen de sondages auprès du personnel, du public, des autorités, etc.
- Une **réduction d'impôt de 60 % sur le montant de l'impôt sur les sociétés** pour les dons affectés aux œuvres et organismes d'intérêt général.
 - **Dans la limite d'un plafond de 0,5 % du chiffre d'affaires**

Avec possibilité d'utilisation de l'excédent (si dépassement du seuil) pour le paiement de l'impôt dû au titre des cinq exercices suivants. Le report est identique en cas d'exercice non bénéficiaire. Le dispositif se substitue au mécanisme antérieur de déduction du résultat imposable.

- **Des contreparties possibles de la part de l'organisme bénéficiaire**

L.G.R.A peut associer le nom de l'entreprise versante aux travaux de confortement du prieuré. Les entreprises peuvent ainsi bénéficier de contreparties, dès lors qu'il existe une disproportion marquée entre le don et la valorisation de la « prestation » rendue.

Le montant des contreparties autorisées est aujourd'hui limité à 25% du montant total du don.

- **Une stabilité juridique et fiscale pour l'entreprise**

L'organisme bénéficiaire émettant un reçu fiscal peut, s'il le souhaite, demander confirmation de l'administration fiscale au préalable, pour vérifier le caractère d'intérêt général de son action.

ANNEXE 17

PATRIMOINE, TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1) DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PATRIMOINE

Pour pouvoir intégrer le Groupe Lafarge et les sensibiliser au projet de mise en sécurité et de valorisation du prieuré, il faut prouver que **patrimoine et développement durable (et tourisme durable) sont étroitement liés. Le développement durable constitue l'une de leurs priorités en en terme d'image, d'actions et de communication.**

Le prieuré Saint-Pierre de Rompon est un site culturel mais aussi naturel (ZNIEFF, zone Natura 2000)
! Le terme Patrimoine ici englobe ces deux notions.

La notion de développement durable est **associée plus souvent à la protection de l'environnement naturel qu'à la préservation du patrimoine culturel mobilier et immobilier.** Plusieurs raisons justifient pourtant une approche du développement durable intégrant le patrimoine culturel :

- nous ne sommes que les dépositaires du patrimoine culturel; nous devons le **transmettre aux générations futures.**
- Le patrimoine culturel est l'expression du génie de l'homme et de son histoire. Préserver sa diversité témoigne du respect de l'homme et de ses créations et de la volonté de construire d'un avenir meilleur tout en tenant compte de l'expérience du passé,
- Tout comme pour le patrimoine naturel, les spécialistes du patrimoine culturel doivent veiller à la **continuité entre le passé, le présent et l'avenir.** Le patrimoine culturel est en effet non renouvelable : s'il peut être enrichi par de nouvelles créations, il ne peut être reconstitué une fois détruit car il ne s'agirait plus du même patrimoine. D'où la nécessité de préserver et sauvegarder le prieuré Saint-Pierre de Rompon...
- La restauration du patrimoine fait intervenir les 3 piliers du développement durable : économique, social (il fait intervenir des entreprises locales) et environnemental.

Si le groupe Lafarge participe à la restauration et à la valorisation du prieuré, sa démarche s'inscrit totalement dans celle du Développement durable.

2) TOURISME (DURABLE) ET PATRIMOINE :

La notion de développement durable peut être également étendue à celle de tourisme durable.

Le tourisme culturel désigne les **pratiques touristiques liées à la découverte du patrimoine sous toutes ses formes** (musées, édifices historiques, patrimoine naturel...), mais aussi les pratiques artistiques et culturelles effectuées dans le cadre de séjours touristiques (stages de peinture, de chant...), et enfin la fréquentation touristique liée aux festivals, aux spectacles de danse, de théâtre... Le tourisme culturel est l'un des moteurs clés de la croissance et du développement économiques et joue un rôle essentiel pour favoriser une compréhension plus large de la richesse et de la diversité des cultures régionales en France et Europe et une prise de conscience accrue du patrimoine commun européen.

Actuellement, le trinôme « **histoire, culture et tourisme** » constitue une entité incontournable dès que l'on parle de promotion d'une commune, d'un département, d'une région, d'un pays. Aujourd'hui, le **tourisme est en pleine mutation et se diversifie** : on parle de tourisme culturel, tourisme rural, tourisme

vert, tourisme de santé et de bien-être, tourisme fluvial, tourisme littoral, tourisme social, tourisme de luxe, tourisme urbain, tourisme de montagne, ...

La France doit faire face à de nouveaux défis, liés à de **nouvelles attentes de la société** (recherche d'authenticité et de découverte) et à la mondialisation du tourisme. Aujourd'hui, la stratégie en matière de développement touristique vise à orienter le secteur vers un tourisme qui concilie le **respect de l'environnement, des emplois attractifs** et des vacances accessibles pour tous. Les enjeux pour l'économie, pour l'ensemble des acteurs et les populations des territoires sont la **création d'emplois et la création d'activités dans une optique de réponse aux besoins et de développement durable**.

Essayer de valoriser touristiquement un site dans une optique de développement durable traduit la **volonté de favoriser un développement économique, d'améliorer la qualité de vie de ceux qui vivent, travaillent ou passent leurs vacances sur ces territoires, et de préserver le patrimoine naturel et culturel.**

Le tourisme peut apporter des ressources complémentaires à l'économie locale et assurer ainsi la pérennité des activités traditionnelles. **Il est un excellent outil de sensibilisation à l'environnement et le tourisme culturel est un facteur de développement durable.**

Le prieuré Saint-Pierre et sa valorisation touristique rentrent dans plusieurs catégories de tourisme, à savoir :

A. TOURISME CULTUREL

Selon les experts, le **tourisme culturel représenterait de 8 à 20% des parts du marché touristique**. Mais certains d'entre eux considèrent assez justement que "La culture est un phénomène tellement large et complexe qu'une définition claire du "tourisme culturel" en devient impossible et peut même s'avérer inutile." (Tomasz Studzieniecki)¹¹⁶

C'est donc plutôt un choix personnel et pratique qui guide chaque touriste dans la recherche d'un investissement culturel personnel et d'une ouverture à la culture des autres. Des données sociologiques permettent cependant de mesurer une modification des comportements touristiques depuis une trentaine d'années.

Le tourisme culturel tient une place exceptionnelle tant dans l'activité touristique en Europe que dans l'audience des musées, monuments et événements culturels. **Les modes de visite des touristes ont beaucoup évolué. L'étude de ce tourisme est de plus en plus à la mode. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, aller sur le site de l'ICOMOS (www.icomos.org/tourisme.html) où se trouve la charte du tourisme culturel ou lire *Le Tourisme culturel* (PUF, "Que sais-je ?", 2000, réactualisé en 2005).**

B. TOURISME RELIGIEUX :

Le tourisme religieux caractérise les déplacements touristiques vers des sanctuaires, des hauts lieux spirituels, (sanctuaires de fondation comme Rome, sanctuaires médiévaux comme Saint Jacques de Compostelle, lieux d'apparition comme Lourdes...) des églises et monastères à des fins religieuses (retraites spirituelles, pratiques liturgiques diverses).

Au cours des vingt dernières années, les monastères et prieurés, patrimoines culturels spécifiques, se sont convertis en **objets touristiques** suivant une évolution commune au patrimoine en général.

Le patrimoine religieux de la même façon que le patrimoine en général suscite depuis une vingtaine d'années un intérêt grandissant. La **prolifération des associations de défense du patrimoine** en témoigne.

Les monastères classés ou inscrits sont peu importants à l'échelle du patrimoine national (2,5 %). Mais la catégorie à laquelle ils appartiennent, les édifices religieux est largement prééminente (41 %).

¹¹⁶ www.culture-routes.lu

Le vif engouement porté à l'égard du patrimoine participe de la **quête de sens et d'identité qui caractérisent aujourd'hui nos sociétés modernes**. Au cours des vingt dernières années, celles-ci ont perdu un certain nombre de référents traditionnels (sociaux, territoriaux, idéologiques...) du fait de bouleversements et de ruptures techniques, industrielles, culturelles, sociales sans précédent. Dans un contexte de crise, la recherche de racines et de symboles est très forte et l'objet patrimonial s'inscrit tout naturellement dans cette logique en tant que réserve de sens, de symboles ; il permet aussi à l'homme de s'inscrire dans une continuité historique.

Plus que tout autre peut-être **le patrimoine religieux permet aujourd'hui de recréer le lien entre passé et présent et est porteur de sens individuels et collectifs**.

Il possède une **forte charge affective**. Dans nos sociétés sécularisées, la perte du vécu religieux a créé à l'égard du patrimoine religieux une distanciation propice à un intérêt culturel croissant. A travers ses symboles, on peut y trouver un sens au monde et à la vie.

Parmi les abbayes connaissant une forte fréquentation, on trouve également les symboles historiques comme Cluny et Fontevraud, fondateurs d'ordres monastiques ou les symboles nationaux comme Saint Denis ou Hautecombe respectivement nécropoles des rois de France ou des rois d'Italie.

Mis à part ces sites d'exception, il est difficile d'avancer l'élément prédominant expliquant les raisons d'une forte fréquentation.

Il faut remarquer aussi qu'il existe des régions de "tourisme monastique". La Bourgogne à elle seule représente 33 % de la fréquentation totale enregistrée par les 60 abbayes recensées par l'étude. Puis loin derrière viennent la Basse Normandie 14 % (effet de loupe produit par le Mont-Saint-Michel), Midi Pyrénées (10 %), PACA (8 %), **Rhône Alpes (5 %)**...

En zone rurale, le rôle économique du patrimoine est d'ailleurs souvent spectaculaire. A ce titre, Jean-François Leroux (élu local) président de l'association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, et président par ailleurs de La Charte Européenne des Abbayes et des Sites Cisterciens, rappelle que " les abbayes se situent dans des zones rurales déclassées " et " **qu'elles doivent retrouver leur ancienne vocation d'animation culturelle et économique** ".

Pour Gabrielle Battaini- Dragoni, directrice générale de l'éducation, de la culture, du patrimoine, de la jeunesse et du sport au Conseil de l'Europe, la remise du diplôme de Grand Itinéraire culturel pour les Sites Clunisiens est : « **sans doute la meilleure façon de créer de nouveaux horizons pour les touristes en leur faisant mieux comprendre une des composantes religieuses de l'Europe, l'une des clés de la compréhension de l'influence monastique, mais c'est aussi un message politique dressé contre les intolérances intégristes qui se manifestent.** »

C. TOURISME VERT

Un tourisme fondé sur la découverte et la rencontre qui passe par la **recherche des zones rurales et authentiques, ce que l'on nomme parfois le tourisme vert, a pris son essor** comme l'on constaté les offices de tourisme de Privas et de La Voulte. Il est également lié à la vogue renaissante du tourisme pédestre, puis plus récemment du tourisme en vélo tous terrains (VTT) ou du tourisme équestre. Le succès du "Guide du Routard" pour les francophones ou de la collection "Lonely Planet" pour les anglophones, la prise en compte de nouvelles collections de guides à mi-chemin entre l'encyclopédie et le conseil pratique et le retour dans les librairies d'un rayon important pour les écrivains voyageurs montrent que les éditeurs ont été sensibles à la renaissance d'un "tourisme intelligent".

Le tourisme « vert » prend de plus en plus de place dans la palette des loisirs de notre société. Les promeneurs recherchent l'insolite ; le calme et la tranquillité. La marche et les randonnées à pied ou à vélo s'inscrivent dans cette nouvelle logique touristique. **Le promeneur est influencé par l'écologie et la notion de développement durable. C'est pourquoi, il peut rechercher des lieux authentiques, des endroits préservés et à préserver.** Le Prieuré Saint-Pierre s'inscrit tout à fait dans cette logique là.

L'espace rural est depuis longtemps une destination importante pour les séjours de moyenne et longue durée et, plus que tout autre lieu, il devient la destination privilégiée pour les courts séjours. Sa diversité et

son accessibilité correspondent à l'évolution de la demande du public. L'attractivité de la campagne se nourrit d'une variété de paysages, de cultures, de patrimoines, de savoir-faire et de traditions. Le tourisme rural permet de satisfaire le besoin d'émotions et la demande d'espaces d'évasion, ouverts à la pratique d'une large gamme d'activités ludiques, sportives et culturelles.

L'espace rural a connu de profonds bouleversements en 50 ans, le tourisme y occupe aujourd'hui une place de premier plan. La fiche sectorielle relative au tourisme rural présente un état des lieux des activités touristiques sur ce secteur et des politiques menées.

Pour accompagner le développement du tourisme rural, les pouvoirs publics ont mis en place la Conférence permanente du tourisme rural (CPTR), lieu de propositions et d'échanges qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés.

La question du développement local constitue souvent un enjeu déterminant dans la mise en tourisme du patrimoine situé sur une commune.

ANNEXE 18
LISTE DES CONTACTS PRIS POUR L'ETUDE
ET A REPRENDRE LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

LAFARGE GRANULATS RHONE AUVERGNE (L.G.R.A)

Service foncier environnement de Lafarge

Madame Valérie SANTINI

T : 04 90 40 58 30

P : 06 75 09 90 78

Quai Pontet

84430 MONDRAGON

E-mail : valerie.santini@lafarge.com

E-mail : franck.eloi@lafarge.com (si Valérie Santini est absente)

Service communication L.G.R.A :

Madame Corinne COLLOMP

E-mail : corinne.collomp@lafarge.com

Assurance :

Madame Françoise TURPAULT

T : 04 95 09 45 20

ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE

DIRECTEMENT IMPLIQUEES

⇒ **ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE DU PATRIMOINE DU POUZIN**

Docteur François AUZAS

Président de l'association

T : 04 75 85 97 00

E-mail : Fr_auzas@club-internet.fr

Madame Simone BERTRAND

Membre de l'association

T : 04 75 85 19 42

E-mail : tomsilou@wanadoo.fr

NB : Madame Bertrand s'occupe également de l'association Rompon Nature :
<http://perso.orange.fr/rompon.nature/>

⇒ **FÉDÉRATION DES SITES CLUNISIENS**

Monsieur Christophe VOROS

Responsable du développement

Tour des Fromages

F-71250 Cluny

Tél. & Fax : ++ 33 (0)3 85 59 31 82

E-mail : fsc.cluny@wanadoo.fr

INDIRECTEMENT IMPLIQUEES OU INTERESSEES

⇒ **ASSOCIATION C.A.R.T.A (CARTE ARCHÉOLOGIQUE ET RECHERCHE EN TERRE D'ARDÈCHE)**

Présidente : Madame Andrée MÉTÉRY

Les Rabières

07 230 Lablachère

⇒ **LA SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DES MONUMENTS ANCIENS DE L'ARDÈCHE**

Président : Monsieur Guy DELUBAC

E-Mail : contact@sauvegarde-ardeche.com

Site Internet: <http://www.sauvegarde-ardeche.com/>

Aider les collectivités, municipalités ou associations, à mener à bien des projets de restauration de bâtiments présentant un intérêt architectural ou historique, souvent les deux à la fois, est l'objectif que s'est fixé la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche. Créée en 1955 et déclarée d'utilité publique en 1983, elle a donc fête son cinquantenaire. Les buts de la société, tels qu'ils figurent dans ses statuts, sont de **rechercher, de faire connaître et de contribuer à sauvegarder les monuments et objets d'art du département de l'Ardèche, plus particulièrement ceux non classés ni inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques**. La Société peut également apporter au Service des Monuments Historiques sa contribution financière à la restauration de certains édifices classés ou inscrits.

⇒ **MUSÉE DE PALÉONTOLOGIE DE LA VOULTE**

Conservateur : Monsieur Bernard RIOU

T : 04 75 62 44 94

P : 06 87 21 83 12

E-mail : museefossiles@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.musee-fossiles.com/>

⇒ **VMF (VIEILLES MAISONS FRANÇAISES) ARDECHE**

Responsable : Monsieur Gonzague de LA TOURRETTE

Château de la Tourrette

07240 Vernou-en-Vivarais

Tél. : 04 75 58 21 51

Et

Molland

01250 Ceyzeriat

Tél. : 04 74 30 00 45

E-mail : gonzague.de-la-tourette@wanadoo.f

⇒ **FONDATION DU PATRIMOINE ARDÈCHE**

Responsable : Monsieur Michel RIVOIRE

Fondation du Patrimoine - délégation Rhône-Alpes

55 avenue Galline BP 1353

69609 Villeurbanne cedex

email : delegation-rhone-alpes@fondation-patrimoine.com

Tel : 04 72 44 45 28

Fax : 04 72 44 45 29

En Ardèche : Monsieur de PIERREFEU

⇒ **ASSOCIATION PATRIMOINE VIVAROIS**

Patrimoine Vivarois

Hôtel de Ville

07220 Viviers

Tél. : 04 75 52 62 45

Site Internet : <http://www.ciup-viviers.com/association.htm>

⇒ **AMICALE DES ARDÉCHOIS DE PARIS**

Site Internet : <http://www.ardechoisaparis.org/index.php>

Courriel : claudhed@ardechoisaparis.org

⇒ **CENTRE INTER-UNIVERSITAIRE DU PATRIMOINE**

Hôtel de ville

07220 Viviers

Tél. : 04 75 52 62 45

E-mail : contact@ciup-viviers.com

⇒ **ASSOCIATION CÉVENNES TERRE DE LUMIÈRE**

Président : Roland Comte

20 route de Vals

07200 AUBENAS

Tél./Répondeur/Fax : 04 75 93 32 66

Site Internet : <http://www.ctl-ardeche.com/>

L'association Cévennes Terre de Lumière a été fondée en 1976. Ses buts sont la connaissance et la découverte du patrimoine vivarois. Toute l'année, sauf pendant l'été, elle fait découvrir le patrimoine ardéchois à ses adhérents en organisant visites et randonnées, ainsi que quelques week-end et voyages. Elle participe aux Journées Européennes du Patrimoine et aux Journées "Nettoyage de Printemps" qui sont ouvertes à tous, adhérents et non adhérents.

COLLECTIVITES

⇒ **MAIRIE DU POUZIN**

Maire : Monsieur Alain MARTIN

Site Internet : <http://www.lepouzin.fr>

E-mail : a.martin@lepouzin.fr

3 Avenue Marcel Nicolas

BP 6

07250 LE POUZIN

Tél.: 04.75.63.81.48

Fax: 04.75.63.95.25

Courriel : mairie@lepouzin.fr

Monsieur Cédric ROBERT

Secrétaire Général, mon interlocuteur

Tél. : 04 75 63 77 19

Courriel : dgs@lepouzin.fr

Monsieur FORMALIK

Adjoint à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement

Monsieur Lionel PAILLOT

Conseiller municipal du Pouzin

Membre de la commission de l'urbanisme, travaux et environnement (s'occupe des itinéraires et circuits touristiques)

T : 04 75 61 95 98 (permanences à la mairie le jeudi matin)

P : 06 22 00 01 35

Courriel : Lionel.paillot@edfgdf.fr ou liopaillot@voilà.fr

Madame VANDOORNE

Responsable du cadastre du Pouzin

⇒ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRIVAS RHÔNE ET VALLÉES**

Président : Monsieur François VEYREINC

Directeur général des services : Monsieur Vincent LE BRAS (ancien secrétaire général du Pouzin)

2 place des Récollets

07000 PRIVAS

Téléphone : 04 75 64 07 07

Fax : 04 75 30 53 94

E-mail : contact@privas-rhone-vallees.fr

Site Internet : <http://www.privas-rhone-vallees.fr/accueil.php>

⇒ **MAIRIE DE ROMPON**

Maire : Monsieur MAZOYER

pl Ecoles Les Fonts
07250 ROMPON
Tel : 04 75 63 80 44

- ⇒ **MAIRIE PRIVAS :**
Secrétariat : 04 75 64 85 86

- ⇒ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE DRÔME**
BP 331
- ZI rue Henri Barbusse –
26402 Crest cedex
Courriel: ccvd@val-de-drome.com
Tél. 04 75 25 43 82 / Fax 04 75 25 44 96

- ⇒ **COMITÉ DE PAYS CENTRE ARDÈCHE**
Le Tissage
07360 Les Ollières/Eyrieux
Tél. : 04 75 66 25 61
Fax : 04 75 66 25 74

SERVICES ADMINISTRATIFS ET D'ETAT

- ⇒ **SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'ARDÈCHE (S.D.A.P)**
Madame Martine MORON
Courriel : Martine.moron@culture.gouv.fr
T : 04 75 66 74 93
35 avenue de la Gare
07 007 Privas cedex
Téléphone secrétariat : 04 75 66 74 90
Télécopie 04 75 64 55 12

- ⇒ **DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (D.R.A.C) RHÔNE-ALPES**
Le Grenier d'abondance
6, quai Saint-Vincent
69283 Lyon cedex 01
Tél. : 33 [0]4.72.00.44.00
Fax : 33 [0]4.72.00.43.30

Service Régional de l'Archéologie :
Secrétariat: 04.72.00.44.73

Anne Le Bot-Helly
Conservateur régional

Michel Lenoble
Adjoint au conservateur

François DUMOULIN (s'occupe de l'Ardèche spécifiquement)
SRA : 04.72.00.44.82
Courriel : f.dumoulin@chello.fr

Conservation régionale des monuments historiques
Secrétariat : 04.72.00.43.48

Marie-Bardisa
Conservatrice régionale des monuments historiques

Chantal Mazard
Conservatrice régionale adjointe des monuments historiques

Jean-François Brochard
Cellule Travaux et marchés (Ardèche)

Vincent Negri

Spécialiste en droit du patrimoine, **a répondu à mes questions juridiques**
T : 04 72 00 44 68

⇒ **ARCHIVES DÉPARTEMENTALES :**
Directeur : Monsieur Dominique DUPRAZ

Archives départementales de l'Ardèche
Place André Malraux
BP 737
07007 PRIVAS CEDEX
Tél. : 04 75 66 98 00
Télécopie : 04 75 66 98 18
Email : archives@cg07.fr

Madame Joëlle DUPRAZ (Archéologue et médiéviste qui travaille aux Archives)

T : 04 75 66 98 20
Courriel : jdupraz@cg07.fr

⇒ **INRAP, DIRECTION INTERRÉGIONALE RHÔNE-ALPES-AUVERGNE (RÉGIONS AUVERGNE, RHÔNE-ALPES)**

12, rue Louis Maggiorini
69500 Bron
Tél. 04 72 14 16 60
Fax. 04 72 14 16 61

Monsieur Emmanuel Ferber : archéologue

Courriel : Emmanuel.ferber@inrap.fr
P : 06 87 80 77 32

⇒ **CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E) DE L'ARDÈCHE**

6, cours du Palais
07000 PRIVAS
Tél. : 04 75 64 36 04
Fax : 04 75 64 01 30
Mail : caue-07@wanadoo.fr

⇒ **CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE**

Direction Générale adjointe Education et Culture
Hôtel du département
Quartier La Chaumette
07000 Privas
Tel 04 75 66 77 07

Conservateur : Monsieur Cyril DUMONTET

Chef du service patrimoine et Arts plastiques T : 04 75 66 79 14
Courriel : c.dumontet@cg07.fr

Madame Marion CHARLET (congé maternité)

P : 06 77 06 63 97
Courriel : m.charlet@cg07.fr

Monsieur MOUGÉ

⇒ **CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES**

Direction de la culture
Monsieur Raphael Jourjon (Chargé de mission Patrimoine et Territoires)
Madame Isabelle Chardonner (Directrice de la culture)

78 route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
Tél. 04 72 59 40 00
Fax. 04 72 59 42 18
<http://www.cr-rhone-alpes.fr/>

- ⇒ **PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE**
5, rue Pierre Filliat - BP 721
07007 Privas cedex
08 21 80 30 07
Courriel : courrier@ardeche.pref.gouv.fr

- ⇒ **DDE ARDECHE**
2, Place des Mobiles - BP 613
07006 Privas cedex
04 75 65 50 00 Télécopie : 04 75 64 59 44
DDE-Ardeche@equipement.

- ⇒ **DRIRE**
Centre Administratif - BP 622
07006 Privas cedex
T : 04 75 66 38 66
Télécopie : 04 75 66 38 67

ENTREPRISES CONSULTÉES POUR LE PROJET

- ⇒ **MANFIOTTO FRÈRES**
Maçon
Ile du Moulin 07400 LE TEIL
04 75 49 10 96

- ⇒ **ASF**
(Panneau d'information sur le secteur autoroutier)
service Génie Civil
BP 325
échangeur de Valence nord
26503 Bourg-lès-Valence cedex

- ⇒ **BOTANISTES ET ÉTHNO-BOTANISTES RECOMMANDÉS**
(À contacter de la part de Michel Raimbault) :
 - J.P.Mandin 04 75 39 19 95;
 - G.Cochet 04 75 58 51 43 ; 06 08 63 65 29.

- ⇒ **ACROPOSE**
(Spécialisée dans le mobilier urbain, notamment les bancs, banquettes et poubelles)
20, cours Alexandre Borodine
26000 Valence
Tel. (33) 04 75 78 28 60
Fax : (33) 04 75 78 28 64

- ⇒ **POINT P PRIVAS**
zi Lac
07000 Privas
T : 04 75 64 31 80
Fax : .04 75 64 82 41

- ⇒ **LALLIER ESPACES VERTS (SARL)**
Viaux
07250 Rompon
T : 04 75 85 07 27

- ⇒ **ENTREPRISE SERGE REBOUL**

BP 23
Quartier du Moulin
26 740 Sauzet
T : 04 75 46 75 64
Fax : 04 75 46 18 03

⇒ **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDÈCHE**

283, Chemin d'Argevillières
BP 616 - 07006 PRIVAS
Tél. +33 4 75 66 38 90
Fax. +33 4 75 66 38 91
Site Internet : www.sde07.com

⇒ **REMPART**

1, rue des Guillemites
75004 Paris
Téléphone : 01 42 71 96 55
Fax : 01 42 71 73 00
Site Internet : <http://www.rempart.com/>

⇒ **M ET F LIENHARD**

Table d'orientation
63490 Usson
T : 04 73 71 01 24
Fax : 04 73 71 08 49
E-mail : m.f.lienhard@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.mf-lienhard.fr.st>

⇒ **EMPREINTE SIGNE DES TEMPS**

Signalétique touristique
Monsieur Pierre Guillemain
Responsable commercial sud-est
P : 06 74 86 11 73
Courriel : pguillemain@empreinte-sign.com
Site Internet : <http://www.empreinte-sign.com>

⇒ **LAVE EMAILÉE CRÉATION**

Atelier MAZET C.A.
"La Mazière"
63410 Charbonnières les Varennes

RANDONNEES

⇒ **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE RANDONNÉE PÉDESTRE DE L'ARDÈCHE (CDRP 07)**

M. VERNET

Président de la commission sentiers du CDRP07, gérant les GR et GRP du département

Tél : 04 75 94 27 80
Courriel : rob.vernet@wanadoo.fr
4, cours du Palais,
BP 221
07002 Privas cedex
Tél.: (0)466210251
FAX: (0)466361314

⇒ **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RANDONNÉE DE LA LOIRE**

1, rue Emile Combes
42000 ST-ETIENNE
04 77 43 59 17

04 77 37 28 24
Site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/cdrp.loire/>
E.mail : randoloire@wanadoo.fr

- ⇒ **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE FFRP:**
9, rue Geoffroy Marie
75009 Paris
Tél.: (0)148018080
Fax: (0)142466840
<http://www.ffrandonnee.fr/default.aspx?i=default>

TOURISME

- ⇒ **COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME RHÔNE-ALPES**
104, route de Paris
69260 Charbonnières-les-bains
Tel : +33 (0)4 72 59 21 59
Fax : +33 (0)4 72 59 21 60
Site Internet : <http://www.crt-rhonealpes.fr/>
- ⇒ **COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME**
Monsieur Nury
4, cours du Palais - F-07000 PRIVAS
Tél. 04 75 64 04 66
- ⇒ **OFFICE DE TOURISME DE PRIVAS**
3, Place Général de Gaulle
07000 PRIVAS
Tél. 33 (0)4 75 64 33 35
Fax 33 (0)4 75 64 73 95
Mail : vacances@tourisme-privas.com
NB : C'est l'office de tourisme qui concerne le Prieuré car il dépend de la communauté de communes Privas Rhône et vallée dans laquelle adhère Le Pouzin.
- ⇒ **OFFICE DE TOURISME DE LA VOULTE**
Monsieur Jean-Baptiste Fabry et Madame Karin Guldemann
Place Etienne Jarjeat
07800 LA VOULTE-SUR-RHONE
Tél. 04.75.62.44.36
Télécopie : 04.75.62.44.55
Courriel : ot.la-voulte.ardeche@wanadoo.fr; la-voulte-sur-rhone@fnotsi.net
- ⇒ **SITES INTERNET :**

<http://www.paysdeprivas.com/>
<http://www.ardeche-guide.com/fr/>
<http://www.ardechoo.com/>
<http://www.ardechepleincoeur.com/>
<http://www.montelimar-tourisme.com/>
www.ardeche.com/
<http://www.ardeche-online.com/>

ENSAM CLUNY

- ⇒ **ERIKA JACQUINOT**
Responsable pédagogique
Porte de paris
71 250 Cluny
T : 03 85 59 53 86
Courriel : mastere.tcp@cluny.ensam.fr

- ⇒ **ALETH DE CRÉCY-KOCH**
Paysagiste
Tavaseau
71 250 Flagy
T : 03 85 59 92 59
Fax : 03 85 59 92 58
Portable : 06 79 42 31 70

AUTRES

- ⇒ **ASSOCIATION DE CHASSE COMMUNALE AGRÉE DU POUZIN**
Président : Monsieur GOIRAND
P : 06 12 72 26 85
- ⇒ **MONSIEUR JEAN-MARIE HUBERT**
Correspondant local de presse Le Dauphiné Libéré
T : 04 75 85 90 32
P : 06 84 18 59 39
Courriel : Hubertjm7@aol.com
- ⇒ **MONSIEUR OLIVIER NAVIGLIO**
Architecte en chef des monuments historiques, responsable du département de l'Ardèche
(ainsi que la Drôme et l'Ain)
14 r Victor Hugo
69002 LYON
04 72 41 71 90
Fax : 04 72 41 79 08
Courriel : naviglio@wanadoo.fr
- ⇒ **MONSIEUR FLAVIGNY**
Ancien Architecte en chef des monuments historiques de l'Ardèche (à la retraite)
Basé à Villeneuve lès Avignon
T : 04 90 25 61 93
- ⇒ **EVÊCHÉ DE VIVIERS**
BP 1 - 07220 Viviers
Tél. : 04 75 52 64 12 - Fax : 04 75 52 81 70
E-mail : eveche.viviers@wanadoo.fr
- ⇒ **MUSÉE D'ORGNAC**
(Possède dans ses collections des objets provenant du Pouzin)
Grotte et Musée Régional de Préhistoire
07150 Orgnac l'Aven
Tél : 04 75 38 65 10
Fax : 04 75 38 66 40
- ⇒ **DOMINIQUE AUGER**
Chambre d'agriculture
T : 04 75 20 28 00
P : 06 29 62 07 44
- ⇒ **MONSIEUR MICHEL ROBERT**
Ancien entrepreneur dans les MH
Membre de l'association de sauvegarde des monuments anciens d'Ardèche
14, rue Ambroise Croizat
07 400 Le Teil
T : 04 75 49 11 09
- ⇒ **MONSIEUR ET MADAME BERNARD de BRION**

Géologue, connaît bien le prieuré Saint-Pierre et l'histoire locale
Membres de plusieurs associations du patrimoine
Habite à St Laurent du Pape
Courriel : Bernard.debrion@orange.fr
T : 04 75 62 20 79

Madame de Brion s'occupe des Haltes culturelles et spirituelles en Ardèche. Elles sont organisées par la PRTL (Pastorale Tourisme et Loisirs), un service de l'Eglise catholique à destination de ceux qui vivent loisirs et tourisme, de ceux qui en sont exclus, ainsi que des professionnels et acteurs du tourisme et des Loisirs. (PRTL, BP 6. 07 800 Saint6Laurent du Pape)

⇒ **FONDATION ELECTRICITÉ DE FRANCE**

26, rue de la Baume
75008 Paris
Tél. : 01 40 42 22 22

⇒ **SITE NON OFFICIEL DU POUZIN :**

<http://perso.orange.fr/gilles.jbaptiste/>

⇒ **ASSOCIATION SAINT- GEORGES LES BAINS (SITE CLUNISIEN)**

Monsieur Robert SERVES
Quartier de Blod
07 800 Saint-Georges les Bains
robert.serves@wanadoo.fr
T : 04 75 60 84 01

ANNEXE 19

BIBLIOGRAPHIE

• Archéologie

BLANC (A.), *Carte Archéologique de l'Ardèche*, 1975, 88 p.

CLÉMENT (N.), *Occupation du sol dans le Bas Vivarais au cours du premier Moyen Age (Ve-XIe siècle) : bilan et perspective*, mémoire de DEA, Lyon 2002.

DUPRAZ (J), FRAISSE (C.), *Carte Archéologique de la Gaule, Ardèche*, 2001, 496 p.

FERBER (E.), FERBER (F.), RIGAUD (P.), *Le Pouzin, Couvent des Chèvres*, DFS mars 2003, 6 p., 5 pl.

PERROUD-CHRISTOPHLE (C.), *Considérations sur les temps obscurs de la montagne, du village de Rompon le vieulx, et histoire du prieuré Saint-Pierre-de-Rompon en Vivarais*, Roanne, 1980, 145 p.

SCHNEIDER (L.), Oppida et castra-antiques. À propos des établissements de hauteur de Gaule méditerranéenne, dans *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité, Actes du colloque AGER IV, Montpellier 11-14 mars 1998*, APDCA, Antibes 2001, p. 433-448

SCHNEIDER (L.), L'agglomération du roc de Pampelune, dans *Les agglomérations gallo-romaines du Languedoc-Roussillon, Monographie d'Archéologie Méditerranéenne n°13-14*, Lattes 2002, p. 411-418

DUPRAZ (J.), *Le Pouzin et Privas : Deux étapes gallo-romaines entre le Vallée du Rhône et la Massif central*, Ardèche Archéologie, n° 20, 2003, p° 68 – 74.

MONCEL (M-H), DEBARD (E), DESCLAUX (E), *Le cadre de vie des hommes du Paléolithique moyen (stades isotopiques 6 et 5) dans le site de Payre (Rompon, Ardèche) : d'une grotte à un abri sous roche effondré*, Bulletin de la Société Préhistorique Française, tome 99, n°2, 2002, p°249-273.

• Le Pouzin et histoire locale

D'ALBIGNY, (P), « *Le prieuré de Rompon* » dans RHALV, 5, 1897, p. 338-43.

De VALGORGE (O), *Souvenirs de l'Ardèche*, Paris, Paulin, 1846, 347 p.

Association pour la recherche du patrimoine, *Le Pouzin, De la préhistoire à nos jours*, Edition de l'Association pour la recherche du patrimoine de Le Pouzin, 2000, p° 182 - 189.

SAINT-JEAN (R.) Le prieuré clunisien de Rompon au Moyen-Age, *Actes du XVIe congrès fédération historique de Privas*, 1971, p° 81- 98.

BLANQUIER (G.), Carte de G.S.M, *Bornage de limites commune du Pouzin, lieudit La Fouille*, avril 91.

CHARREL (V), mémoire de maîtrise d'histoire ancienne : *L'occupation du sol sur le rivage rhodanien et dans son arrière-pays entre l'Eyrieux et la Payre, du 1er siècle av. J.-C. au Moyen-Age (Communes de La Voulte, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Le Pouzin, Saint-Symphorien-sous-Chomérac et Baix*, Université Pierre Mendès France Grenoble II, 1994.

JOLY Michel, *L'architecture des églises romanes du Vivarais*, ed. F.E.R.N, 1996, Avallon.

Du Boys (A) (1804 – 1889), *Album du Vivarais ou Itinéraire historique et descriptif de cette ancienne province*, Grenoble, éditions Prudhomme, 1842. (document téléchargé sur Gallica)

MAZON (A), *Les origines des Eglises du Vivarais*, tome II, page 9.

Docteur Francus¹¹⁷, *Voyage autour de Privas*, Ed. Dolmazon, 1996.

Jean-François REYNAUD, Michel PACAUT, Michel WULLSCHLEGER, *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, ALPARA, 2002, Collection des Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne (DARA n° 23)

Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, n°2, 1863, 1864, 1865, Privas.

Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais, Aubenas, Lienhart, 1986, reprint du tome VI, année 1898 (dans laquelle se trouvent des articles de Paul d'Albigny)

• Documents de LAFARGE

I.A.T.E (Cabinet d'Ingénierie – Aménagement du Territoire – Environnement), Demande d'autorisation pour *Le renouvellement – extension et le changement d'exploitant d'une carrière de roches massives ainsi que pour la modification de son installation de traitement de matériaux au titre des articles L.511-1 à L.517-2 du Code de l'Environnement*. Mémoire en réponse à l'enquête publique qui s'est tenue du 13 mai au 13 juin 2002.

I.A.T.E, Demande d'autorisation pour *Le renouvellement – extension et le changement d'exploitant d'une carrière de roches massives ainsi que pour la modification de son installation de traitement de matériaux*. Résumé non technique de l'étude d'impact, mars 2002, volume 2.

I.A.T.E, Demande d'autorisation pour *Le renouvellement – extension et le changement d'exploitant d'une carrière de roches massives ainsi que pour la modification de son installation de traitement de matériaux*. Plans de phasage, mars 2002, volume 7.

I.A.T.E, *Demande d'autorisation de défrichement, Commune du Pouzin, Lieu dit « Chambenier »*, mars 2002.

Géo – Siapp s.a (Bureau d'études – Géomètres experts), *Plan d'état des lieux, Lieudit « Chambenier »*, échelle 1/ 2 500, 2001.

Géo – Siapp s.a (Bureau d'études – Géomètres experts), *Plan topographique état initial, Lieudit « Chambenier »*, échelle 1/ 1 000, 2001.

Géo – Siapp s.a (Bureau d'études – Géomètres experts), *Plan des infrastructures actuelles, Lieudit « Chambenier »*, échelle 1/ 1 000, 2001.

• Cluny

Histoire (L'), *L'âge d'or des grandes Abbayes*, n°217, janvier 1998.

LESEGRETAIN Claire, *Les grands ordres religieux : hier et aujourd'hui*, Fayard, 1990.

NEWMAN John-Henry, OURSEL Raymond, MOULIN Léo, *L'Europe des monastères*, Zodiaque, 3^{ème} éd., 1985.

Notre Histoire, *La France romane*, n°146, juillet- août 1997.

PACAUT Marcel, *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Age*, Paris, Nathan, 2^{ème} éd. revue et augmentée, 1993 (série fac. " Histoire ").

Règles des moines (Pacôme, Augustin, Benoît), Editions du Seuil, Sagesses, Edition 1982.

¹¹⁷ Charles-Albin Mazon Largentière (1828-) était passionné par l'histoire de son pays natal et de ses environs. Il écrit de nombreux livres sur l'histoire de villes ardéchoises comme Privas, Aubenas, Tournon, Laurac, Uzer ou Largentière ainsi qu'une série de livres intitulés "Voyages..." qui nous font parcourir le département. Il les publie sous le pseudonyme du docteur Francus.

WENZLER Claude, *Architecture de l'abbaye*, Editions Ouest-France, 1998.

VOROS (C.), *Sites Clunisiens en Europe*, Editions Gaud, 2004.

CUCHERAT, Fr, *Cluny au Onzième siècle: Son influence religieuse, intellectuelle et politique* Mémoire couronné par l'Académie de Mâcon, 1851.

BERNARD Auguste, *Recueil des Chartes de l'Abbaye de Cluny, Tome I*, Paris, Imprimerie Nationale, 1876-1903.

• Divers

PATIN (V.), *Tourisme et patrimoine*, La documentation française, 2005.

BARRÉ Josquin, *Vendre le tourisme culturel*, Paris, IESA, Economica, coll. Patrimoine.

CUVELIER Pascal, Torres Emmanuel et Jean Gadrey, *Patrimoine, modèle de tourisme et développement local*, éd. L'Harmattan, Paris, 1994.

Conseil de l'Europe, *Le patrimoine culturel religieux*, in Patrimoine européen n°3 pp. 13- 16.

DUBOSQ Bernadette et MOULINIER Pierre, *Eglises, chapelles et temples de France : un bien commun familier et menacé*, Paris, La documentation française, 1987.

THOMAS-PENETTE Michel, *L'Europe en bref, Les Itinéraires Culturels*, Centre Européen de la Culture / Actes Sud, 1997.

• Textes de lois :

Carrière et remise en état :

- Code minier
- Code de l'environnement
- Décret n° 94-603 du 11 juillet 1994 relatif au schéma départemental des carrières
- (JO du 20 juillet 1994) (Texte modifié par Décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 (JO n° 131 du 8 juin 2006))
- Loi n° 93-3 du 04/01/93 relative aux carrières
- Décret n° 94-486 du 09/06/94 relatif à la commission départementale des carrières

Quads et circulation

- Articles L.362-1 et suivants et R.362-1 et suivants du code de l'environnement.
- Article R.331-3 du code forestier.
- Articles L.2213-2, 4, 23 et L.2215-1 et 3 du code général des collectivités territoriales.
- Plan départemental d'itinéraires de randonnées motorisées.
- **Circulaire Olin du 6 septembre 2005** relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.

Archéologie et monuments historiques

- Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.
- Code du patrimoine
- Loi du 27 septembre 1941 validée portant réglementation des fouilles archéologiques.
- Décret no 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux.
- Loi du 18 décembre 1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux.
- Articles 552 et 716 du code civil
- Loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive

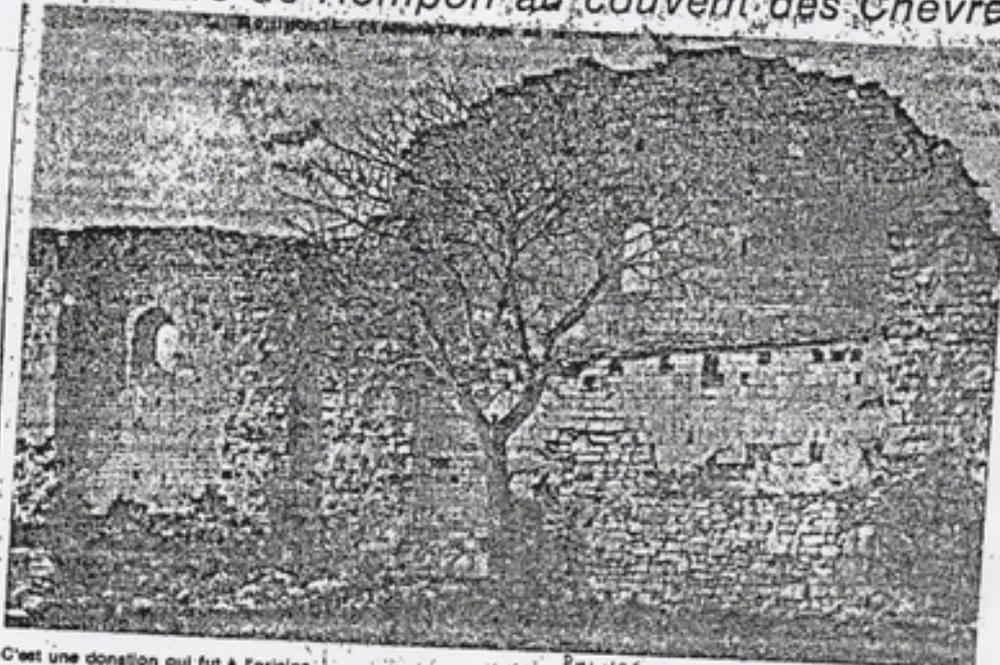
Mécénat

- Loi du 1er août 2003 relative au mécénat aux associations et fondations

ANNEXE 20
REVUE DE PRESSE SUR LE PRIEURÉ

LE POUZIN Pr-DL 14/8/77

Il y a mille ans que fut fondé
le prieuré de Rompon ^{ou} au couvent des Chèvres



C'est une donation qui fut à l'origine de cette fondation, donation datée de la 40^e année du règne de Conrad le pacifique roi de Bourgogne, c'est-à-dire de l'an 977 d'après les historiens qualifiés. Un certain Simus, son épouse Gunilis et leur fils Guilhaume, pour le salut de leur âme, donnent à l'abbaye de Cluny (Saône-et-Loire) et à son abbé Mayeul, la montagne de Rompon qui est située dans le diocèse de Viviers en territoire de Saint-Alban. Il s'agit comme le précise la donation, du massif montagneux limité au levant par le Rhône, au nord par le ruisseau de Montélier entre le Pouzin et La Vouite, au couchant par le ruisseau de Chambeaud (ruisseau des Monts du Pouzin) et au midi par la rivière Ouvèze, avec les deux églises qui y sont bâties, avec leurs dîmes et leurs redevances. Ils donnent aussi des bois, des terres, prairies, pâturages et cours d'eau qu'ils possèdent sur les bords du Rhône en un lieu appelé *W* - Puelleto (Le Pouzin) ainsi que 12 serfs qui demeurent attachés au service de la maison de Dieu.

Cette libéralité est faite à condition que le vénérable abbé de Cluny, Mayeul, fonde sur la montagne de Rompon, un monastère de son ordre et y envoie une colonie de ses religieux pour l'habiter.

Ce prieuré conventuel devait compter 12 moines, ce nombre fut parfois dépassé, mais le plus souvent il fut inférieur. En 1012 il reçut l'évêque de Viviers d'importantes donations : 8 églises avec leurs dîmes et autres revenus : la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine du Pouzin, la chapelle du château de La Vouite, l'église de

Saint-Etienne-du-Lac de ~~Rhône~~ et cinq églises du mandement de Saint-Alban (vallée de l'Ouvèze). Appartiennent aussi au prieuré les droits de péage par terre et par eau sur le Rhône le droit de bac, c'est-à-dire de passage d'une rive à l'autre du fleuve. Toutes ces possessions suscitérent la convoitise de leurs puissants voisins, les comtes valentinois, en particulier le promontoire rocheux qui dominait au nord le confluent de l'Ouvèze et du Rhône et qui constituait un poste d'observation et de défense de premier ordre et où fut construit un important château détruit au début du 17^e siècle.

Des bâtiments du prieuré il ne resté aujourd'hui que des ruines sur le bord du plateau qui domine le Rhône de plus de 200 m et d'où l'on jouit par temps clair d'une vue admirable sur la vallée du Rhône de

Valence à Montélimar et sur les Préalpes. Ce prieuré fut ruiné dès le début des guerres religieuses du 16^e siècle, sans doute vers 1562, en tout cas avant 1583, car à cette date le grand vicaire de l'évêque de Viviers, profitant d'une longue trêve pour visiter les églises du diocèse écrivait : « Quant au prieuré de Rompon, où il y avait au trefois 7 moines et un prieur, l'office ne s'y célèbre plus parce que l'église est par terre comme celle du Pouzin... ». Le plateau de Rompon est aujourd'hui partagé entre les communes de Rompon et du Pouzin : la partie sud-est où se trouvent les ruines est rattachée à celle du Pouzin et un sentier partant du nord de la rue Olivier-de-Serres permet d'y accéder directement. Signalons que ces ruines, le bâtiment et les terrains avoisinants appartiennent à Madame Cuminal Christophe.



TEI
Ce.
phi
Gr
61
11?
PE
E)
M

E. POUZIN

Municipalité et association du patrimoine nobilisés par le couvent des Chèvres

ien connu des Pouzinois, le couvent des Chèvres avec sa chapelle ancienne (construite en 977) son point de vue magnifique sur la Drôme et les Alpes appartient actuellement à un particulier, dernier désirant se séparer d'une partie de son bien, a mis en vente la grande partie du plateau au sud de la carrière Péllissier (communes du Pouzin et de Rompon). L'association de la Recherche du patrimoine pouzinois, soutenue par la municipalité, a tout de suite soumis une demande au conseil général pour que celui-ci se porte acquiescent afin de transférer cette partie dans le domaine public. Pour cela, un dossier complet a été établi et remis à M. Flory, conseiller général et président de la commission des sports et de la culture qui ce dossier en partenariat avec le

docteur Arnaud, vice-président du conseil général.

Vendredi 29 novembre, M. Flory accompagné de M. Brossot (directeur de service au conseil général) est venu dans notre commune rencontrer la municipalité et quelques membres de l'association du Patrimoine pour mieux connaître le couvent des Chèvres et expliquer les actions à mener pour prétendre à cette acquisition par les fonds publics.

La première étape passera par une expertise des lieux faite par l'Etat (conservatoire national), pour vérifier le bien fondé de l'achat de ce site afin qu'un montage financier Etat-Département puisse être envisagé.

Signalons aussi qu'actuellement la municipalité pouzinoise investit pour réparer une partie effondrée du



Réunion avec M. Flory du C.G., M. Brossot, M. Lallemand et les membres de l'association.

mur de pierres sèches du sentier, qui, du vieux bourg, mène au couvent des Chèvres. Un travail fastidieux car seul l'homme et ses moyens physiques peuvent accéder à

ce lieu. Ce chemin est aussi répertorié comme G.R. (chemin de grande randonnée).

Fouilles sur le site du Couvent des chèvres



Emmanuel Ferber.



Pierre Rigaud en plein travail.



Une élévation.

Emmanuel Ferber et Pierre Rigaud, archéologues à l'Inrap ont mené des travaux de fouilles durant plus de six semaines.

Dans le cadre du projet d'agrandissement de la carrière Lafarge Gramlats sur le site du Couvent des Chèvres hors du périmètre du Prieuré lui-même, le Sra (Service

régional de l'archéologie) avec François Dumoulin, ingénieur du service a demandé une campagne de sondage archéologique pour évaluer le potentiel de la zone concernée. Les travaux ont été menés par l'Institut national de recherche archéologique préventive avec Emmanuel Ferber et Pierre Rigaud, archéologues à partir du 20 octobre jusqu'au 3 décembre.

La zone archéologique s'étend sur le sommet du plateau, matérialisée dans la zone concernée par un rempart de 1,80 m de large suivi sur

320 m et parfois conservé sur 2 m d'élévation. Cette configuration est exceptionnelle car elle révèle un site fortifié du V^{ème} siècle qui se situe à l'époque charnière du bas empire romain et haut moyen-âge. Ce site fortifié s'étend sur une superficie d'au moins 2 ha1/2. Une élévation de 2 m implique des sols conservés sur une bande de 5 à 10 m où on peut chercher des vestiges de l'histoire. Dans le plan de la fortification sont également repérées 2 tours sur le rempart ainsi que la porte d'entrée. Outre le prieuré connu comme zone

sensible, certaines parties du rempart étant reconnues par micro topographie, jusqu'à présent comme un oppidum gallois, apportent ainsi des rectifications importantes.

La phase exploration étant pour sa part arrivée à son terme, les conclusions définitives seront déposées après étude du matériel et des relevés effectués.

La suite du programme dépend du Sra qui prendra ou proposera les décisions adéquates suite du rapport qui lui sera remis.

Affaire à suivre.

■

LE POUZIN

Le couvent des Chèvres et le patrimoine...

Une réunion s'est tenue récemment en mairie avec la participation du maire Alain Martin et Edmond Fornalik pour la municipalité, de Valérie Santini pour Lafarge-Granulats, de Simone Bertrand et le Docteur François Auzas de l'association du patrimoine.

Il s'agissait de rencontrer Delphine Faure, étudiante en mastère spécialisé technologie culture du patrimoine à l'ENSAM de Cluny, qui va établir un projet de consolidation du site afin de stopper sa dégradation actuelle, une étude qui doit en principe durer un an (six mois de travail à Cluny et six mois d'études sur le terrain).

La thèse professionnelle de Delphine Faure permettra en outre la mise en sécurité du site du prieuré ainsi que sa mise en exploitation touristique dans le cadre du « Grand itinéraire du conseil de



Delphine Faure disposera d'un local à la carrière Lafarge pour son étude du site.

l'Europe » attribué aux sites cluniens.

Affaire à suivre....



Rencontres ^{13/05/2006} sur le patrimoine pouzinois



Une rencontre fructueuse pour les membres de l'association.

Les membres de l'association pour la recherche du patrimoine se réunissent chaque deuxième mercredi du mois pour discuter de l'histoire locale et du patrimoine matériel, immatériel ou architectural.

Tout en discutant d'un sujet qui les passionne, ils ont ainsi l'occasion d'évoquer l'état

d'avancement de leurs recherches respectives.

Au cours de la dernière réunion, ils ont rencontré Delphine Faure, titulaire du mastère spécialisé en technologie, culture et patrimoine de l'école nationale supérieure d'arts et métiers de Cluny, qui effectue sa thèse professionnelle chez

Lafarge Granulats, « sur la mise en sécurité et la mise en valeur culturelle et environnementale du Couvent des chèvres de Rompon ».

Une rencontre fructueuse « qui ne pourra que faire avancer favorablement les choses ». □



Dauphiné Libéré
23/04/06
n° 2759

LE POUZIN

Culture et patrimoine pour le prieuré de Rompon

Delphine Faure vient d'obtenir à l'École nationale supérieure d'arts et métiers de Cluny le master spécialisé technologie, culture et patrimoine.

Elle a accepté de faire sa thèse professionnelle sur la mise en sécurité et la mise en valeur culturelle et environnementale du couvent des chèvres de Rompon.

Son programme de travail consiste dans un premier temps à établir un dossier de subvention pour le confortement des ruines du prieuré Saint-Pierre de Rompon. Après avoir contacté différentes entreprises de la région, elle devra réaliser

l'étude et le diagnostic, faire des préconisations et scénarii pour la mise en valeur du site. Un travail qu'elle proposera à l'agrément de la municipalité pouzinoise.

Annonéenne de naissance et Ardéchoise de souche « et de cœur », précise-t-elle, Delphine Faure trouve que « c'est un magnifique challenge à accomplir, car le lieu représente un symbole pour toute une région. Comme je connaissais très peu le centre et le sud Ardèche, ajoute-t-elle, cette mission me permet de faire des tas de découvertes tout en contemplant la nature qui est un lieu merveilleux de ressources. »



□ L'Annonéenne Delphine Faure à proximité du prieuré de Rompon.



GENS D'ICI

Delphine Faure étudiante en technologie du patrimoine

LE POUZIN. Delphine Faure, jeune annonéenne, étudiante en master spécialisé technologie culture du patrimoine à l'Ensam de Cluny, travaille depuis quelques mois sur un projet de consolidation du site du Couvent des Chèvres. Cette étude dure jusqu'au 30 septembre et doit lui permettre de soutenir sa thèse professionnelle, les 9 et 10 novembre prochain à Cluny. Elle comprend les travaux de mise en sécurité des ruines (débroussaillage, rambardes, stabilisation et consolidation des ruines) pour lesquels un devis a été établi par un

maçon ayant des références dans les monuments historiques. Des prescriptions et conseils sont également donnés pour la mise en valeur du site et notamment les travaux de confortement (créer des pentes douces et moins dangereuses, restituer la lisibilité du bâtiment...). Delphine Faure souhaite à cet effet recueillir l'avis qu'ont les gens de la région sur ce lieu hautement symbolique, premier site clunisien de la vallée du Rhône. On peut la joindre par mail : delphine-faure@hotmail.com

« Tout est grandiose et noble dans l'immense tableau qui s'offre au regard du point où s'élèvent les ruines »

*Paul d'Albigny*¹¹⁸

¹¹⁸ D'ALBIGNY, (P), « *Le prieuré de Rompon* » dans RHALV, 5, 1897, p. 338-43.